

Contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2021 Dumbéa/Mont-Dore/Nouméa/Païta

**Fiches descriptives des projets
reçues au 21.11.2016**

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021**COMMUNE DE DUMBEA****ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale****Opération n°I-1-1 : Construction de la station d'épuration Dumbéa 2 :
Tranche 2****1. Finalités et enjeux**➤ Etat des lieux

La réalisation des deux zones d'aménagement concertées (ZAC) provinciales de Dumbéa sur Mer et Panda engendrera l'accueil d'une population estimée à 25 000 habitants en 2025. En termes d'assainissement, les dossiers de réalisation des ZAC prévoient (budget propre) la construction d'un ouvrage épuratoire associé pour leurs propres besoins, soit 44 000 équivalents-habitants (eqH).

En parallèle, l'urbanisation à venir de la partie Sud (Koutio-Auteuil) de la commune de Dumbéa engendrera d'ici 2023 un besoin épuratoire nouveau de 13 000 eqH.

➤ Objectif de l'opération

Ces besoins nécessitent de construire une nouvelle station d'épuration, qui traitera à la fois les eaux usées provenant des ZAC et des quartiers de Koutio et d'Auteuil. Dans l'objectif d'une économie d'échelle, tant en investissement qu'en exploitation, la province Sud, concédante des ZAC, la SECAL, concessionnaire des ZAC et la Ville de Dumbéa ont décidé de ne construire qu'un seul équipement mutualisé sur des terrains situés dans le périmètre de la ZAC de Dumbéa sur Mer, dénommé « station d'épuration Dumbéa 2 ».

Population concernée : ZAC de Dumbéa sur Mer (hors financement contrat d'agglomération) et Quartiers sud de la ville de Dumbéa (Koutio-Auteuil).

2. Présentation technique

L'opération consiste à réaliser une station d'épuration d'une capacité de 72 000 EqH permettant de traiter les eaux usées de 44 000 eqH pour les opérations provinciales et de 28 000 eqH pour les autres quartiers de la Ville (dont 13 000 eqH correspondant à l'urbanisation à venir des quartiers de Koutio et d'Auteuil). Elle est destinée à être réalisée en trois tranches fonctionnelles de 24 000 eqH.

La construction des deux premières tranches de 24 000 eqH, de la conduite de rejet et de l'émissaire en mer d'une capacité de 72 000 eqH sont inclus dans un marché de conception/réalisation passé par la SECAL, maître d'ouvrage, et le groupement mandataire, Degrémont-OCR-Agence NEO-Ginger SOPRONER.

En 2016, la mise en service de la 1ère tranche de la station d'épuration Dumbéa 2 conduira à l'arrêt de l'ancienne station construite sur le terrain voisin, propriété de la ville de Dumbéa. Afin de satisfaire les besoins futurs en traitement des eaux, une troisième tranche de 24 000 eqH sera construite en lieu et place de la STEP de Koutio, dans le cadre d'un autre marché.

En ce qui concerne la file « boue », la SECAL et la ville de Dumbéa envisagent de mettre en œuvre une filière de valorisation des boues, par co-compostage, pour une capacité de 72 000 eqH. Cela fait l'objet d'une tranche conditionnelle au marché.

La solution de traitement retenue est de type boues activées. Le traitement des boues prévoit une déshydratation et un épaissement des matières de rejet.

Les ouvrages seront exploités par la Calédonienne des eaux dans le cadre d'une délégation de service public.

3. Plan de financement

Le coût total de l'opération était estimé en août 2013 à 4 138 612 231 FCFP soit 34 681 408 €.

Ce montant se décomposait en :

- une tranche ferme (1^{ère} file de 24 000 EH, conduite de rejet et émissaire en mer) pour 2 596 913 299 FCFP dont 2 345 599 104 FCFP de travaux ;
- une tranche 2 (2^{ème} file de 24 000 eqH) pour 770 699 466 FCFP dont 701 718 044 FCFP de travaux ;
- une tranche ultime (3^{ème} file de 24 000 EH).

Aujourd'hui, le montant de la STEP 2 ainsi que son planning de réalisation doivent être ajustés :

- La Tranche ferme est de 2 647 807 015 FCFP (sans les travaux supplémentaires et aléas non chiffrés) et a fait l'objet d'une subvention dans le cadre du contrat d'agglomération 2011-2016.

- La Tranche 2, actualisée sur l'indice de 2016, est de 859 144 827 FCFP, soit environ 860 millions de FCFP, objet du contrat 2017/2021.

- La Tranche 3 dont le coût et le planning doivent être réajustés et qui ne sont pas pris en compte ici.

Le projet présenté dans le cadre du présent contrat d'agglomération ne concerne que la tranche 2 de la STEP c'est-à-dire la construction de la file 2 pour laquelle la ville apportera une contribution maximale de 525 000 000 FCFP sur un total estimé à environ 860 000 000 FCFP.

La ville versera, sur la base d'une convention de financement, sa contribution financière à la SECAL en plusieurs tranches annuelles une fois les travaux de la file 2 débutés.

Le coût contractualisé est de 525 000 000 FCFP soit 4 399 500 € :

	Coût total	Part Etat		Part Commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	4 399 500	1 740 002	39.55	1 119 673	25.45	1 539 825	35,00
FCFP	525 000 000	207 637 500		133 612 500		183 750 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier Physique

Les travaux de la première file de 24 000 eqH sont en cours de finalisation (réception envisagée en octobre 2016).

L'engagement du dossier administratif de la file 2 devrait être possible dès le deuxième semestre 2017. Les travaux de la deuxième tranche sont à envisager entre 2018 et 2020. La date effective de réalisation de la 2^{ème} file sera confirmée par une étude en cours de réalisation.

Les travaux de la file 3 sont à recalculer (en 2013, la mise en service était prévue en 2023).

➤ Echéancier Financier :

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
En €		2 206 538	892 529	1 300 433		4 399 500
En FCFP		263 310 000	106 507 000	155 183 000		525 000 000

5. Impacts attendus

En termes d'emploi, le projet génère les emplois nécessaires à la construction du bâtiment et les emplois gérés par le délégataire (gestion-maintenance).

En termes de satisfaction des usagers, la STEP permettra le développement urbain de la ville, le raccordement des administrés et une éducation à la protection de l'environnement.

En termes d'environnement, le projet classé ICPE intègre une dimension environnementale forte (normes sur la qualité de rejet et suivi des performances épuratoires). En plus d'être un équipement favorisant la protection de l'environnement (classée « ICPE » selon le code de l'Environnement de la province Sud), la station d'épuration se veut également être un outil pédagogique. En effet, une démarche de classement ERP (Etablissement Recevant du Public) a été engagée. Ainsi des visites, notamment à l'attention du public scolaire, pourraient y être organisées. Un parcours pédagogique menant les visiteurs tout au long de la station sera mis en place pour expliquer les différentes étapes du traitement et pour souligner l'importance de l'épuration des eaux usées dans le cycle de l'eau.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération feront l'objet d'une DSP.

L'investissement ne générera pas de ressources propres ni de coût à la charge du budget de la collectivité, puisqu'ils seront pris en charge par le délégataire et payé par l'utilisateur.

7. Evaluation

- Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021 : Opération relevant de l'enjeu « R11- Infrastructures de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	24 000 EqH	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	Nb foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / Nb foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	>80%	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée	NON	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

- Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité : Taux de raccordement des habitants des quartiers d'Auteuil et de Koutio à la STEP de Dumbéa.2.

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE DUMBEA

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n°I-1-2 : *Construction d'un réservoir de 4 500 m³/Dumbéa Nord – PHASE 1*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Cette opération fait suite au schéma directeur d'alimentation en eau potable (rapport SOPRONER n° E001-06411-001 de Mars 2008) mettant en évidence un gros déficit en ressources et stockage sur Dumbéa Nord nécessitant d'augmenter la ressource disponible à partir du piquage sur le Grand Tuyau et de créer un nouveau réservoir de 4 500 m³. Elle fait suite aux études financées dans le cadre du Contrat d'agglomération 2011-2015.

➤ Objectif de l'opération

Le schéma Directeur met en évidence un déficit de réserve de 2500 m³ à l'horizon 2025 et de 4500 m³ à l'horizon 2035 ainsi qu'un déficit de ressource du même volume.

La solution retenue dans le cadre du schéma Directeur consiste à réaliser un nouveau piquage sur le GRT et à créer un réservoir d'une capacité de 2500 m³ dans une 1^{ère} phase, permettant de combler le déficit actuel de stockage pour Dumbéa Nord et le déficit à l'horizon 2025 dans un premier temps. Les conduites de distribution et d'adduction ainsi que la chambre de vannes du réservoir seront conçues pour permettre le fonctionnement du réseau à l'horizon 2035. De même, la plateforme du réservoir sera terrassée en vue de l'extension future du réservoir.

La ville pourra ainsi densifier le pôle urbain de Katiramona et éviter l'étalement urbain tout en rééquilibrant la commune dans son axe nord/sud. La couverture du territoire en sera améliorée.

➤ Population concernée : Dumbéa Nord.

2. Présentation technique

L'opération consiste à réaliser un nouveau piquage sur le Grand Tuyau avec une adduction d'environ 4 000 ml permettant d'alimenter le nouveau réservoir. Ce réservoir sera implanté sur du foncier privé, en limitant le linéaire de conduite d'adduction, et à une altitude suffisante (80 à 90 m NGNC) pour alimenter en gravitaire la majorité des quartiers du nord de la commune dont le Val Suzon et le Val Fleury.

L'opération se fera en plusieurs phases (pose de la conduite d'alimentation et construction du réservoir), la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la ville avec un maître d'œuvre spécialisé. Au vu des premiers résultats de l'actualisation du schéma directeur AEP, le phasage suivant est envisageable :

- Tranche 1 : réalisation des conduites d'adduction et de distribution ;
- Tranche 2 : terrassement de la plateforme d'ensemble, réalisation de la chambre des vannes et des locaux techniques, construction d'une 1^{ère} cuve de 2500 m³ ;
- Tranche 3 : réalisation d'une 2^{nde} puis d'une 3^{ème} cuve de 1000 m³ chacune, raccordée sur la chambre des vannes et les locaux techniques de la tranche 2.

Seules les tranches 1 et 2 sont concernées par la présente fiche.

3. Plan de financement

Le coût total de l'opération (études + travaux) est estimé à 700 000 000 FCFP soit 5 866 000 €.

	Coût total	Part Etat		Part Commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 866 000	2 639 700	45,00	2 346 400	40,00	879 900	15,00
FCFP	700 000 000	315 000 000		280 000 000		105 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier Physique

Planning prévisionnel :

4 tranches d'opération : AE 2017 (100 000 000 FCFP) ; AE 2019 (200 000 000 FCFP) ; AE 2020 (200 000 000 FCFP) ; AE 2021 (200 000 000 FCFP)

Contraintes/difficultés : le foncier est privé et l'implantation du réservoir est donc à déterminer et à négocier. Le foncier de l'opération est privé mais sera maîtrisé : en effet, l'étude en cours fait apparaître trois sites possibles pour l'opération dont un a reçu d'ores et déjà un accord du propriétaire. La pose des canalisations entre le Grand Tuyau et le réservoir doit être réalisée préalablement à la construction du réservoir et concerne un linéaire important (environ 7 km).

➤ Echéancier Financier

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
En €	209 500	628 500	1 676 000	1 676 000	1 676 000	5 866 000
En FCFP	25 000 000	75 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	700 000 000

5. Impacts attendus

En termes d'emplois, le projet générera les emplois nécessaires à la construction du bâtiment et les emplois gérés par le délégataire (gestion-maintenance...).

En termes de satisfaction des usagers, il permettra le développement urbain de la ville donc de nouveaux usagers sans une baisse de la satisfaction des usagers actuels.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance seront assurées via une DSP

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Le coût à la charge du budget de la collectivité sera nul car pris en charge par le délégataire et payé par l'utilisateur.

7. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu «R11- Infrastructures de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	1500	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	>80%	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	NON	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

- Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant) : fin du déficit en eau potable pour Dumbéa Nord à l'horizon 2022.

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE DUMBEA

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n°I-1-3 : *Renforcement du maillage AEP Dumbéa Sud (Phase 2)*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Cette opération fait suite au schéma directeur d'alimentation en eau potable (rapport SOPRONER n° E001-07418-0001 de mars 2009) mettant en évidence la nécessité d'augmenter l'alimentation en eau potable de Dumbéa Sud en renforçant le réseau existant. Elle s'inscrit dans la continuité et en cohérence avec les opérations financées au titre du Contrat d'agglomération 2011-2015 (Réservoir Sud, Renforcement AEP Sud).

➤ Objectif de l'opération

Palier les dysfonctionnements actuels du réseau AEP en renforçant les conduites et en se raccordant au réservoir de Dumbéa Sud-Est. Plus globalement, renforcer le réseau AEP en partie Sud de la ville pour poursuivre le développement de la ZAC du Centre Urbain de Koutio (CUK) et du quartier Entre deux Mers (E2M).

➤ Population concernée

Centre Urbain de Koutio, Entre 2 Mers, Collines d'Auteuil, Palmiers III.

2. Présentation technique

➤ Programme de l'opération

L'opération consistera à prolonger le réseau d'adduction jusqu'au réseau existant de la Promenade de Koutio sur environ 1 600 ml.

L'opération se fera en une seule tranche, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Ville avec un maître d'œuvre spécialisé.

➤ Maîtrise foncière et contraintes éventuelles

Foncier maîtrisé : privé (FSH), Province sud et commune de Dumbéa.

Travaux à réaliser en concertation avec les travaux du TCSP

3. Plan de financement

Les études sont en cours de réalisation par un BE spécialisé (fonds propres de la ville).

Le coût des travaux est estimé à 80 000 000 FCFP.

	Coût total	Part Etat		Part Commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	670 400	234 640	35	335 200	50	100 560	15
FCFP	80 000 000	28 000 000		40 000 000		12 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

Le planning prévisionnel est le suivant :

➤ Echéancier Physique

Etudes	Périodes (date de début)	Délais
DCE	Novembre 2016	2 mois
Travaux	Avril 2017	8 mois

Livraison prévisionnelle : Novembre 2017

➤ Echéancier Financier

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
En €	670 400					670 400
En FCFP	80 000 000					80 000 000

5. Impacts attendus

Le projet générera les emplois nécessaires aux travaux.

En termes de satisfaction des usagers, il permettra l'amélioration du réseau D'AEP.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance seront assurées via une DSP.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Le coût à la charge du budget de la collectivité sera nul car pris en charge par le délégataire et payé par l'utilisateur.

7. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu «R11- Infrastructures de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	12 420	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	>80%	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée	NON	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE DUMBEA

ENJEU R-32 : Actions pour la jeunesse

Opération n° III-1-1 : *Plan jeunesse de la ville de Dumbéa*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Commune en cœur d'agglomération, située à l'épicentre des communes de Nouméa, Mont-Dore et Païta, la ville de Dumbéa doit faire face depuis plusieurs années à une extraordinaire croissance de sa population et notamment de sa jeunesse.

En effet, elle a bénéficié d'une croissance urbaine rapide et continue lors de cette dernière décennie (18 602 habitants en 2004). Ainsi, elle compte, en 2014, 31 812 habitants (+ 7709 habitants depuis 2004) et devient la seconde ville de Nouvelle-Calédonie de par son importance démographique.

Cette croissance est appelée à se poursuivre puisque Dumbéa dispose de fonciers à urbaniser avec notamment la ZAC de Dumbéa sur Mer (plus grande ZAC de France) mais aussi au sud de la ville où d'importants programmes de logements devraient être livrés à l'avenir. Ainsi, elle accueille principalement des familles issues de toute la Calédonie, qu'il s'agisse de programmes sociaux, de décohabitation ou de ménages à la recherche d'un logement à un prix plus raisonnable que celui de la ville de Nouméa, tout en étant proche d'elle.

Au niveau économique, son activité est également en plein essor avec l'implantation du Médipôle, le développement de la ZAC Panda et du Centre Urbain de Koutio. Cette activité, couplée à la présence d'établissements scolaires (élémentaires et secondaires) et à une offre de loisirs, fait que la commune de Dumbéa attire également et, de plus en plus, des familles souhaitant y résider.

Ainsi, la ville de Dumbéa compte en 2014 : 15 711 habitants de moins de trente ans soit 49.41 % de sa population en 2014 dont 35 % qui a moins de 20 ans. Les données du dernier recensement la place comme la seconde ville de l'agglomération du Grand-Nouméa après Païta qui compte le plus de jeunes (en proportion) de moins de 30 ans dans sa population (49.4 % pour Dumbéa contre 43.4 % pour Nouméa, Païta étant à 50.6 % et Mont-Dore à 45.9%).

A la rentrée 2016, près de 9000 élèves sont scolarisés du primaire au lycée, dont un peu plus de 4000 inscrits dans les écoles communales. La ville ouvre depuis quelques années un nouvel établissement à chaque rentrée scolaire.

De plus, 1/3 des ménages de Dumbéa sont pauvres (60% du niveau de vie médian) et le principal aspect social de la pauvreté est une très large surreprésentation des jeunes dans les ménages pauvres avec 36.2% des moins de 18 ans encore plus présents chez les moins de 14 ans dont 35 % sont pauvres (Extrait de l'enquête ménages/logements du SIGN en 2013) ;

Ce sont donc près de 17 000 mineurs qui vivent en surpeuplement dont 8 000 en surpeuplement accentué. Les conditions de vie des mineurs sont préoccupantes, surtout à Dumbéa sud.

36.5 % des moins de 26 ans sont sans diplôme, le décrochage scolaire, l'illettrisme, la consommation d'alcool et de drogue, le nombre constamment en hausse ces dernières années de mineurs impliqués dans la délinquance sont des chiffres très préoccupants.

Ces difficultés sont particulièrement prégnantes dans les quartiers prioritaires de la ville.

Aussi, la ville de Dumbéa a fait de la jeunesse sa priorité en la plaçant au cœur d'une politique volontariste. Une prise en compte de la situation globale des jeunes est apparue indispensable à l'exécutif municipal pour leur assurer des conditions de vie décentes et sécuriser leurs parcours.

Cette politique concerne l'ensemble de la jeunesse et particulièrement les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville initiée grâce à l'Etat lors des premières générations de contrat de développement.

Elle doit se lire en complément d'autres politiques et notamment celles relatives à la prévention de la délinquance menée à travers le Contrat Local de Sécurité (ci-après CLS) de la ville qui s'attache à des approches plus individualisées articulées autour d'actions ciblées de prévention « secondaire » (c'est-à-dire tournées vers les publics les plus exposés à un premier passage à l'acte délinquant) et « tertiaire » (c'est-à-dire de prévention de la récidive). La prochaine génération de CLS concernera ainsi un panel d'actions ciblées éligibles au FIPD dans le cadre de la stratégie nationale de l'Etat et de la circulaire en fixant ses priorités annuelles.

La prévention « primaire » en direction des jeunes, menée par la ville ces dernières années qui participe effectivement à la prévention de la délinquance ne figurera plus dans les prochaines générations de CLS mais se doit d'être maintenue compte tenu de cet état des lieux pour la jeunesse.

Si la ville de Dumbéa est à présent la seconde ville de l'agglomération du Grand-Nouméa en population et en nombre de jeunes, elle ne dispose pas d'une capacité financière la plaçant au même niveau (ex : FIP gelé depuis 2013 malgré la croissance urbaine).

Etant donné les défis que la ville doit relever mais aussi de la pauvreté relative de sa population et donc de sa jeunesse, qu'elle doit donc particulièrement accompagner, de sa position en cœur d'agglomération, de la concentration d'habitat social sur une partie de son territoire et du nombre encore conséquent d'habitats insalubres, la ville se doit de maintenir sa politique jeunesse et notamment dans le contexte économique et socio-politique actuel.

Aussi, malgré le développement urbain à venir qui nécessitera une augmentation certaine des dépenses de fonctionnement incombant à la collectivité, la ville consciente des difficultés économiques actuelles présente-t-elle une enveloppe de fonctionnement basée sur le volume contractuel de 2015 et de 2016, soit 137 850 000 FCFP annuel.

La ville a réalisé en 2016 un audit interne des opérations de fonctionnement financées via le contrat d'agglomération 2011-2015 qui lui permettra d'améliorer ses projets dès 2017 et d'assurer une meilleure lisibilité de son action.

De plus, elle souhaite également ajuster ses opérations en associant fortement les jeunes au projet afin qu'ils puissent correspondre réellement à leurs attentes et être pertinents (sondage sur les besoins des jeunes, conseil des jeunes..) et porter d'éventuelles actions (développement associatif).

➤ Population concernée

Les jeunes de moins de 30 ans (environ 50% de la population)

➤ Objectifs généraux de l'opération

Améliorer la situation des jeunes : une prise en compte de la situation globale des jeunes étant indispensable pour leur assurer des conditions de vie décentes et sécuriser leurs parcours.

Bénéficier d'une éducation de qualité et favoriser l'insertion socio-professionnelle et l'épanouissement personnel des jeunes.

➤ Objectifs spécifiques

- Assurer les conditions de la réussite éducative ;
- Favoriser une égalité des chances ;
- Favoriser le mieux vivre ensemble ;
- Encourager l'autonomie et la prise d'initiatives des jeunes ;
- Assurer une prévention « primaire » en direction des jeunes ;
- Assurer une solidarité et favoriser une cohésion sociale ;
- Promotion du sport et de la culture ;
- Soutenir l'activité économique par le biais des intervenants ;
- Favoriser le soutien à la parentalité ;
- Renforcer l'épanouissement des jeunes par le développement d'activités de proximité ;
- Créer des liens entre les parents et les établissements scolaires afin de lutter contre l'absentéisme, l'échec scolaire et les comportements déviants ;
- Prendre en compte le temps libre de la jeunesse par des activités occupationnelles répondant à leurs attentes ;
- Favoriser une mixité ethnique générationnelle et sociale ;
- Favoriser l'employabilité des jeunes et notamment ceux en difficulté.

2. Présentation technique

➤ Programme de l'opération

Le Plan jeunesse de la ville de Dumbéa s'appuie sur les équipements structurants construits par le biais des anciennes générations de Contrat de développement notamment dans les quartiers de politique de la ville mais également sur les nouveaux équipements qui seront livrés dans le cadre du présent contrat d'agglomération.

L'équipement phare de la politique jeunesse dans les quartiers est avant tout la « maison de quartier » qui reste l'équipement de proximité par excellence dédié à la jeunesse et qui favorise la décentralisation de toutes les activités menées par la ville et ses partenaires. Ainsi, l'offre de loisirs éducatifs et culturels mais aussi les dispositifs d'insertion économique et sociale s'appuieront sur ces structures de base dans les quartiers. La maison de quartier des Erudits mais aussi, en partie, la Ludothèque viendront utilement enrichir le réseau des équipements existants de la ville.

Les plateaux sportifs et les équipements de loisirs de la promenade Jules Renard ou du Centre Urbain de Koutio (aménagement verts et de loisirs) permettront d'améliorer et de développer l'offre sportive et de loisirs de la commune. En effet, ils favoriseront la décentralisation des pratiques vers tous les quartiers permettant ainsi de proposer l'offre sportive auprès de l'ensemble des administrés, avec comme cible prioritaire les jeunes et notamment les adolescents.

Le pôle éducatif permettra, quant à lui, d'assurer les conditions de la réussite éducative avec la création d'un véritable guichet unique pour les plus jeunes et d'assurer une continuité éducative entre le primaire et le secondaire.

La maison de la jeunesse, équipement revisité lors de la génération 2011-2015 pour les adolescents, sera le pilier de l'insertion des jeunes de moins de 30 ans et le guichet unique

de l'offre de loisirs pour cette tranche d'âge. Elle permettra l'accompagnement de projets de développement économique et/ou de projets innovants pour les jeunes.

L'accès à la culture et la diversité des communautés présentes à Dumbéa est évidemment centrale dans la perspective d'un destin commun partagé. La ville souhaite assurer un accès à la culture pour tous afin de favoriser l'épanouissement personnel en valorisant la créativité. La ludothèque complétera utilement les équipements culturels et pourra ainsi être utilisée dans cette perspective en complément de la médiathèque.

La maison des associations se veut également un support majeur pour la ville dans le cadre de sa politique jeunesse, elle permettra aux jeunes de disposer d'un guichet unique sur cette thématique et d'être accompagnés dans la mise en place de leurs projets dans les quartiers.

Enfin, à la frontière de l'animation, du sport, de la culture mais avec l'ambition de proposer un projet qui mobilise la jeunesse et qui lui permette, non seulement de s'impliquer mais aussi de prendre contact avec les services publics, la ville souhaite enrichir et développer son projet de cultures urbaines à partir du « BIG UP SPOT », lieu culturel unique dans l'agglomération, construit sur le Contrat d'agglomération 2011-2015.

➤ Description de l'opération

La commune souhaite que la répartition contractuelle de l'enveloppe générale entre chacune des opérations ci-dessous soit souple. C'est pourquoi, les éléments donnés ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative. Les projets sont globalement connus et s'inscrivent en continuité avec la génération contractuelle précédente. Ils nécessitent pour leur mise en œuvre de continuer à prendre en charge les postes des référents directs¹ des projets ainsi que les différents intervenants et partenaires assurant leur mise en œuvre sur le terrain.

Le plan jeunesse de la ville de Dumbéa se structure autour de cinq axes et s'inscrit dans le cadre du Plan Jeunesse Outre-Mer.

I - Assurer les conditions de la réussite éducative (42 850 000 FCFP annuel)

Afin de garantir la cohérence et la fluidité dans le parcours de l'élève, il semble pertinent de pouvoir repérer les jeunes fragilisés en âge scolaire, les suivre et soutenir leurs familles pour éviter de la sorte les risques de démission des parents.

A. La réussite éducative des plus jeunes enfants et notamment des plus fragiles : éducation et soutien à la parentalité

Il est impératif de repérer au plus tôt, en primaire, les jeunes fragiles et mener des opérations de prévention ciblées sur ce public.

Le pôle éducatif sera la porte d'entrée en charge notamment de structurer une veille éducative à l'attention des plus jeunes et de coordonner les actions existantes pour les structurer et porter ainsi une partie du projet de réussite éducative de la ville. Il s'agit d'avoir une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire dans un but de suivi spécifique mobilisant les différents partenaires existants. Il s'agit de favoriser les apprentissages scolaires et de citoyenneté.

Ainsi, les projets de veille éducative, de lutte contre le décrochage scolaire, d'accompagnement scolaire en primaire, de centres périscolaires à visées éducatives,

¹ La prise en compte des rémunérations des agents à ce titre (postes pris en charge directement par la ville au chapitre 12 de son budget de fonctionnement) au sein de l'enveloppe contractuelle annuelle sera cependant dégressive : 50 millions de FCP en 2017 ; 30 millions de FCFP en 2018 ; 20 millions de FCFP en 2019 ; 15 millions de FCP en 2020 ; 0 FCFP en 2021. Elle représente un volume total de 115 millions de FCFP sur le total du volume financier du plan jeunesse (soit environ 16.5% du total de l'action).

tutorat scolaire, centres de révisions, de soutien à la parentalité, d'accompagnement scolaire au secondaire (liaison primaire-secondaire), d'éducation citoyenne dans le cadre des CESC seront reconduits et enrichis. La mise en place d'activités socio-éducatives et de loisirs pendant le temps périscolaires le mercredi fait également partie de la réussite éducative.

B. La réussite éducative des enfants repérés au secondaire : éducation et soutien à la parentalité

La réussite éducative des enfants repérés au secondaire s'inscrit dans le même état d'esprit que celle du primaire et en est la continuité. Elle vise essentiellement les élèves décrocheurs mais également tend à structurer la prévention primaire à l'attention du public d'âge scolaire ou encore scolarisé, malgré un âge plus avancé, essentiellement au collège.

Il s'agit de construire le réseau de veille éducative afin d'identifier les jeunes et développer des partenariats et des solutions de « placement » ou de parcours individualisé pour les jeunes repérés comme étant décrocheurs ou sortis du système scolaire sans diplôme, ce qui permettra une meilleure insertion sociale et professionnelle et favorisera l'employabilité des jeunes. En dehors de cette lutte contre le décrochage scolaire, les projets de soutien à la parentalité, visant à accompagner les familles devant les difficultés éducatives qu'elles rencontrent, seront reconduits.

La ville souhaite également compléter utilement ce réseau en permettant de maintenir les permanences de psychologues.

II - Sécuriser les transitions entre la formation et l'emploi (5 000 000 FCFP annuel)

Il s'agit de mettre en place ou reconduire différents chantiers d'insertion pour les jeunes notamment les élèves décrocheurs ou sortis du système scolaire sans qualification : qu'il s'agisse de chantier de découvertes ou de chantier numériques.

III - Encourager l'autonomie et la prise d'initiatives (5 000 000 FCFP annuel)

Par le biais de la maison des associations et en lien avec les maisons de quartiers, le soutien et l'accompagnement à la création d'associations par les jeunes sera encouragée afin qu'elles puissent porter leurs projets.

La maison de la jeunesse, en lien avec les maisons de quartiers, permettra un accès facilité à l'information pour une meilleure orientation professionnelle des jeunes et visera à améliorer l'accompagnement et le soutien des projets de création d'entreprise ou de projets innovants portés par des jeunes adultes (nouveau projet de la ville) . Cette mesure devra favoriser leur insertion sociale et économique, quels que soient leur niveau d'aspiration et le secteur d'activité. Les réussites seront également davantage valorisées par une présentation des initiatives lors des grands événements de la Ville.

IV. Favoriser l'insertion professionnelle et l'épanouissement personnel (75 000 000 FCFP annuel)

Afin de favoriser l'insertion professionnelle et l'épanouissement personnel des jeunes, il s'agit ici de continuer à proposer principalement aux jeunes des quartiers :

- des loisirs pendant le temps des petites et des grandes vacances scolaires (CLSH-BUS 1.2.3)
- un accès à l'ensemble des services et activités proposées par les maisons de quartier de la ville qu'il s'agisse des services de l'écrivain public, des loisirs socio-éducatifs...
- un développement et une décentralisation sur les quartiers des nouvelles technologies de l'informatique et du numérique
- un développement et une décentralisation de pratiques sportives

- un développement et une décentralisation des pratiques de « cultures urbaines »
- un développement et une décentralisation des pratiques culturelles

V. Lutter contre la délinquance et favoriser le mieux vivre ensemble (10 000 000 FCFP annuel)

La ville sera susceptible de présenter des projets ayant pour objectif de lutter contre la délinquance et de favoriser le mieux vivre ensemble comme le prévoit le Plan Jeunesse Outre-Mer.

Ces projets porteront notamment sur la médiation, le repérage des jeunes en difficulté et les actions concourant à une amélioration des partenariats et du travail en réseau entre les différents acteurs concernés.

3. Plan de financement

689 250 000 FCFP soit 5 775 915 €

	Coût total	Part Etat		Part commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 775 915	2 137 088	37,00	2 772 439	48,00	866 387	15
FCFP	689 250 000	255 022 500		330 840 000		103 387 500	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier Physique

Délais de réalisation
2017-2021

➤ Echéancier Financier

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
En €	1 155 183	1 155 183	1 155 183	1 155 183	1 155 183	5 775 915
En FCFP	137 850 000	137 850 000	137 850 000	137 850 000	137 850 000	689 250 000

5. Impacts attendus

En termes d'emplois, l'opération génère les emplois nécessaires au fonctionnement des projets, les emplois créés par le biais des projets menés et de soutien au développement économique local.

En termes de satisfaction des usagers, le projet génère une satisfaction des jeunes, de leurs parents et des partenaires éducatifs.

En termes d'environnement, le projet encourage les déplacements en mode doux par le fonctionnement d'équipements de proximité et la réduction des déplacements en décentralisant les services ou en les concentrant dans un lieu central unique.

6. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu «R32- Action pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	- de 30 ans soit 50 % de la population de Dumbéa	Collectivité
R32-2	Nombre de personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nombre d'événements organisés par les institutions et les associations / an	Nombre d'événements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nombre de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre de mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

➤ Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)

1. Indicateur proposé : nombre de jeunes ayant bénéficié des actions

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE DUMBEA

ENJEU R-32 : Action pour la jeunesse

Opération n° III-1-2 : Aménagements verts et de loisirs reliant les équipements et les espaces du cœur de ville (phase 2)

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

En 2010, un schéma d'ensemble du « Croissant Vert » a été établi par le bureau d'études Design Construction.

Dans le cadre du Contrat d'agglomération 2011-2015, la ville a procédé à une première phase de mise en œuvre de ce projet. Ainsi, la Ville a aménagé le secteur situé entre le Centre Aquatique et la Tonghoué avec :

- La reprise des cheminements existants et création d'une boucle en enrobé ;
- La réalisation d'une aire de jeux et d'un parcours yamakazi ;
- La création d'une dalle d'expression libre et l'installation de trois modules en lien avec le skate park afin de créer un véritable pôle de culture urbaine.

La ville souhaite à présent poursuivre cette opération d'aménagement du Croissant vert sur le secteur du Centre Urbain.

En effet, il y a toujours peu d'équipements, notamment de loisirs pour les jeunes, malgré une forte croissance démographique de la commune. De plus il est nécessaire d'aménager le lit majeur de la Tonghoué, afin d'y apporter des usages en lien avec les équipements et les populations vivant à proximité (lycée, établissements scolaires, logements sociaux ou non).

➤ Objectif de l'opération

Suite aux terrassements prévus dans le cadre de la ZAC du Centre Urbain pour créer une zone d'expansion des crues de la Tonghoué et réduire l'inondabilité, il s'agira de créer des aménagements de surface à destination des administrés à proximité.

Le projet, 2ème tranche du Croissant Vert de la Tonghoué, comprend trois (3) phases :

- Une zone de stationnement aérien, face à la voie piétonne du Centre Urbain, d'environ 250 places. Cet aménagement sera traité de manière qualitative, avec des revêtements perméables et une option « ombrières solaires » dans un objectif de développement durable. Cette réalisation sera faite par la SECAL, concessionnaire pour le compte de la Ville de la ZAC du Centre Urbain (le financement de cette première phase sera assuré hors contrat d'agglomération) ;
- Une zone d'aménagement de loisirs, comprenant une aire de jeux et des équipements sportifs (plateaux sportifs, terrains de pétanque), en lien avec les établissements scolaires situés à proximité et à destination des nouveaux résidents ;
- Un parcours sportif et des jardins familiaux (une vingtaine de parcelles de 2 ares environ) pour la zone située face au projet Palmiers 3 du FSH.

Ce projet a fait l'objet d'une esquisse d'ensemble réalisée par les Bureaux d'études Babylone Avenue et ETEC en 2015.

➤ Population concernée

Résidents du quartier Koutio et Cœur de Ville et notamment les jeunes habitants - Travailleurs basés au Centre Urbain - Etablissements scolaires (écoles, collèges, lycée)

2. Présentation technique

➤ Programme de l'opération

L'opération se fera en plusieurs tranches :

- Aire de jeux et équipements sportifs : M. ouvrage Ville ;
- Parcours sportif : M. ouvrage Ville ;
- Jardins familiaux : M. ouvrage Ville ou FSH.

➤ Maîtrise foncière et contraintes éventuelles

Foncier en cours de rétrocession à la commune de Dumbéa

3. Plan de financement

Le coût total de l'opération (études + travaux) est estimé à 200 000 000 F CFP dont 150 000 000 FCFP au titre du présent contrat d'agglomération soit 1 257 000 euros

Rappel des estimations :

- Aires de jeux et équipements sportifs évalués à 100 000 000 FCFP ;
- Parcours sportif évalué à 50 000 000 FCFP ;
- Jardins familiaux évalué à 50 000 000 FCFP

	Coût total	Part Etat		Part Commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	1 257 000	439 950	35	628 500	50	188 550	15
FCFP	150 000 000	52 500 000		75 000 000		22 500 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Le planning prévisionnel est le suivant

Zone	Etudes	Travaux
Aire de jeux + équipements sportifs AE 2018 = 100 M	6 mois	6 mois pour l'aire de jeux et 6 mois pour les équipements sportifs
Parcours sportif AE 2019 = 50 M	3 mois	3 mois + 3 mois environ pour les agrès
Jardins familiaux AE 2021 = 50 M	3 mois	3 mois

➤ Echéancier Financier

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
En €		838 000	419 000			1 257 000
En FCFP		100 000 000	50 000 000			150 000 000

5. Impacts attendus

En termes d'emploi, le projet générera les emplois nécessaires aux travaux et un poste pour les jardins partagés.

En termes de satisfaction des usagers, ce projet permettra de développer l'offre de loisirs pour la jeunesse et l'éducation à l'environnement de la population en général et permettra la culture de jardins partagés, facteur de cohésion sociale.

En termes d'environnement, le projet permettra de réduire le risque d'inondabilité et d'encourager les déplacements en mode doux.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement, est évalué de la façon suivante :

Plateau sportif = le coût d'exploitation et de maintenance varie en fonction de la superficie, de la nature du sol et du revêtement et du nombre de disciplines entre 350 000 F et 785 000 F/an (service instructeur)

Le ratio mensuel des coûts de gestion d'espaces de sports est de 250 F/m² et également de 250 F/m² pour une aire de jeux, il est de 62 F/m² pour un jardin pédagogique.

7. Evaluation

- Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021
- Opération relevant de l'enjeu « R32 – Actions pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	>15 000	Collectivité
R32-2	Nb personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nb évènements organisés par les institutions et associations / an	Nombre d'évènements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nb de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nb de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / Nb mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nb mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / Nb total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nb projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

- b.) Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)
- Indicateur proposé : Nombre d'aménagements réalisés

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE DUMBEA

ENJEU R-32 : Actions pour la jeunesse

Opération n° III-1-3: *Création d'un Pôle éducatif*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

La ville souhaite construire un pôle éducatif de proximité et en lien avec son futur pôle social et sa future maison des associations.

En effet, elle souhaite réunir différents services (vie scolaire, éducatrice, caisse des écoles etc...) afin d'offrir aux administrés et à ses partenaires un lieu unique pour les services à l'enfance (ex : service scolaire, extrascolaire ...) et notamment pour les plus fragiles (soutien scolaire, centre éducatif, veille éducative, activités extrascolaires, soutien à la parentalité, etc...).

A terme, ce lieu pourrait évoluer vers une maison de la famille et de l'enfance, support de la politique de la ville en matière d'accompagnement des familles, de soutien à la parentalité, et de projet de réussite éducative.

Rappelons que la ville de Dumbéa a une population jeune : en 2014, 35% de la population a moins de 20 ans.

A la rentrée 2016, près de 9000 élèves sont scolarisés du primaire au lycée, dont environ 4000 inscrits dans les écoles communales.

1/3 des ménages de Dumbéa sont pauvres (60% du niveau de vie médian) et le principal aspect social de la pauvreté est une très large surreprésentation des jeunes dans les ménages pauvres avec 36.2% des moins de 18 ans.

(Extrait de l'enquête ménages/logements du SIGN en 2013)

A Dumbéa, il faut noter 26 % de surpeuplement dans les logements dont 12.3 % de surpeuplement accentué.

Le surpeuplement est essentiellement lié à l'arrivée d'enfants et à l'impossibilité pour leurs parents de déménager pour trouver un logement plus grand. Ainsi, ce sont près de 17 000 mineurs qui vivent en surpeuplement dont 8 000 en surpeuplement accentué. Les conditions de vie des mineurs sont préoccupantes surtout à Dumbéa sud.

Le surpeuplement touche 36.1% des ménages composés de 5 à 6 personnes. 60% au-delà de 6 personnes. Il provient très largement d'un manque de ressources financières. Près d'un ménage sur deux en squat connaît du surpeuplement dont le quart en surpeuplement accentué.

Aussi, il convient de développer à partir de cet équipement structurant une politique éducative partenariale afin d'accompagner notamment ces familles en difficultés et leurs enfants.

➤ Objectif global et spécifique

- Créer un guichet unique lisible pour les administrés autour des services à l'enfance ;
- Assurer un soutien aux familles et enfants fragilisés ;
- Assurer un accompagnement des familles dans leurs rôles éducatifs ;
- Réduire les inégalités sociales et les risques d'exclusion sociale.

➤ Population cible

Familles, enfants des classes maternelles et surtout primaires, partenaires éducatifs.

2. Présentation technique

La ville souhaite réunir sur un même espace géographique au cœur historique de la ville, à Koutio, un pôle éducatif, un pôle social et une maison des associations.

Ce lieu se situe également à proximité immédiate des écoles et de la poste et sera accessible par le TCSP. A noter que la maison de la jeunesse, le centre culturel et les collèges de Koutio et d'Auteuil sont également dans un périmètre proche.

Cet équipement favorisera les partenariats et permettra un aménagement cohérent et durable du quartier tout en encourageant les déplacements doux (marche, vélo...).

➤ Programme de l'opération

Création d'un bâtiment d'une superficie de 430 m² (construction légère)

Création d'un aménagement d'ensemble permettant d'assurer le fonctionnement des flux piétons et autos. Les actions auront notamment pour but le traitement des circulations douces adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), la gestion des stationnements, la sécurisation des jardins par des clôtures, le lien avec la maison des associations et le pôle de loisirs de Koutio, la valorisation des espaces extérieurs ombragés en espaces d'attente et de détente.

3. Plan de financement

Coût Total : 85 000 000 FCFP soit 712 300 €

	Coût total	Part Etat		Part Commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	712 300	249 305	35,00	356 150	50,00	106 845	15,00
FCFP	85 000 000	29 750 000		42 500 000		12 750 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier Physique

AE 2017 : 85 000 000 FCFP

<i>Elaboration du programme (fonds propres)</i>	<i>Lancement des études opérationnelles</i>	<i>Dossier de Consultation Travaux et lancement de l'Appel d'Offres</i>	<i>Début travaux</i>	<i>Fin travaux</i>
4T 2016	1T 2017	4T 2017	1T 2018	4T 2018

➤ Echéancier Financier

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
En €	178 075	356 150	178 075			712 300
En FCFP	21 250 000	42 500 000	21 250 000			85 000 000

1. Impacts attendus

En termes d'emploi, le projet générera les emplois nécessaires aux travaux et au fonctionnement du pôle éducatif.

En termes de satisfaction des usagers, la création d'un guichet unique pour les services à l'enfance devrait satisfaire les parents et les partenaires éducatifs et améliorer les partenariats.

En termes d'environnement, ce bâtiment respectera les principes d'une architecture durable (ventilation naturelle, lumière naturelle, protection solaire en façade, choix des matériaux) encouragera les déplacements en mode doux et réduira les déplacements en centralisant les services dans un lieu central unique.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Le coût à la charge du budget de la collectivité pour l'exploitation et la maintenance est estimé entre 6000 FCFP et 12 000 FCFP du m2/an.

7. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu «R32- Action pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	9000 (Population scolaire)	Collectivité
R32-2	Nombre de personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nombre d'événements organisés par les institutions et les associations / an	Nombre d'événements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nombre de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre de mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

➤ Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)

Indicateurs proposés :

- nombre de familles accompagnées et « sortantes » des dispositifs
- nombre d'enfants accueillis

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE DUMBEA

ENJEU R-32 : Actions pour la jeunesse

Opération n° III-1-4 : *Création de cinq aires de jeux aménagées dans les quartiers*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

A la rentrée 2016, près de 9000 élèves sont scolarisés du primaire au lycée, dont environ 4000 inscrits dans les écoles communales.

1/3 des ménages de Dumbéa sont pauvres (60% du niveau de vie médian) et le principal aspect social de la pauvreté est une très large surreprésentation des jeunes dans les ménages pauvres avec 36.2% des moins de 18 ans.

(Extrait de l'enquête ménages/logements du SIGN en 2013)

A Dumbéa, il faut noter 26 % de surpeuplement dans les logements dont 12.3 % de surpeuplement accentué : Près de 17 000 mineurs qui vivent en surpeuplement dont 8 000 en surpeuplement accentué. Les conditions de vie des mineurs sont préoccupantes surtout à Dumbéa sud.

La ville ne compte que très peu d'équipements de loisirs. Aussi, a-t-elle sélectionné six sites afin de créer cinq aires de jeux aménagés avec des espaces pour les familles.

Ces sites ont fait l'objet d'une sélection en fonction de la politique d'aménagement de la ville en tenant compte de leur emplacement, de la population du quartier et de l'offre existante mais aussi en fonction de leur usage actuel (les jeunes oisifs « traînent » sur les terrains le soir).

Les sites retenus sont localisés pour deux d'entre eux dans le quartier FSH KOUTIO, pour deux autres à AUTEUIL (Collines d'Auteuil et Centr' Auteuil), un aux JARIOTS et un au nord de la ville à NONDOUE.

➤ Objectif de l'opération

Création de cinq aires de jeux pour enfants et espace familial (sauf barbecue), y compris des aménagements d'espaces verts.

➤ Population concernée

Population de proximité - Enfants de tous âges.

2. Présentation technique

➤ Programme de l'opération

L'opération consiste à créer cinq aires de jeux pour les enfants comprenant plusieurs modules (balançoires, pyramides, etc...).

Les terrains alloués pour cette opération méritent d'être réaménagés dans leur ensemble.

L'opération se fera, pour chaque site, en une seule tranche, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Ville avec un maître d'œuvre spécialisé.

➤ Maîtrise foncière et contraintes éventuelles

Toutes les opérations sont localisées sur du foncier communal (Ville de Dumbéa) y compris pour les voies d'accès.

3. Plan de financement

Coût total de l'opération (études et travaux) est estimé à 234 000 000 F CFP, détaillé comme suit pour chaque aire de jeux :

➤ Par ordre de priorité

- 1 **COLLINES D'AUTEUIL** (accès au terrain par l'avenue Paul Emile Victor / Rue de l'Espadon) : **45 000 000 F CFP**
3 500 000 F CFP (Maîtrise d'œuvre) / 45 000 000 FCFP (Travaux)
NOTA : Une consultation de MOE est actuellement en cours dont les crédits sont pris sur fonds propres de la Ville
- 2 **JARIOTS** (accès au terrain par la rue du Chambeyronia) : **60 000 000 F CFP** (dont 5 000 000 FCFP de Maîtrise d'œuvre)
- 3 **FSH KOUTIO (2 propositions au choix)**, soit le terrain avec accès par les rues la Seine / le Brigand / le Catinat, soit celui avec accès par les rues la Bayonnaise / La Constantine : **54 000 000 F CFP** (dont 4 000 000 FCFP de Maîtrise d'œuvre)
- 4 **CENTR' AUTEUIL (accès au terrain par la rue des Phoenix)** : **43 000 000 F CFP** (dont 3 000 000 FCFP de Maîtrise d'œuvre)
- 5 **NONDOUE** (accès au terrain par la rue des Cagous) : **32 000 000 F CFP** (dont 2 000 000 FCFP de maîtrise d'œuvre)

	Coût total	Part Etat		Part Commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	1 960 920	686 322	35	980 460	50,00	294 138	15,00
FCFP	234 000 000	81 900 000		117 000 000		35 100 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

Pour une aire de jeux

Etudes	Délais
APS	1 à 2 mois
APD	1 à 2 mois
PC/DCE	1 à 2 mois
AO et attribution travaux	2 mois
Travaux	4 à 8 mois

La ville envisage de réaliser une aire de jeux par an, selon l'arbitrage de l'exécutif, entre 2017 et 2021.

➤ Echéancier Financier

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
En €	94 275	349 865	314 250	465 090	737 440	1 960 920
En FCFP	11 250 000	41 750 000	37 500 000	55 500 000	88 000 000	234 000 000

5. Impacts attendus

En termes d'emploi, le projet générera les emplois nécessaires à la construction.

En termes de satisfaction des usagers, la création d'équipements de proximité devrait satisfaire les familles et également les riverains qui verront les usages nuisants sur les terrains diminuer.

En termes d'environnement, le projet favorisera les déplacements en mode doux en offrant des équipements de proximité.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Les coûts de gestion mensuels sont évalués à 250 F du m2.

7. Evaluation

- **Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021**

Opération relevant de l'enjeu «R32- Action pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	9000 (Population scolaire)	Collectivité
R32-2	Nombre de personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nombre d'événements organisés par les institutions et les associations / an	Nombre d'événements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nombre de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisés / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre de mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

- **Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)**

Indicateur proposé : Nombre d'équipements réalisés

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE DUMBEA

ENJEU R-32 : Actions pour la jeunesse

Opération n° III-1-5 : *Réalisation de plateaux sportifs dans les quartiers*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

La ville de Dumbéa a un rythme de croissance soutenu et une population jeune : en 2014, 35% de la population a moins de 20 ans.

A la rentrée 2016, près de 9000 élèves sont scolarisés du primaire au lycée, dont environ 4000 dans les écoles communales.

La ville compte de multiples associations et clubs sportifs et encourage leur développement afin de favoriser des actions pour la jeunesse à travers le sport.

La ville ne compte que très peu d'équipements sportifs permettant de développer le sport loisir de proximité et de permettre aux associations et clubs de bénéficier de terrains pour leurs entraînements. C'est pourquoi, elle souhaite continuer d'équiper ses quartiers en plateaux sportifs. Ainsi, elle a procédé à la sélection de sites en fonction de la politique d'aménagement de la ville en tenant compte de leur emplacement, de la politique communale au niveau sportif et scolaire, de la population du quartier, de l'offre existante mais aussi en fonction de leurs usages actuels (les jeunes oisifs « traînent » sur les terrains le soir).

Ces sites sont localisés dans les quartiers du FSH à KOUTIO et à AUTEUIL.

➤ Objectifs de l'opération

- Permettre aux clubs et associations communales de bénéficier d'équipements ;
- Réaliser des infrastructures sportives utilisables par tous les temps et pouvant accueillir des compétitions sportives ;
- Conforter ou faire émerger des clubs sportifs ;
- Promouvoir la jeunesse et le sport ;
- Favoriser le développement du sport de loisir ;
- Permettre de développer des activités conduites dans le cadre de la politique de la ville.

➤ Population concernée

Ligues, clubs sportifs et associations sportives affiliées (créneaux spécifiques) - Scolaire et de quartier - Population de proximité et population défavorisée.

2. Présentation technique

➤ Programme de l'opération

L'opération consiste à créer un plateau multisports (football, basket-ball, volley-ball, etc...) aux normes réglementaires sur des terrains existants, et ainsi en améliorer les espaces (aménagement verts, éclairage, clôtures, etc...).

L'opération se fera en une seule tranche par quartier, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Ville avec un maître d'œuvre spécialisé.

➤ Maîtrise foncière et contraintes éventuelles

Foncier communal (Ville de Dumbéa) pour tous les sites y compris les voies d'accès.

3. Plan de financement

Le coût total de l'opération (études et travaux) est estimé à 54 000 000 F CFP pour réaliser un plateau sportif parmi les sites suivants proposés ci-dessous :

- **FSH KOUTIO (2 propositions au choix)**, soit le terrain avec accès par les rues la Seine / le Brigand / le Catinat, soit celui avec accès par les rues la Bayonnaise / La Constantine : **54 000 000 F CFP** (dont 4 000 000 FCFP de maîtrise d'œuvre)
- **COLLINES D'AUTEUIL** (accès au terrain par l'avenue Paul Emile Victor) : **54 000 000 F CFP** (dont 4 000 000 FCFP de maîtrise d'œuvre)

	Coût total	Part Etat		Part Commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	452 520	158 382	35,00	226 260	50,00	67 878	15,00
FCFP	54 000 000	18 900 000		27 000 000		8 100 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier physique

Etudes	Délais
APS	1 à 2 mois
APD	1 à 2 mois
PC/DCE	1 à 2 mois
AO et attribution travaux	2 mois
Travaux	4 à 6 mois

➤ Echéancier Financier

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
En €				452 520		452 520
En FCFP				54 000 000		54 000 000

5. Impacts attendus

En termes d'emploi, le projet générera les emplois nécessaires à la construction.

En termes de satisfaction des usagers, la création d'équipements de proximité devrait satisfaire les jeunes et leurs familles, les clubs, les associations et les écoles.

En termes d'environnement, le projet favorisera les déplacements en mode doux et la réduction de l'usage de l'automobile.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Les coûts annuels d'exploitation et de maintenance sont évalués pour un plateau sportif entre 350 000 FCFP et 785 000 FCFP. Le ratio mensuel du coût de gestion d'un espace sportif est de 250 F/m2.

7. Evaluation :

- Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu «R32- Action pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	12 000 (scolaires + collèges)	Collectivité
R32-2	Nombre de personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nombre d'évènements organisés par les institutions et les associations / an	Nombre d'évènements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nombre de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre de mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

➤ Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité :

Indicateur proposé : Nombre d'équipements réalisés

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE DUMBEA

ENJEU R-22 : Accès à la culture

Opération n° IV-1-1 : *Création d'une Ludothèque*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Rappelons que la ville de Dumbéa a une population jeune : en 2014, 35% de la population a moins de 20 ans

A la rentrée 2016, près de 9000 élèves sont scolarisés du primaire au lycée, dont environ 4000 inscrits dans les écoles communales.

1/3 des ménages de Dumbéa sont pauvres (60% du niveau de vie médian) et le principal aspect social de la pauvreté est une très large surreprésentation des jeunes dans les ménages pauvres avec 36.2% des moins de 18 ans.

(Extrait de l'enquête ménages/logements du SIGN en 2013)

Ce sont près de 17 000 mineurs qui vivent en surpeuplement dont 8 000 en surpeuplement accentué. Les conditions de vie des mineurs sont préoccupantes surtout à Dumbéa sud.

A Dumbéa, l'environnement est aujourd'hui favorable à l'ouverture d'une ludothèque. Le succès que rencontre la médiathèque (cf. fréquentation : 85 000 entrées depuis l'ouverture) montre un vif intérêt de la population pour la vie culturelle qu'il s'agit d'améliorer et de diversifier à présent, en rapport avec le développement urbain constant d'une ville en pleine expansion.

➤ Objectifs de l'opération

- Améliorer et diversifier l'offre culturelle pour les dumbéens et les habitants du Grand-Nouméa ;
- Conforter l'égalité des chances par un accès de proximité aux populations avoisinantes (logements sociaux existants et à venir sur Palmiers 3) ;
- Développer des projets éducatifs par le biais d'un équipement culturel ;
- Rassembler le public et créer du lien et au sein de la famille ;
- Attirer le public vers la connaissance ;
- Capter un nouveau public ;
- Créer une passerelle vers la lecture ;
- Découvrir des jeux d'ouverture sur le monde : jeux traditionnels ;
- Favoriser les échanges interculturels et intergénérationnels ;
- Favoriser la socialisation, la communication et l'apprentissage.

➤ Population concernée

Véritable équipement de proximité, la ludothèque s'adresse au plus grand nombre et à tous les âges mais elle aura une orientation prioritaire vers les plus jeunes. Elle favorisera les rencontres intergénérationnelles et interculturelles. Elle sera un partenaire de la vie du quartier, de la commune et même parfois des autres communes (seul équipement de ce type sur le Grand Nouméa).

2. Présentation technique

Une ludothèque est un équipement culturel public mettant à la disposition de ses administrés des jouets, des jeux de société et des espaces de jeu conviviaux. Ses principales activités sont en lien avec le jeu.

Comme lieu de prêt de jeux et de jouets, elle met ses ressources ludiques à la disposition de tous. Comme centre d'animation elle permet à tous les publics, quels que soient l'âge ou les compétences des joueurs, de pouvoir participer à des temps de loisirs adaptés et de bonne qualité.

L'opération consistera à créer un bâtiment d'environ 150 m² à proximité de la médiathèque existante. A noter qu'au sein de cette ludothèque, des permanences ou animations socio-éducatives de proximité pourront avoir lieu à l'identique d'une maison de quartier.

Cette construction sera implantée côté Ecole maternelle des Orangers et permettra des animations en lien avec le public scolaire de proximité.

Les espaces extérieurs dans l'enceinte de la médiathèque ou côté rue piétonne entre l'école et la médiathèque pourront accueillir des animations en lien avec cette ludothèque.

Le projet prévoit aussi la création d'une zone de stationnement dans l'enceinte de la médiathèque, à destination des PMR principalement.

L'opération se fera en une seule tranche, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Ville avec un maître d'œuvre spécialisé.

➤ Maîtrise foncière et contraintes éventuelles

Foncier communal à proximité de la Médiathèque, des Ecoles, du Centre Urbain de Koutio, du collège de Koutio et du Lycée du Grand Nouméa mais aussi du programme social Palmiers 3 du FSH.

3. Plan de financement

Le coût total de l'opération est estimé à 80 000 000 F CFP (études et travaux).

	Coût total	Part Etat		Part Commune		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	670 400	234 640	35	335 200	50	100 560	15
FCFP	80 000 000	28 000 000		40 000 000		12 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

Les études peuvent débuter en avril 2019, après une consultation de maîtrise d'œuvre.

➤ Echéancier Physique

Etudes	Périodes (date de début)	Délais
APS	Avril 2019	1 mois
APD	Mai 2019	1 mois
PC/DCE	Juin 2019	1 mois
AO et attribution travaux	Juillet 2019	2 mois
Travaux	Septembre 2019	6 mois

➤ Echéancier Financier

AE 2019 = 80 000 000 FCFP

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
En €			167 600	502 800		670 400
En FCFP			20 000 000	60 000 000		80 000 000

5. Impacts attendus

En termes d'emplois, le projet générera les emplois nécessaires aux travaux et au fonctionnement de la Ludothèque.

En termes de satisfaction des usagers, le projet permettra de diversifier l'offre culturelle et les supports éducatifs, de conforter une égalité des chances par la culture (public de proximité).

En termes d'environnement, le bâtiment respectera les principes d'une architecture durable (ventilation naturelle, lumière naturelle, protection solaire en façade, choix des matériaux) et favorisera les déplacements en mode doux (localisé en cœur de ville et à proximité de grands programmes de logements sociaux).

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Les coûts annuels d'exploitation et de maintenance sont évalués pour une maison de quartier entre 6 000 F et 12 000 F du m². Le service instructeur l'estime plus précisément entre 520 000 F CFP et 1 055 000 F CFP annuel.

7. Evaluation

- **Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021**

Opération relevant de l'enjeu «R-22- Accès à la culture »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R22-1	Nombre de manifestations programmées dans la région cible	Nombre d'événements culturels organisés dans les communes concernées par le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R22-2	Nombre d'adhérents aux nouvelles structures culturelles / population cible	nombre de titulaires d'une carte d'accès à l'équipement culturel / population des communes desservies par le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R22-3	Nombre de créations locales soutenues par les nouvelles structures	nombre de manifestations artistiques réalisées par des artistes locaux et inscrites au programme de l'équipement culturel	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R22-4	Nombre de visiteurs ou nombre de personnes impactées / coût de fonctionnement, comparé au même ratio avant construction	nombre d'entrées de l'année dans l'équipement culturel rapporté au budget de fonctionnement de l'équipement culturel	1 an après mise en service de la structure	Compléter dans la fiche projet si équipement préexistant	Collectivité
R22-5	Enquête auprès de la population cible pour vérifier que tout le monde accède à la culture	mesure de l'origine des utilisateurs de l'équipement	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	NON PERTINENT	Collectivité
R22-6	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

- **Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité**

Indicateur proposé : Nombre d'utilisateurs de l'équipement

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE DUMBEA

ENJEU D-13 : Soutien au développement économique

Opération n°VII-1-1 : Aménagement de la promenade Jules Renard

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Aujourd'hui, le tourisme sur la ville de Dumbéa souffre d'un déficit en équipements alors même que la commune dispose de sites remarquables.

C'est pourquoi, la ville souhaite développer son offre touristique en mettant en valeur son potentiel d'espaces naturels (rivière) par la création de zones de loisirs accessibles en modes doux.

De plus, peu d'équipements de loisirs sont prévus en lien avec la forte croissance démographique des ZACS de Dumbéa sur Mer et de Panda.

Ainsi, pour les administrés d'aujourd'hui et ces nouvelles populations, il devient nécessaire d'offrir des zones de loisirs, un accès au parc Fayard et aux espaces naturels (rivière) dans un projet durable, cohérent, et répondant aux orientations fixées dans le PUD en vigueur de la Commune qui prévoit une « trame verte » partant du parc provincial de la Dumbéa jusqu'à l'embouchure de la rivière.

➤ Objectif de l'opération

- Développer l'identité verte de la commune par la mise en valeur des sites naturels du Nord de la commune, afin d'attirer des populations avides de loisirs, de pleine nature et de valoriser le potentiel « touristique vert » de la commune ;
- Permettre d'assurer un trafic entre le secteur nord de la commune, actuellement difficile d'accès, et la SavExpress (désenclavement et continuité territoriale) ;
- Accueillir des activités de plein air notamment liées à la rivière.

➤ Population concernée

Les quartiers nord de la commune (Katiramona, Nondoué, Val Suzon et Koé) et les nouveaux quartiers de Dumbéa sur Mer, 30 000 personnes à terme – (usagers des transports mode doux - associations ou entreprises utilisatrices des équipements de loisirs - usagers de la route).

2. Présentation technique

➤ Programme et objectifs de l'opération

En cohérence avec le projet provincial d'aménagement de l'échangeur de Nakutakoin et le projet communal du réservoir nord de Dumbéa, il s'agit de créer une voie touristique dite « Promenade Jules Renard » qui favorisera le développement économique et touristique de la commune tout en préservant l'environnement.

Cette voie permettra l'accueil des modes doux sur plus de six kilomètre, le long de la rivière Dumbéa, ce qui sera l'occasion de développer des loisirs « verts ». Les cheminements modes doux prévus ont aussi pour vocation de mettre en valeur les écosystèmes existants, par la création d'arborétum et en facilitant l'accès à la rivière pour les loisirs verts (notamment paddle, kayak, ...). Plusieurs zones de stationnement seront aménagées au

niveau des points remarquables de la Promenade Jules Renard afin de valoriser l'accès à la rivière Dumbéa ou aux sites de loisirs existants (karting, ULM, ...) :

- Amélioration de l'assainissement pluvial de la chaussée ;
- Renforcement du corps de chaussée ;
- Réfection de la couche de roulement en béton bitumineux ;
- Sécurisation des accès aux parcelles privées limitrophes.

➤ Maîtrise foncière et contraintes éventuelles

L'opération se fera en plusieurs tranches, le maître d'ouvrage et gestionnaire de l'infrastructure routière est la commune de Dumbéa.

Foncier : commune de Dumbéa (transversale –Route de Nakutakoin)

3. Plan de financement

Le coût total de l'opération (études + travaux) est estimé à 820 000 000 F CFP (hors foncier communal, hors conduite AEP) dont 700 000 000 FCFP contractualisés.

L'APS du BE Pacifique Conseils Techniques reçu le 16 mars 2016 détaille les coûts estimés des composantes de ce projet -hors espaces verts) de la manière suivante :

- Installation : 31 863 235 FCFP
- Terrassement : 291 583 000 FCFP
- Chaussée route et piste cyclable : 98 095 000 FCFP
- Route, parking et piste cyclable : 81 090 000 FCFP
- Assainissement EP/EU : 68 614 000 FCFP
- Eau potable : 20 417 000 FCFP
- Eclairage : 65 347 500 FCFP
- Téléphone : 3 656 000 FCFP
- Signalisation : 3 723 750 FCFP
- Equipements annexes : 40 100 000 FCFP

A noter que le coût du nouveau revêtement de la route est estimé à 120 000 000 FCFP et que la conduite d'AEP est envisagée avec le projet du réservoir nord.

La ville souhaite que

	Coût total	Part Etat		Part Commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 866 000	2 053 100	35	2 933 000	50	879 900	15
FCFP	700 000 000	245 000 000		350 000 000		105 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

Cette opération se réalisera en trois phases.

➤ Echéancier Physique

AE	Tranches	Délais
2017	Limite sud →Carrefour ULM (zones 1&2)	8 mois de 05/17 à 12/17
2018	Carrefour ULM →Mise à l'eau (zone 3)	10 mois de 02/18 à 12/18
2019	Mise à l'eau →OA RT1 (zones 4&5)	10 mois de 02/19 à 12/19

➤ Echéancier Financier

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
En €	576 125	2 042 625	1 518 875	429 475	1 298 900	5 866 000
En FCFP	68 750 000	243 750 000	181 250 000	51 250 000	155 000 000	700 000 000

5. Impacts attendus

En termes d'emplois, le projet générera des emplois nécessaires aux travaux et des emplois induits par le développement d'activités de loisirs verts grâce à la réalisation de la promenade et 1 offre conséquente en matière de tourisme (logement). Cette offre pourra être relayée à terme par un Point Information basé au pôle administratif nord.

En termes de satisfaction des usagers, la création d'une zone de loisirs de ce type devrait permettre de contenter les familles, les utilisateurs de modes doux et les adeptes de sport nautiques et de plein air.

En termes d'environnement, cette opération se fera en respectant les objectifs d'aménagement durable, notamment en termes de choix de matériaux et traitement des eaux de pluie.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

7. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

- Opération relevant de l'enjeu «D13 – Développement des autres secteurs économiques »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
D13-1	Nombre d'entrepreneurs concernés par le projet	Nombre d'entreprises en activité dans la filière concernée et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	Environ 200 (Panda + nord) Voir CCI	Collectivité
D13-2	Evolution de la production locale en T0 et T+5	production en tonnes dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	NON PERTINENT	Collectivité
D13-3	Volume de la production locale / Volume des marchandises non agricoles importées en T0 et T+5	production en tonnes dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement, rapportée à la consommation totale de produits issus de cette filière dans le bassin	A la rédaction de la fiche projet	NON PERTINENT	Collectivité
D13-4	Nombre de créations d'emplois hors secteur agricole en T0 et T+5	solde net = création – destruction d'emplois dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	Non disponible	Collectivité
D13-5	Chiffre d'affaire moyen d'un producteur en T0 et T+5	chiffre d'affaires moyen déclaré par les producteurs dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	NON PERTINENT	Collectivité

➤ Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité

Indicateurs proposés : Linéaire de cheminements en modes doux réalisé

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE du MONT-DORE

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n° I-2-1 : Réservoir de PDF LIMOUSIN

1. Finalités et enjeux

Cette opération s'inscrit dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune et contribue au renforcement du réseau dans le secteur Nord de la commune et principalement les quartiers de Yahoué et Pont Des Français, qui subissent une forte pression de l'urbanisation depuis ces dernières années.

2. Présentation technique

Le projet consiste à concevoir et à réaliser les travaux de construction d'un réservoir d'une capacité de 2000 m³ en acier galvanisé (en plus de celui existant 300 + 350 m³).

Foncier : en cours d'acquisition :

- 1) Détachement de la parcelle où sont déjà construits les réservoirs
- 2) Négociations entamées avec le propriétaire qui est favorable à la vente du terrain

3. Plan de financement

Coût total et contractualisé : 184 000 000 F

	Cout total	Part Etat		Part Province Sud		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	1 541 920	770 960	50%	231 288	15%	539 672	35%
FCFP	184 000 000	92 000 000		27 600 000		64 400 000	

2. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier physique

Etudes

Programme : Année 2016

APS à DCE : Année 2017

Consultation des entreprises : Fin 2017

Travaux

Notification du marché : Début 2018

Durée des travaux : 12 mois

Certificat de fin de travaux : Année 2019

➤ Echéancier financier prévisionnel :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	83 800	754 200	703 920	-	-	1 541 920
FCFP	10 000 000	90 000 000	84 000 000	-	-	184 000 000

3. Impacts attendus

Les effets attendus en termes de satisfaction des usagers sont une meilleure garantie de la distribution AEP aux administrés, l'augmentation de la réserve incendie et l'amélioration de la qualité de service en terme de pression de l'eau (meilleur débit).

4. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées par le fermier.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

5. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R11 – Infrastructure de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible) : 7500	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement :	A la rédaction de la fiche projet	7500	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5 : 100%	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité / nombre de foyers des communes concernées	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	1315	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ? : <u>OUI</u>	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	non	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE du MONT-DORE

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n° I-2-2 : *Renforcement AEP col de Plum*

1. Finalités et enjeux

Cette opération s'inscrit dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune et contribue au renforcement du réseau dans le secteur Sud de la commune, qui subit une forte pression de l'urbanisation depuis ces dernières années.

2. Présentation technique

Le projet consiste à concevoir et à réaliser les travaux de renforcement de la conduite de distribution du Col de Plum (Pose d'un réseau diam 250 et 350 en PVC sur 3,650 km sous accotement).

Foncier : Voirie Provinciale

3. Plan de financement

Coût total et contractualisé : 190 000 000 F

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	1 592 200	796 100	50	238 830	15	557 270	35%
FCFP	190 000 000	95 000 000		28 500 000		66 500 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier physique :

Etudes

Programme : Année 2018
 APS à DCE : Année 2019
 Consultation des entreprises : Fin 2019

Travaux

Notification du marché : Début 2020
 Durée des travaux : 12 mois
 Certificat de fin de travaux : Année 2021

➤ Echéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	-	-	83 800	754 200	754 200	1 592 200
FCFP	-	-	10 000 000	90 000 000	90 000 000	190 000 000

5. Impacts attendus

Les effets attendus en termes de satisfaction des usagers sont une pression plus constante sur la distribution.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées par le fermier.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

7. Evaluation

- Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R11 - Infrastructure de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible) :	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement :	A la rédaction de la fiche projet	5500	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5 : 100%	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées :	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	882	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet. : Amélioration de la pression	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Pas d'enquête prévue mais investissement indispensable pour assurer une distribution de qualité aux nouveaux lotissements et établissements réalisés (lotissement militaire, creek lucky, collège de Plum et futur FSH)	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE du MONT-DORE

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n° I-2-3 : *Réservoir de Robinson*

1. Finalités et enjeux

Cette opération s'inscrit dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune et contribue au renforcement du réseau dans le secteur de Robinson, qui subit une forte pression de l'urbanisation depuis ces dernières années.

2. Présentation technique

Le projet consiste à concevoir et à réaliser les travaux de construction d'un réservoir béton d'une capacité de 3500 m³ + la conduite mère de la distribution en PVC.

Foncier : acquis (communal)

3. Plan de financement

Coût total et contractualisé : 290 000 000 F

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	2 430 200	1 215 100	50%	364 530	15%	850 570	35%
FCFP	290 000 000	145 000 000		43 500 000		101 500 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier physique

Etudes

Programme : Année 2016
 APS à DCE : Année 2017
 Consultation des entreprises : Année 2018

Travaux

Notification du marché : Année 2019
 Durée des travaux : 20 mois
 Certificat de fin de travaux : Année 2020

➤ Echéancier financier prévisionnel :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	-	83 800	1 257 000	1 089 400	-	2 430 200
FCFP	-	10 000 000	150 000 000	130 000 000	-	290 000 000

5. Impacts attendus

Les effets attendus en termes de satisfaction des usagers est une pression plus constante et sécurisation de la distribution par la suppression de la traversé du creek.

En termes d'environnement, travaux adaptés à l'environnement, fait en béton sur mesure en fonction des talus.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération sera assuré par le fermier de la collectivité : La Calédonienne des eaux

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

7. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R11– Infrastructure de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible) :	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement :	A la rédaction de la fiche projet	6 000	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	6 000	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux	6 000	Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ? : OUI	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet. : Sécurisation de l'alimentation en eau	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	NON	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE du MONT-DORE

ENJEU R-32 : Actions pour la jeunesse

Opération n° III-2-1 : *Mesures jeunesse et prévention « tous quartiers*

1. Finalités et enjeux

➤ État des lieux

Parce qu'elle ambitionne de mener un développement urbain maîtrisé respectueux du cadre de vie et de ses habitants et que sa population connaît un rythme de croissance soutenu (1996: 20780 habitants ; 2004: 24 195 habitants ; 2014 : 27 155 habitants) entraînant une demande nouvelle de besoins et de services, la Ville du Mont-Dore s'est résolument engagée depuis plusieurs années déjà dans une démarche de développement durable fondée sur les 3 piliers que sont l'environnement, l'économie et le social.

Dans cette perspective, la Ville a fait de la cohésion sociale l'enjeu majeur de son action publique, avec pour finalité, le bien vivre ensemble de tous ses habitants dans la diversité et l'équité.

C'est ainsi que depuis 1998, année de la mise en place de la politique de la Ville à la mairie du Mont-Dore, deux orientations stratégiques ont guidé les programmes d'actions élaborés et mis en œuvre dans ce cadre : la PRÉVENTION et la JEUNESSE.

Ce travail mené en continu a été jalonné de temps forts et d'étapes successives où les équipes de terrain (éducateurs sportifs, médiateurs socioculturels, correspondants de nuit, éducateurs de rue...) et les agents du Centre Communal d'Action sociale se sont mobilisés et attachés à rencontrer et accompagner les publics avec une attention soutenue pour les plus vulnérables et particulièrement pour les jeunes.

Pour 2017-2021, il conviendra de poursuivre et de conforter les politiques de solidarité et d'égalité des chances déjà mises en œuvre et d'inscrire durablement la politique de la ville dans une démarche de co-construction avec les habitants en permettant l'émergence et la valorisation de leur expression et en encourageant les initiatives citoyennes contributives à la cohésion sociale et à l'amélioration de la tranquillité publique.

C'est dans cet esprit que se déclinent les chantiers, mis en œuvre dans ce nouveau contrat, articulés autour de deux grands objectifs «garantir une place pour chacun» et notamment les jeunes au bénéfice d'un «mieux vivre ensemble».

Ces actions visent tout à la fois, l'émancipation de l'individu, le développement de sa citoyenneté et la consolidation du lien social entre les habitants, les générations et les territoires.

Pour cela, il s'agit d'accompagner les personnes en situation de précarité par les voies d'actions individuelles ou collective, en s'appuyant sur toutes les forces vives du territoire (et notamment les nombreuses associations) pour en renforcer la cohésion.

S'éloigner ainsi d'une politique de juxtaposition des dispositifs au profit d'une politique globale d'inclusion des populations fragilisées par l'âge, le handicap, l'isolement qui s'inspire d'une logique ascendante où les acteurs de terrain (habitants ,associations, etc) nourrissent les choix politiques.

Tout en réaffirmant la double finalité, celle d'assurer l'égalité des chances et d'améliorer les conditions de vie de tous les habitants, une attention particulière est portée à LA JEUNESSE.

Des moyens importants sont mobilisés afin de favoriser dès le plus jeune âge la réussite scolaire et l'épanouissement personnel.

L'éducation constitue un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion.

Ainsi les différents temps de vie de l'enfant et de l'adolescent sont (temps scolaire, périscolaire et de loisirs) pensés au regard de leur complémentarité.

Cela se traduit concrètement par le soutien aux projets scolaires des établissements de la commune, par un accueil périscolaire de qualité, par une offre de loisirs pendant les petites et les grandes vacances ou encore par le développement d'une politique tarifaire adaptée qui facilite l'accès à un panel diversifié d'activités culturelles sportives et socio-éducatives essentielles dans le parcours des jeunes vers l'autonomie et l'apprentissage de la Citoyenneté.

L'accès au savoir et à l'information par le numérique sera développé.

Aider les parents à construire des trajectoires scolaires et éducatives positives pour leurs enfants, voilà tout l'enjeu du soutien à la parentalité.

Par ailleurs, les actions transversales en faveur de la mobilisation et de la valorisation des jeunes en insertion (peu ou pas qualifiés), pour certains très éloignés de la formation et de l'emploi seront accentuées.

Afin de prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance et les comportements addictifs, la synergie des acteurs et des professionnels concernés par la prévention sera consolidée.

Et parce que toutes les expériences acquises par les plus âgés peuvent être mises à profit pour aider les plus jeunes dans leurs parcours, la solidarité intergénérationnelle sera privilégiée.

Outre la mise en œuvre de ce programme d'actions, il est important de ne pas perdre de vue que c'est sous cette mandature que conformément à l'Accord de NOUMEA se déroulent la préparation du scrutin pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté et les travaux sur l'avenir institutionnel du territoire.

Dans ce contexte particulier, le défi majeur à faire progresser est bien celui de «faire vivre les gens ensemble».

➤ Objectifs globaux

- contribuer au bien-être et à l'épanouissement de tous les Mondoriens ;
- lutter contre les exclusions et les discriminations ;
- favoriser la solidarité entre les territoires et les générations ;
- renforcer le lien social ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs (institutionnels et de terrain) de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur des actions partagées ;
- prévenir la délinquance et favoriser la tranquillité publique.

➤ Objectifs spécifiques

- favoriser la réussite éducative des jeunes Mondoriens ;
- développer le soutien à la parentalité ;
- valoriser la diversité culturelle ;
- valoriser l'engagement citoyen ;
- promouvoir la culture et le sport comme vecteurs de lien social ;
- informer et accompagner dans leurs démarches les publics fragilisés ;
- sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Plan Local d'Insertion et de l'Emploi - PLIE) ;
- favoriser le développement et l'accès aux pratiques artistiques culturelles sportives et numériques ;

- favoriser l'accès de tous les publics aux infrastructures culturelles sportives et numériques ;
- développer des actions d'animations dans les espaces publics de proximité ;
- soutenir les associations sportives, culturelles, socio-éducatives, de quartiers ; assurer les conditions d'une éducation à la sécurité routière de qualité.

Ces objectifs visent à agir sur tous les leviers qui contribuent à améliorer la qualité de vie des Mondoriens et à garantir aux jeunes en particulier une éducation de qualité, avec l'assurance de disposer de conditions optimales permettant une insertion sociale épanouie et une insertion professionnelle réussie.

➤ Population cible :

Tous publics des quartiers avec une attention particulière aux moins de 26 ans et aux publics fragilisés (personnes âgées, seules, isolées, handicapées).

2. Présentation technique

➤ Descriptif de l'opération

Elle recouvre une très grande diversité d'actions qui sont autant de supports pour favoriser le vivre ensemble, contribuer à la lutte contre les exclusions et prévenir la délinquance.

Sur le terrain, elle sera mise en œuvre par une équipe constituée de médiateurs de jour, de correspondants de nuit, d'animateurs d'équipement de quartiers, d'éducateurs sportifs et culturels et de travailleurs sociaux. Ces intervenants de proximité privilégiés assureront le dialogue permanent avec les associations, les populations, le public le plus vulnérable et les jeunes en particulier.

La Direction des Services d'Animation et de Prévention avec les référents Jeunesse, Prévention et Insertion, la Direction du Centre Communal d'Action Sociale, le Coordonnateur du Contrat Local de Sécurité, seront chargés chacun à leur niveau de mobiliser et développer les énergies nécessaires pour une mise en œuvre efficace et cohérente des interventions sous l'autorité du Secrétaire Général de la Ville du Mont-Dore.

2.1 La jeunesse

2.1.1: La réussite éducative

Accompagnement éducatif : dispositif de soutien aux projets scolaires et d'accès aux infrastructures culturelles et sportives pour les classes (temps scolaire).

Rendez-vous avec l'ART et la CULTURE : séances scolaires à destination des élèves dont le but est de favoriser la rencontre et les échanges avec les artistes provenant d'univers artistiques variés (temps scolaire).

Ecole des ARTS : découvrir et pratiquer des activités artistiques et culturelles diverses (musique, danse moderne, danse traditionnelle, hip-hop, chant choral, sculpture,...). Accès facilité par la mise en place d'un tarif attractif pour les enfants boursiers et d'un transport en bus (temps périscolaire: le mercredi après-midi).

Ecole des SPORTS : découvrir et pratiquer des activités sportives diverses (escrime, équitation, football, natation, judo, basket.....). Accès facilité par la mise en place d'un tarif attractif pour les enfants boursiers et d'un transport en bus (temps périscolaire: le mercredi après-midi).

Bouquet d'activités périscolaires : proposer aux élèves sur la pause méridienne ou après la journée de classe des activités diverses. APPRENDRE AUTREMENT par la pratique des Echecs, par la découverte du chant choral, APPRENDRE L'HISTOIRE de son quartier par la rencontre avec les Passeurs de Mémoire, LIRE AUTREMENT par la mise en place d'ateliers ludiques autour du livre, la création de livres animés, DES CONTES et DES LEGENDES à écouter, découvrir les plaisirs de l'ESCALADE, du vélo (pistes itinérantes).....Diverses

activités sportives , artistiques , socio-éducatives proposées et combinées avec du soutien scolaire à destination des enfants du CLUB JUNIOR...(temps périscolaire)

STAGES VACANCES : développer l'offre de loisirs pendant les « petites vacances ». Panel d'activités sportives, culturelles et socio-éducatives « à la carte » pour occuper les enfants de 4 à 12 ans. Des semaines à thèmes sont proposées, élaborées en collaboration avec les associations de la Ville.

Temps de loisirs et de vacances : Centres aérés pour les 4-12 ans et Camps de vacances pour le public adolescent organisés en partenariat avec les associations (SCOUTS LAÏCS de NC, Les Piroguiers du MD, l'ACAF, ETHNIC MUSIC).

SPORT PASSION : stages sportifs proposés aux jeunes scolarisés de 13 à 16 ans organisés sur les « petites vacances » pour favoriser la rencontre des publics adolescents des différents quartiers de la Ville (Football, Volley-Ball, Rugby , Basket, Hand ...) Pratique de sports collectifs et découverte de sports nouveaux (golf, VTT, Tir à l'arc, escrime, Boxe..)

2.1.2 : Lutte contre l'exclusion et prévention de la délinquance

Le Plan Local d'Insertion et de l'Emploi (PLIE) : renforcer l'accompagnement personnalisé des publics en difficultés d'Insertion et de recherche d'Emploi

Programme ELAN avec APLI (Association de Lutte contre l'Illettrisme) : améliorer progressivement les résultats en littératie pour les publics présentant des difficultés fortes, voire graves d'expression orale et écrite du français ainsi qu'en numératie.

Formations modulaires : mettre en place des formations courtes pour répondre aux demandes d'un grand nombre de jeunes déscolarisés, de faible niveau scolaire, peu qualifiés.

Programme d'Insertion des Jeunes du Mont-Dore : parcours d'accompagnement global encadré par les services de la Ville. Programme élaboré sur 4 semaines comprenant des activités culturelles (théâtre, chant choral..) et sportives (boxe, VA'A, golf,...), des visites culturelles (Musée de la NC, Musée Maritime,...) combinées avec des visites de structures d'insertion (MIJ, RSMA, SEP, E2C...) et des rencontres avec professionnels de la prévention (DECLIC, SOS ECOUTE, Centre d'ADDICTOLOGIE...). La quatrième semaine est une semaine d'immersion chez les agriculteurs du Mont-Dore. Pendant ce parcours le jeune est amené à définir son projet professionnel.

Activités d'insertion et découverte des métiers : développer la connaissance du milieu professionnel chez les jeunes volontaires par des « contrats » d'insertion (service civique, régulateurs de transports scolaires...).

Les BEACH GAMES et LA COUPE des QUARTIERS : pour lutter contre l'oisiveté, des animations sportives et des loisirs nautiques sont proposés aux jeunes de la Commune sur la plage de PLUM pendant les vacances d'été du début janvier à la mi-février. Un système de transport gratuit est mis en place afin d'acheminer les publics des quartiers vers le site en bordure de mer. Ils y sont accueillis de 12H à 16H30 et les familles qui souhaitent profiter de la plage sont aussi les bienvenues.

La Troupe Artistique du Mont-Dore : créer une troupe composée de jeunes talents mondoriens issus de différents univers artistiques. Valoriser ces jeunes talents en les mettant à l'honneur lors des manifestations et événements de la commune (ouverture de la saison culturelle, Festival des Arts du MD, représentation à l'extérieur ...).

L'accompagnement éducatif pour prévenir les ruptures : lutter contre le décrochage scolaire, accompagner les jeunes vers une insertion sociale et professionnelle et prévenir la récidive.

2.1.3 Le soutien à la Parentalité

Café des parents : conforter le dialogue entre les agents des services de la Ville, des professionnels du secteur et les familles en instituant des moments de débats et de réflexions partagées autour des problématiques parentales.

Vacances en familles : proposer et organiser en collaboration avec les familles volontaires et les services de la Ville des campings sur 4 jours. C'est l'occasion pour les parents et leurs enfants de profiter de quelques jours de vacances organisées et de rencontrer d'autres familles issues des quartiers de la Commune.

2.2 Solidarités et cohésion sociale

AU CŒUR DES QUARTIERS : animations « aux pieds des immeubles » à destination des familles (Spectacles, pratiques artistiques, développement de la médiation sociale...). Faire vivre son quartier en créant des espaces de rencontres et de dialogues. Accompagner et soutenir les associations de quartiers créatrices de lien social dans la mise en œuvre de leurs projets d'animations.

LE BUS DES QUARTIERS ou comment lutter contre la fracture numérique : un bus équipé de matériels informatiques performants sillonne les quartiers de la ville en soirée pour faciliter l'accès des populations dépourvues d'équipements aux nouvelles technologies de l'information.

SEMAINE HANDICAPABLE : semaine dédiée aux personnes (enfants, adolescents, jeunes adultes, seniors...) porteuses de handicaps.

Des SENIORS ACTIFS : proposer des animations au profit des seniors et promouvoir l'intergénérationnel.

LA FÊTE DES COMMUNAUTES : journée dédiée aux diverses communautés qui se retrouvent pour partager leurs savoir-faire, leurs traditions et leurs coutumes.

➤ Modalités de mise en œuvre

Le dispositif reposera sur un mode diurne et nocturne de façon à disposer d'une réponse de la puissance publique adaptée aux modes de vie des administrés et notamment des jeunes.

3. Plan de financement

Le coût global de l'opération s'élève à 700 000 000 FCFP soit 5 866 000 €.

	Cout total	Part Etat		Part province Sud		Part Commune	
		Montant	%		%	Montant	%
€	5 866 000	1 759 800	30	879 900	15	3 226 300	55
FCFP	700 000 000	210 000 000		105 000 000		385 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	1 173 200	1 173 200	1 173 200	1 173 200	1 173 200	5 866 000
FCFP	140 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000	700 000 000

➤ Dont charges de personnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	536 320	402 240	268 160	134 080	-	1 340 800
FCFP	64 000 000	48 000 000	32 000 000	16 000 000	-	160 000 000

5. Impacts attendus

- Diminution du taux d'incidents aux abords des écoles ;
- Diminution du taux d'incivilité dans les transports ;
- Diminution du nombre d'actes de délinquance recensés provoqués par les mineurs.

6. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

- Opération relevant de l'enjeu « R-32 - Actions pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE	VALEUR	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	27155	Collectivité
R32-2	Nb personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nb évènements organisés par les institutions et associations / an	Nombre d'évènements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nb de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nb de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / Nb mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nb mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / Nb total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nb projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

➤ Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité

- taux de fréquentation des équipements de proximité ;
- taux de boursiers participant aux activités culturelles et sportives ;
- nombres d'adolescents et jeunes (13-25 ans) participant aux actions proposées ;
- nombre de jeunes licenciés sportifs (13-25 ans) ;
- nombre de jeunes inscrits dans les associations culturelles (13-25 ans) ;
- nombres de jeunes suivis pour des mesures d'accompagnement par nos services.
-

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE du MONT-DORE

ENJEU R-32 : Actions pour la jeunesse

Opération n° III-2-2 : *Projet socio-culturel global de Saint-Louis (partie fonctionnement)*

Opération n° III-2-3 : *Projet socio-culturel global de Saint-Louis (partie investissement)*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

La tribu de Saint-Louis est une tribu périurbaine, située au sein de l'Agglomération du Grand Nouméa. Elle est la plus grande de Nouvelle-Calédonie (1366 habitants au recensement 2014 – source ISEE).

L'histoire et les composantes sociales de la tribu créent un contexte particulier qui nécessite une vigilance accrue et un accompagnement spécifique dans le traitement des problématiques rencontrées. En effet, si on compare certaines données de Saint Louis avec le reste de la commune, on constate que :

- Le taux de scolarisation des 16-25 ans est inférieur de 30% ;
- Le taux de chômage des 20-29 ans est supérieur de 25% (soit 1 jeune sur 2 sans emploi) ;
- Le nombre de personnes de 15 – 19 ans inactives ou au foyer est 2,5 fois plus élevé ;
- Le nombre de personnes de 25 – 29 ans inactives ou au foyer est 2 fois plus élevé ;
- Le nombre de jeunes placés sous main de justice est 4 fois plus élevé.

Cette situation sociale dégradée s'associe à des dissensions coutumières importantes au niveau des clans, qui engendrent une mésentente au niveau de la gestion du foncier et l'assise légitime de leur autorité.

Les conséquences sont que, depuis de nombreuses années, un grand nombre d'incidents ont lieu à l'intérieur et aux abords de cette tribu qui est traversée de part et d'autre par la route provinciale (RP1 reliant le nord et le sud de la commune). En 2014, ces incidents ont connu un paroxysme, en termes d'intensité et de durée, suite à un problème technique survenu à l'usine hydro métallurgique de Valé NC.

Dans le cadre des financements obtenus du contrat d'Agglomération 2011 – 2015, la Ville du Mont-Dore a souhaité en 2015 lancer une étude socio-économique pour essayer de comprendre le malaise de cette jeunesse en errance, de remonter les attentes fortes des habitants et de proposer des actions à mettre en œuvre.

Cette étude menée par le cabinet Emergences a durée 8 mois et elle a permis de recueillir les témoignages d'une centaine d'habitants de la tribu et d'une trentaine d'acteurs extérieurs (Direction Provinciale des Affaires Sanitaires et Sociales - DPASS, Clergé, Mission d'Insertion des Jeunes – MIJ, Fédération pour l'Accompagnement et le Soutien à l'Enfance au Mont-Dore - FASEM, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation – SPIP).

Les résultats débouchent sur des actions à mener selon 4 axes principaux :

- Axe 1 - les plus jeunes : Développer principalement l'établissement de projets communs, le renforcement de l'action associative et d'un projet « école de Saint-Louis ».
- Axe 2 - notre base : Mettre en œuvre des actions à court terme pour dynamiser les jeunes et rechercher une synergie autour d'un projet d'espace socioculturel.
- Axe 3 - créer et bouger : Consacré à la réalisation d'actions et de projets culturels, physiques et sportifs.
- Axe 4 - travailler : Mise en valeur de la tribu et insertion des jeunes par l'emploi.

➤ Objectif global de l'opération

Construire en partenariat avec les personnes ressources de la tribu un projet global cohérent qui vise l'insertion sociale et professionnelle d'un maximum de jeunes de Saint-Louis (entre 10 et 29 ans). Cette tranche d'âge concerne au total 527 individus – source ISEE.

Cette insertion par le travail est une des clefs indispensables pour solutionner certaines des problématiques liées à Saint-Louis mais il faut également permettre à cette jeunesse de se réappropriier une partie de leur culture et de leur savoir faire ancestraux.

Ce travail doit être réalisé en profondeur et s'inscrire dans la durée. Il ne doit pas s'agir d'un projet de saupoudrage à courte vue. La volonté est de progresser significativement via un processus d'amélioration des conditions de vie et d'intégration des jeunes de Saint-Louis.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

Mise en place d'actions relevant des 4 axes à développer - Détails des dépenses prévisionnelles du projet JEUNESSE SAINT-LOUIS (CA 2017-2021).

Fonctionnement axe 1 - Les plus jeunes	
Soutien aux associations d'animation et soutien scolaire (associations de la tribu, FASEM etc...)	37 000 000 F.CFP
Sensibilisation et formation des parents (10 sessions / an)	2 500 000 F.CFP
Formation des jeunes encadrants ou animateurs (10 par an)	2 800 000 F.CFP
Mise en place centre aérés, camps de vacances, colonies (extrascolaire)	19 200 000 F.CFP
Projet école Saint Louis	10 000 000 F.CFP
TOTAL	71 500 000 F.CFP
Fonctionnement axe 2 - Notre base	
Grande fête de la jeunesse et des quartiers	10 000 000 F.CFP
Création et gestion du site internet Jeunesse St Louis	700 000 F.CFP
Stage de Cohésion (15 jeunes)	7 500 000 F.CFP
Voyages, missions, études, échanges	15 000 000 F.CFP
TOTAL	33 200 000 F.CFP
Fonctionnement axe 3 – Créer et Bouger	
Identité culturelle et histoire et patrimoine (frais de collecte valorisation)	2 300 000 F.CFP
Pratiques Culturelles et artistiques (fonctionnement annuel des ateliers et résidences)	5 000 000 F.CFP
Projet Audiovisuel Formation et divers	1 000 000 F.CFP
Découverte aventure et sports extrêmes (4 projets par an)	4 000 000 F.CFP
Projet sport mécanique (stage et formation)	9 000 000 F.CFP
Projet Boxe (encadrement)	3 000 000 F.CFP
Foot et Volley	6 000 000 F.CFP
TOTAL	30 300 000 F.CFP

Fonctionnement axe 4 - Travailler	
Travaux d'entretien et d'aménagements des espaces de vie de la tribu (suivi personnalisé, insertion par le travail, formations)	60 000 000 F.CFP
Des chantiers pour l'environnement (diagnostic environnemental étude participative)	7 000 000 F.CFP
Entreprise d'insertion et clause d'insertions sociales (étude dispositif)	3 000 000 F.CFP
TOTAL	70 000 000 F.CFP
Fonctionnement Cellule	
Direction du projet/cellule	39 150 000 F.CFP
Animateurs Educateurs	31 100 000 F.CFP
Fonctionnement cellule (dépenses carburant, assurance etc...)	18 750 000 F.CFP
Suivi Evaluation Fin de contrat d'Agglomération	6 000 000 F.CFP
TOTAL	95 000 000 F.CFP
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	300 000 000 F.CFP

Investissement axe 1 - Les plus jeunes	
Projet Ecole Saint Louis (projet d'établissement, inverser la courbe de la baisse d'effectif...)	
TOTAL	50 000 000 F.CFP
Investissement axe 2 – Notre base	
Construction d'un espace socioculturel et équipement	
TOTAL	200 000 000 F.CFP
Investissement axe 3 – Créer et bouger	
Achat matériel projet audio-visuel et équipement média	1 000 000 F.CFP
Achat ring éducatif et équipement	1 500 000 F.CFP
TOTAL	2 500 000 F.CFP
Investissement axe 4 - Travailler	
Champ et marché (Achat petit outillage et intran)	3 511 000 F.CFP
Chantiers d'équipement liés aux projets des jeunes (2 aires de jeux, bike park, stock car...)	8 000 000 F.CFP
Travaux d'entretien et d'aménagements des espaces de vie (reboisement, traitement VHU, infrastructures Forêt de la Thy...)	150 000 000 F.CFP
TOTAL	162 511 000 F.CFP
Investissement Cellule	
Véhicule utilitaire + transport de personnes + Matériel Bureautique/informatique + mobilier	
TOTAL	8 000 000 F.CFP
TOTAL INVESTISSEMENT	423 011 000 F.CFP

3. Modalités de mise en œuvre

La Ville sera présente pour accompagner et guider ce processus jusqu'à maturité. Une structure spécifique de type cellule d'animation dédiée à la mise en œuvre du projet sera mise en place.

C'est l'équipe opérationnelle de terrain qui coordonne et conduit le projet avec les jeunes et les partenaires. Elle n'est pas nécessairement pilote de tous les projets d'action, mais veille à la cohésion de l'ensemble.

4. Plan de financement

Le coût global de l'opération s'élève à 723 011 000 FCFP soit 6 058 832 €.

	Cout total	Part Etat		Part province Sud		Part Commune	
		Montant	%		%	Montant	%
Fonctionnement							
€	2 514 000	1 257 000	50	377 100	15	879 900	35
FCFP	300 000 000	150 000 000		45 000 000		105 000 000	
Investissement							
€	3 544 832	2 281 454	64,36	531 725	15	731 653	20,64
FCFP	423 011 000	272 249 880		63 451 650		87 309 470	

5. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Contraintes, difficultés

La majorité des actions à mener découlent des résultats de l'enquête réalisée par « Emergences » mais c'est l'avancée avec la population sur le terrain qui va permettre de mieux définir, prioriser et rythmer les actions.

➤ Echéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Fonctionnement						
€	601 935	521 689	468 553	444 480	477 344	2 514 000
FCFP	71 830 000	62 254 000	55 913 200	53 040 560	56 962 240	300 000 000
Investissement						
€	528 032	754 200	754 200	754 200	754 200	3 544 832
FCFP	63 011 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	423 011 000

➤ Dont charges de personnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Charges de personnel						
€	174 974	139 980	111 984	89 587	72 171	588 695
FCFP	20 880 000	16 704 000	13 363 200	10 690 560	8 612 240	70 250 000

6. Impacts attendus

Insertion

Quelles soient culturelles, éducatives ou de loisirs, les actions menées dans le cadre de ce projet ont pour but de favoriser l'insertion d'un maximum de jeunes de la tribu.

L'augmentation de leur niveau d'employabilité et la mise en place de formations favoriseront leur réinsertion en milieu professionnel ou dans un cursus plus scolaire.

Evolution des représentations

La tribu de Saint Louis ne bénéficie pas d'une bonne image et cela pèse sur l'ensemble des habitants qui se voient stigmatisés suite aux agissements d'une minorité de fauteurs de troubles.

Elle doit communiquer et donner des exemples positifs aux gens à l'intérieur et à l'extérieur de la tribu.

Cela passe par la communication à rétablir entre les habitants avant de se projeter vers l'extérieur par le biais de fêtes ou manifestations intergénérationnelles.

Environnement

La jeunesse de Saint Louis est sensible à son environnement proche, que ce soit sur le littoral ou dans la forêt de la Thy. Des actions ciblées seront accomplies avec les jeunes et il faudra mettre en place des actions de sensibilisation et d'informations auprès de tous les habitants de la tribu.

7. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R-32 - Actions pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	527 jeunes de 10 à 29 ans	Collectivité
R32-2	Nb personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nb évènements organisés par les institutions et associations / an	Nombre d'évènements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nb de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nb de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / Nb mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nb mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / Nb total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nb projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE NOUMÉA

ENJEU R-11: Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n°I-3-1 : Réalisation de trottoirs / pose de nouveaux réseaux en centre-ville, quartiers Nord et quartiers Sud

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Les réunions publiques ont fait apparaître des manques et une forte demande des Nouméens concernant la rénovation des trottoirs existants, l'aménagement de nouveaux trottoirs et la sécurité des piétons. Les aménagements actuels de voirie ne prévoient pas toujours de dispositifs limitant ou empêchant le stationnement sauvage, ce qui nuit à la circulation sécurisée du piétons, et tout particulièrement des parents avec enfants en bas âge, des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées.

Par ailleurs, la Ville est engagée dans une démarche d'éco-mobilité. A ce titre, elle entend développer les solutions de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en priorité la circulation piétonne. L'enquête Ménages Logements déplacements (2013) fait notamment apparaître que 60 % des flux de déplacements de l'agglomération sont internes à la Ville de Nouméa, constat propice au développement de l'éco-mobilité.

Les trottoirs du centre-ville, principalement en béton, sont de qualité très hétérogène, souvent très dégradés, sur une surface d'environ 45.000 m². Les réseaux d'eau potable sont à renouveler et certains réseaux d'eaux usées sont à créer.

En dehors de ce quartier, peu d'axes sont bordés de trottoirs revêtus, notamment les quartiers Nord, pourtant très fréquentés par les piétons.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération

Enjeu « un pays préparé à l'ère de l'énergie chère et qui s'adapte aux changements climatiques » du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025.

Actions « solutions de déplacements alternatifs à la voiture : appliquer le schéma modes doux » et « améliorer et développer les trottoirs pour promouvoir la circulation piétonne sécurisée » de l'Agenda 21 de la Ville.

Sécuriser les déplacements des piétons, et notamment des parents avec enfants en bas âge, personnes âgées et personnes à mobilité réduite, au bénéfice de tous.

Amélioration de la qualité fonctionnelle des trottoirs.

Aménagement durable en centre-ville, avec la possibilité d'intervenir après pose du revêtement pour le passage de réseaux sans détériorer les trottoirs.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

Au centre-ville : réfection des trottoirs revêtus en dalles de béton 40 x 40 cm et remplacement des bordures et dalles existantes en commençant par l'hyper-centre, renouvellement des réseaux d'eau potable et pose de réseaux d'eaux usées (390 MF).

- Rue de Verdun entre rues Foch et Sébastopol et entre rues Gallieni et Austerlitz avec renouvellement de la conduite AEP (60MF pour trottoir et 50MF pour conduite d'eau).
- Rue de l'Alma entre rues d'Austerlitz et Vauban et rue Clémenceau entre rues République et Jaurès, rue Foch entre rues République et Alma, rue Sébastopol entre rues République et Alma pour création réseaux d'eaux usées et renouvellement conduite AEP (160 MF pour trottoir et 120 MF pour réseau eaux usées).

Dans les quartiers Nord et Sud : création de trottoirs revêtus en béton ou en enrobé dans les zones fréquentées par les piétons, le long d'axes principaux de circulation, à proximité de commerces ou d'établissements scolaires (495 MF) :

- Route stratégique à la Vallée des Colons (études en cours, travaux en 2017) – 50MF ;
- Rue Heiny à Rivière Salée - 15MF ;
- Rue Higginson à la Vallée des Colons - 15MF ;
- Rues Bloc Castellane au PK7 - 30MF ;
- Route du Ouen Toro à Val Plaisance (40MF) ;
- Rue Teyssandier de Laubarède entre rue S. Ulm et entrée parc forestier aux portes de fer (études en cours, travaux en 2018) – 30MF ;
- Rue Copernic à Tindu (études en cours, travaux 2017 – 2018) – 45MF ;
- Rue Max Frouin au PK6 (études en cours, travaux en 2017) – 89MF ;
- Rue RL Cuer au faubourg Blanchot (études en 2017, travaux en 2017) – 15MF ;
- Rue Félix Boutin à Kaméré (études en 2017, travaux en 2018) – 20MF ;
- Rue A. Daly entre rues Rédika et Soulard à Ouémo (études en 2017, travaux en 2018) – 15MF ;
- Rue Georges Lèques entre école Laigle et rue Germain à Tina (études en 2017-2018, travaux en 2018-2019) – 65MF ;
- Rue M. Kauma à Tuband (études en 2017-2018, travaux en 2019) – 20MF ;
- Route des 2 Vallées entre rue Pasteur et école le Petit Poucet à la Vallée du Tir (études 2017-2018, travaux 2018) – 7MF ;
- Rue R. Gervolino entre ronds-points Magenta plage et aéroport (études en 2017-2018, travaux en 2019) – 22MF ;
- Rues Bozouls et Beaune à Rivière Salée (études en 2018, travaux en 2019) – 7MF ;
- Rue Ecorchon – Zola à l'Orphelinat (études en 2018, travaux en 2019) – 10MF.

➤ Modalités de mise en œuvre

Ville de Nouméa, suivi du projet : pôle aménagement, conditions d'exécution : marché de clientèle pluriannuel).

➤ Foncier : acquis

3. Plan de financement

Coût total : 1 385 000 000 F.CFP (les travaux ont débuté en 2016 et la Ville prend en charge sur ses fonds propres la réfection sans pose de réseaux des trottoirs en centre-ville).

Coût contractualisé : 870 000 000 F.CFP.

Remarque : pour un trottoir de 2 m de large, sur un côté de la rue, hors centre-ville, compter 20 000 000 F/km. En centre-ville, l'estimation passe à 70 000 000 F/km.

	Cout total	Part Etat		Part Province		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	7 290 600,00	2 405 898,00	33	1 093 590,00	15	3 791 112,00	52
FCFP	870 000 000	287 100 000		130 500 000		452 400 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Échéancier physique

Début des travaux : 2016 (réalisation de trottoirs / an : 7 000 m² en centre-ville et 2 à 3 km dans les quartiers Nord et Sud)

Fin des travaux : 2019

Date de mise en service de l'équipement : 2016-2019

➤ Échéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	2 472 100,00	2 472 100,00	2 346 400,00			7 290 600,00
FCFP	295 000 000	295 000 000	280 000 000			870 000 000

5. Impacts attendus

D'après les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie, 100 000 000 F.CFP (soit 838 000 €) de travaux d'infrastructures engendrent 7 emplois. Ainsi, pour les travaux concernés, 61 emplois seront engendrés. (La CCI de Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de ratios permettant de distinguer les emplois directs des emplois indirects).

En termes de satisfaction des usagers, sont attendus les effets suivants :

- Baisse du sentiment d'insécurité du déplacement piéton en centre-ville
- Augmentation des déplacements piétons

En termes d'environnement, sont attendus les effets suivants :

- Développement des solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle
- Maîtrise de l'énergie
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Aménagement durable
- Chantiers respectueux de l'environnement et mise en place de moyens pour réduire les nuisances

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Les dépenses d'entretien sont à couts constants pour la collectivité.

7. Évaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R11 : Infrastructures de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	À la rédaction de la fiche projet	100 000	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	100 %	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Aucune enquête de satisfaction n'est prévue.	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE NOUMÉA

ENJEU R-11 : Accès aux Infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n°I-3-2 : *Amélioration du cadre de vie de l'Anse Vata : suppression des rejets polluants et requalification de la route*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Le quartier de l'Anse Vata a une importante fonction touristique et de loisirs, « vitrine » de la Calédonie. Autour d'une plage accessible aux sports nautiques et aux activités familiales s'organise une économie touristique : bars-restaurants, commerces, hôtels, aquarium.

De plus, l'Anse Vata dispose de plusieurs équipements sportifs de grande dimension pour la pratique de différents sports. Le quartier de l'Anse Vata a également une fonction importante de formation puisqu'il est particulièrement bien doté en établissements scolaires et de formation. La présence de la Commission du Pacifique sud et de l'Institut de Recherche et de Développement confère à l'Anse Vata une fonction politique et administrative d'ordre international. En matière de soins, on peut noter la présence de la clinique privée de l'Anse Vata, le centre d'accueil - hôpital de jour Albert Bousquet et l'implantation en cours d'un centre médical.

Le bassin urbain de la partie basse de la route de l'Anse Vata possède un réseau d'assainissement unitaire connecté à la station de traitement de l'Anse Vata. Ce réseau d'assainissement est équipé d'un déversoir d'orage. En temps sec, les eaux usées sont dirigées vers la station de l'Anse Vata. En temps de pluie, des déversements d'eaux usées prétraitées peuvent être observés dans la baie via le déversoir d'orage. En outre, les réseaux d'assainissement existants sont très vétustes et présentent sur certains tronçons des contre-pentes générant des dysfonctionnements. Le nombre d'EH raccordables est de 1220.

Le réseau d'eau potable de la rue Blaise Pascal et de la route de l'Anse Vata est vétuste et fuyard.

Le tronçon de route de l'Anse Vata entre la rue Blaise Pascal et la rue de Boulari est identifié en tant que cœur de quartier dans l'actuel plan d'urbanisme directeur. Il est aujourd'hui sommairement aménagé avec des trottoirs étroits et dégradés, des réseaux électriques en aérien et une chaussée structurellement faible.

Il est à noter que la réalisation de la station d'épuration de l'Anse Vata a été financée dans le cadre de précédents contrats.

Cette opération s'inscrit dans le schéma directeur d'assainissement.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération :

- Enjeu « une gestion durable des ressources naturelles renouvelables, adaptée à des milieux exceptionnels » du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025 ;
- Actions « protéger et valoriser le patrimoine naturel de la Ville et des ressources en eau » de l'Agenda 21 de la Ville ;
- S'inscrit dans le contexte du schéma littoral en cours et dont les recommandations pourront être prises en compte dans la requalification de l'espace ;
- Protéger le lagon et la zone de baignade en supprimant les déversements d'eaux usées prétraitées dans la lagune de l'hippodrome ;

- Suppression des dysfonctionnements sur les réseaux d'assainissement ;
- Suppression de la pollution dans l'Anse Vata par temps de pluie par le déversoir de l'école des Lys ;
- Améliorer le fonctionnement de la station de l'Anse Vata en réduisant les volumes d'eaux claires parasites ;
- Suppression des inondations ;
- Faciliter les déplacements piétons ;
- Réaliser une piste cyclable si préconisé par le schéma cyclable ;
- Améliorer la qualité esthétique de ce secteur de l'Anse Vata.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

- Pose de réseau d'eaux usées dans les rues B. Pascal, Tabou et Leenhardt et sur la route de l'Anse Vata entre les rues B. Pascal et Tabou ;
- Création d'un poste de relevage dans le parking de l'école des Lys, rue B. Pascal et la suppression d'un déversoir d'orage ;
- Renouvellement de conduites d'eau potable sur la route de l'Anse Vata entre la promenade R. Laroque et la rue B. Pascal ;
- Pose de réseaux d'eaux pluviales sur les rues B. Pascal et Leenhardt et route de l'Anse Vata entre les rues B. Pascal et Leenhardt ;
- Réaménagement qualitatif de la voirie de la route de l'Anse Vata entre la rue B. Pascal et la promenade R. Laroque (enfouissement réseaux électriques, modification du profil en travers, reprise de la chaussée et des trottoirs, plantations).

➤ Modalités de mise en œuvre

Ville de Nouméa

Suivi du projet : pôle aménagement,

Conditions d'exécution : marché de travaux

- Foncier : acquis à 95 %, en cours d'acquisition à 5 %.

3. Plan de financement

Coût total : 1 048 000 000 F.CFP

Coût contractualisé : 840 000 000 F.CFP

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	7 039 200	2 337 014	33,20	1 055 880	15	3 646 306	51,80
FCFP	840 000 000	278 880 000		126 000 000		435 120 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Échéancier physique

Dossier de consultation des entreprises : 2017

Début des travaux : 2017

Fin des travaux : 2020

Date de mise en service de l'équipement : 2020

➤ Contraintes, difficultés

Propriété Ville de l'assiette foncière de l'opération pour 95 % environ.

Propriété Etat des deux autres parcelles concernées (parties des lots 5 PARTIE et 5 PIE section Anse-Vata) grevées par un emplacement réservé au PUD de la Ville et uniquement pour une surface inférieure à 1000 m² correspondant à une bande étroite de terrain grevé d'un emplacement réservé sur la longueur de la rue.

Bande de terrain en cours d'acquisition, actions à mener :

- Confirmation officielle des accords des deux parties à l'acte ;
- Délibération et actes administratifs autorisant la signature de l'acte ;
- Procédure d'urbanisme de détachement/rattachement nécessaire à la modification des lots cadastraux ;
- Rédaction, signature et transcription de l'acte authentique.

Transfert de propriété définitif : 2e trimestre 2017

➤ Échéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	83 800	1 382 700	3 645 300	1 927 400	-	7 039 200
FCFP	10 000 000	165 000 000	435 000 000	230 000 000	-	840 000 000

5. Impacts attendus

D'après les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie, 100 000 000 F.CFP (soit 838 000 €) de travaux d'infrastructures engendrent 7 emplois. Ainsi, pour les travaux concernés, 59 emplois seront engendrés. (La CCI de Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de ratios permettant de distinguer les emplois directs des emplois indirects).

Les publics cible sont les riverains des rues Leenhardt, Tabou, B. Pascal, et route de l'Anse Vata partie basse, les clients des commerces et hôtel de la route de l'Anse Vata situés entre les rues B. Pascal et de Boulari, et les utilisateurs de la plage. De façon plus générale, tous les Nouméens. Les impacts sont attendus en matière de :

- Baisse du sentiment d'insécurité du déplacement piéton ;
- Augmentation des déplacements piétons ;
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, parents avec enfants en bas âge, personnes âgées ;
- Amélioration du cadre de vie dans une zone de baignade très prisée des Nouméens.

En termes d'environnement, le projet permettra de :

- Protéger le lagon et la zone de baignade en supprimant les déversements d'eaux usées prétraitées dans la lagune de l'hippodrome ;
- Supprimer les dysfonctionnements sur les réseaux d'assainissement ;
- Supprimer la pollution dans l'Anse Vata par temps de pluie par le déversoir de l'école des Lys ;
- Améliorer le fonctionnement de la station de l'Anse Vata en réduisant les volumes d'eaux claires parasites ;
- Supprimer les inondations ;
- Faciliter les déplacements piétons ;
- Chantiers respectueux de l'environnement et mise en place de moyens pour réduire les nuisances.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Le coût annuel net à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement sera à coût constant (comprend l'entretien de la signalétique horizontale et verticale, du mobilier urbain, l'éclairage, le nettoyage, les réparations, l'entretien des espaces verts, l'élagage, ...).

7. Évaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R11 : Infrastructures de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	À la rédaction de la fiche projet	100 000	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	54 %	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux	Sans objet	Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Aucune enquête de satisfaction n'est prévue.	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE NOUMÉA

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n° I-3-3 : Suppression des rejets polluants dans la lagune de l'hippodrome et l'Anse Vata : installation d'un réseau séparatif à Val Plaisance

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

L'Anse Vata est une zone de baignade très prisée des Nouméens, des touristes, des clients des hôtels et des commerces. Le bassin urbain de la rue Gabriel Laroque possède un réseau d'assainissement unitaire connecté à la station de traitement de l'Anse Vata. Ce réseau d'assainissement est équipé d'un déversoir d'orage. En temps sec, les eaux usées sont dirigées vers la station de l'Anse Vata. En temps de pluie, des déversements d'eaux usées prétraitées sont observés dans la lagune de l'hippodrome puis sur la baie via le déversoir d'orage. En outre, les réseaux d'assainissement existants sont très vétustes et présentent sur certains tronçons des raccordements non conformes et des contre-pentes générant des dysfonctionnements.

Il est à noter que la réalisation de la station d'épuration de l'Anse Vata a été financée dans le cadre de précédents contrats.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération

- Enjeu « une gestion durable des ressources naturelles renouvelables, adaptée à des milieux exceptionnels » du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025 ;
- Actions « renforcer la protection de l'environnement et accentuer la transition écologique et protéger et valoriser le patrimoine naturel de la Ville et des ressources en eau » de l'Agenda 21 de la Ville ;
- Inscrit dans le schéma directeur d'assainissement ;
- S'inscrit dans le contexte du schéma littoral en cours et dont les recommandations pourront être prises en compte dans la requalification de l'espace ;
- Protéger le lagon et la zone de baignade en supprimant les déversements d'eaux usées prétraitées dans la lagune de l'hippodrome ;
- Supprimer les dysfonctionnements sur les réseaux d'assainissement ;
- Améliorer le fonctionnement de la station de l'Anse Vata en réduisant les volumes d'eaux claires parasites ;
- Suppression de la pollution de la lagune de l'hippodrome ;
- Permettre l'accès au réseau et responsabiliser les riverains sur leur raccordement au réseau ;
- Préserver la biodiversité de la lagune et du lagon.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

L'opération sera réalisée en 2 tranches avec une première tranche en 2017-2018 « Val Plaisance Nord » comprenant :

- La pose de réseau d'eaux usées dans les rues G. Laroque, G. Lods et de Paris ;
- La construction d'un poste de relevage dans le parc de jeux Henri Dubois ;

- La deuxième tranche « Val Plaisance Sud » comprendra la pose d'un réseau d'eaux usées dans les rues Spahr, Courtot, Tonnelier, Carlier, Baumier, Mermoz et G. Laroque et sera réalisée sur 2019-2020.

➤ Modalités de mise en œuvre

Ville de Nouméa

Suivi du projet : pôle aménagement,

Conditions d'exécution : marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux

➤ Foncier : acquis

3. Plan de financement

Coût total et contractualisé : 400 000 000 F.CFP

	Cout total	Part Etat		Part Province		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	3 352 000	1 106 160	33	502 800	15	1 743 040	52
FCFP	400 000 000	132 000 000		60 000 000		208 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Échéancier physique

Phase 1

Dossier de consultation des entreprises : 2017

Début des travaux : 2017

Fin des travaux : 2018

Date de mise en service de l'équipement : 2018

Phase 2

Avant-projet sommaire : 2017

Dossier de consultation des entreprises : 2018

Début des travaux : 2019

Fin des travaux : 2020

Date de mise en service de l'équipement : 2020

➤ Échéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	83 800	712 300	2 262 600	293 300	0	3 352 000
FCFP	10 000 000	85 000 000	270 000 000	35 000 000	0	400 000 000

5. Impacts attendus

D'après les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie, 100 000 000 F.CFP (soit 838 000 €) de travaux d'infrastructures engendrent 7 emplois. Ainsi, pour les travaux concernés, 28 emplois seront engendrés. (La CCI de Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de ratios permettant de distinguer les emplois directs des emplois indirects).

Les usagers ciblés sont les riverains des rues Lods, G. Laroque, Paris, Spahr, Courtot, Tonnelier, Baumier, Mermoz, Carlier, les usagers de l'hippodrome et de la plage de l'Anse Vata.

Les impacts sur les usagers sont :

- Permettre l'accès au réseau et responsabiliser les riverains sur leur raccordement au réseau ;
- Préservation de la biodiversité de la lagune et du lagon ;
- Amélioration du cadre de vie.

En termes d'environnement, le projet vise à :

- Protéger le lagon et la zone de baignade en supprimant les déversements d'eaux usées prétraitées dans la lagune de l'hippodrome ;
- Supprimer les dysfonctionnements sur les réseaux d'assainissement ;
- Améliorer le fonctionnement de la station de l'Anse Vata en réduisant les volumes d'eaux claires parasites ;
- Supprimer la pollution de la lagune de l'hippodrome ;
- Permettre l'accès au réseau et responsabiliser les riverains sur leur raccordement au réseau ;
- Préserver la biodiversité de la lagune et du lagon ;
- Chantiers respectueux de l'environnement et mise en place de moyens pour réduire les nuisances.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Le coût annuel net à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement est à déterminer - 2000 EH raccordables.

7. Évaluation

- Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	À la rédaction de la fiche projet	3441	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	54%	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée	Aucune enquête de satisfaction n'est prévue.	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE NOUMÉA

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n°I-3-4 : Travaux d'extension de la *STEP de Yahoué*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

La structuration de l'assainissement des quartiers Nord de la Ville de Nouméa a été mise en place dans les années 70 par les opérateurs sociaux (SIC, FSH, ...) qui ont créé des zones d'habitat neuf, y compris les réseaux séparatifs de collecte. Il s'agit des stations d'épuration de Rivière Salée, de Yahoué et de Tindu.

Les autres quartiers de la zone Nord qui se sont développés de façon plus spontanée, sans plan d'ensemble, sont équipés des systèmes de traitement des eaux usées de type non collectif, avec des rejets dans le milieu naturel via des réseaux unitaires ou directement dans des fossés aériens, qui se rejettent dans l'Anse Uaré principalement.

Le schéma directeur d'assainissement de la Ville de Nouméa, adopté en 2010, a programmé la mise à niveau des STEP de Rivière Salée, de Yahoué et l'extension à terme de la STEP de Tindu Kaméré.

➤ Objectifs globaux de l'assainissement des quartiers Nord

Le bilan réalisé en 2015 de la mise en œuvre du schéma directeur après 5 ans de travaux a permis de mettre en évidence la nécessité de modifier le schéma directeur initial, avec notamment les opérations suivantes :

- Lancement d'un schéma directeur d'assainissement des quartiers Nord, pour disposer d'une stratégie affinée pour l'assainissement de ces quartiers, qui connaissent une densification urbaine importante ;
- Etude et travaux pour l'extension de la station d'épuration de Yahoué, dont les capacités de traitement seront dépassées dès 2019.

La Ville de Nouméa souhaite partager cette vision stratégique de l'assainissement des quartiers Nord avec les partenaires du contrat d'agglomération et obtenir leur soutien pour concrétiser les ambitions de reconquête de la qualité des rejets issus de l'assainissement dans le milieu naturel, passant par la mise à niveau des équipements existants et la recherche de solutions pour le raccordement des zones non encore desservies.

La station d'épuration de Yahoué, dans sa configuration initiale de 1500 équivalents-habitants sur une seule file de traitement, a été construite sous maîtrise d'ouvrage de la SIC avec une livraison en 1971. Sa capacité de traitement a ensuite été portée à 5000 équivalents habitants par la Ville.

Les stations d'épuration de Rivière Salée et de Tindu relèvent de cette même configuration : construction au début des années 70 d'une petite unité de traitement, confortée ensuite par la Ville, lorsque la population desservie s'est étendue.

Les trois stations d'épuration précitées ont ensuite été rétrocédées à la Ville qui a construit une deuxième filière, lorsque la limite de capacité de traitement a été atteinte.

Ces trois stations d'épuration sont arrivées à un stade où une mise à niveau est devenue incontournable :

- Les travaux de mise à niveau de la STEP de Tindu Kaméré seront finalisés en 2016, avec un financement du contrat d'agglomération 2011-2016 ;
- Les travaux de mise à niveau de la STEP de Rivière Salée sont en cours de définition et devraient être mis en œuvre dès 2017 ;
- Une étude est en cours relative à la faisabilité technique d'une extension de la station d'épuration de Yahoué.

Concernant le schéma directeur d'assainissement des quartiers Nord, qui est programmé en 2017, il a pour ambition de développer une vision stratégique : zones pourvues de STEP publiques, zones ne desservant aucune STEP et devenir des STEP existantes, dans un contexte de croissance urbaine et d'attentes fortes des usagers. Les collecteurs unitaires à ciel ouvert sont en effet la cause de nuisances importantes pour les riverains et posent clairement la question de l'impact des rejets anthropiques sur les milieux naturels.

La situation actuelle de la mangrove de Rivière Salée appelle des inquiétudes : son alimentation par les eaux salines est limitée du fait du caractère restreint du contact avec la mer via l'Anse Uaré et le canal de Kowé Kara. De plus, la qualité des eaux douces qui l'alimentent par les talwegs naturels est marquée par la présence de pollution : en effet, les eaux usées seulement prétraitées via les fossés aériens des bassins du PK6 et PK7 sont collectées par ces talwegs naturels.

La reconquête de la qualité des eaux de ces arroyos et canaux divers ne peut qu'avoir des conséquences favorables directes sur l'état de santé de la mangrove.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération

La station d'épuration de Yahoué assure le traitement des effluents d'une partie du quartier de Normandie ; elle est constituée de deux files : une datant de 1971 et une de 1998, pour une capacité globale de traitement de 5000 équivalents-habitants. Il s'agit d'une station boues activées faibles charges, sans traitement tertiaire, avec un rejet dans la rivière Yahoué.

Cette station de traitement a fait l'objet d'une étude par le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) dans le cadre du PRU de Saint Quentin qui concluait à un possible devenir intercommunal de cette station.

Les conclusions n'intégrant pas la faisabilité technique de l'extension de la station existante pour faire face à ces nouveaux raccordements, la Ville de Nouméa a sollicité le SIGN pour mener une étude complémentaire sur la faisabilité technique de cette extension.

Celle-ci a vocation à présenter des solutions techniques permettant de répondre à cette question de l'augmentation de la capacité de traitement de la station. En effet, la phase préliminaire de l'étude consistait à définir un planning prévisionnel de montée en charge de la STEP, bâti sur les permis de construire en cours, sur la poursuite de l'accroissement urbain de la zone et le raccordement des quartiers identifiés dans le schéma directeur d'assainissement de Nouméa.

Concernant le devenir intercommunal, l'étude en cours sous la maîtrise d'ouvrage du SIGN ne prévoit à court et moyen terme que le raccordement de l'opération Les Roches Grises (ex Ferme Boutan) pour sa portion située sur la commune du Mont Dore.

La phase 2 de l'étude en cours conclut à la nécessité de porter la capacité de la STEP existante à 10 000 EH au minimum en 2019.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

- Mise en œuvre d'un nouveau poste de relevage en entrée de STEP ;
- Reprise des ouvrages de pré-traitement ;

- Construction d'une nouvelle file eau de 6500 EH à la place de la file 1 (file la plus ancienne) ;
- Reprise complète de l'atelier de traitement des boues pour améliorer la siccité et l'hygiénisation des boues produites.

Il convient d'intégrer la difficulté de ces travaux qui devront être réalisés sur un site existant en intégrant la nécessité du maintien de la continuité du service de traitement des eaux usées de la zone. De plus, la parcelle étant exiguë, il conviendra de vérifier si les lits de séchage des boues existants sur la parcelle pourront, ou pas, être maintenus.

➤ Modalités de mise en œuvre

Ville de Nouméa

Suivi du projet : pôle aménagement,

Conditions d'exécution : marché de travaux

➤ Foncier : acquis à 100 %

3. Plan de financement

Coût total et contractualisé : 400 000 000 F.CFP

Coût contractualisé : 400 000 000 F.CFP

	Cout total	Part Etat		Part Province		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	3 352 000	1 173 200	35	1 173 200	35	1 005 600	30
FCFP	400 000 000	140 000 000		140 000 000		120 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Échéancier physique

Dossier de consultation des entreprises : 2017

Début des travaux : 2018

Fin des travaux : 2019

Date de mise en service de l'équipement : 2019

➤ Contraintes, difficultés

Travaux sur une STEP déjà en service ; continuité du traitement à assurer pendant la phase travaux.

➤ Échéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	67 040	838 000	2 095 000	351 960		3 352 000
FCFP	8 000 000	100 000 000	250 000 000	42 000 000		400 000 000

5. Impacts attendus

D'après les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie, 100 000 000 F.CFP (soit 838 000 €) de travaux d'infrastructures engendrent 7 emplois. Ainsi, pour les travaux concernés, 28 emplois seront engendrés. (La CCI de Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de ratios permettant de distinguer les emplois directs des emplois indirects.)

Effets attendus en termes de satisfaction des usagers :

- Raccordement des nouvelles constructions sur la STEP, donc pas de système de traitement à la parcelle à mettre en place.

Effets attendus en termes d'environnement :

- Protéger la qualité du milieu récepteur : rivière Yahoué qui trouve son exutoire dans la baie de la Conception ;
- Suppression des dysfonctionnements sur les réseaux d'assainissement induits par les limites de capacité hydraulique de la STEP existante ;
- Suppression des inondations ;
- Faciliter les déplacements piétons ;
- Chantiers respectueux de l'environnement et mise en place de moyens pour réduire les nuisances.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées par le fermier de la Ville pour l'assainissement (contrat de DSP avec la CDE).

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Le coût lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement est constant pour la collectivité puisqu'il est à la charge des abonnés (le compte d'exploitation prévisionnel de la STEP intégré au contrat de DSP devra être mis à jour).

7. Évaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R-11 : Infrastructures de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	À la rédaction de la fiche projet	5 000 EH	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau , électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	64 %	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Aucune enquête de satisfaction n'est prévue.	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE NOUMÉA

ENJEU R-32 : Actions pour la jeunesse

Opération n° III-3-1 : *Création du pôle jeunesse : aménagement des bâtiments de l'ancien État-Major des Forces Armées de Nouvelle-Calédonie*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Les trois bâtiments de l'ancien État-Major ont été achetés par la ville en 2010 et comprennent une bâtisse ancienne, le mess, destiné aux officiers d'Infanterie de Marine, construit après décision ministérielle du 28 juillet 1882. Les plans de 1886 montrent un bâtiment d'un seul niveau, construit sur un soubassement en maçonnerie, abritant de vastes locaux à demi enterrés. Les travaux se sont achevés en 1887. La façade du niveau rez-de-chaussée du mess serait à remettre en valeur en retrouvant une coursive couverte à laquelle on y accède par un escalier à double volée, dans l'axe de symétrie de la façade. Dans le cadre de la dynamisation du centre-ville et de l'animation du patrimoine existant, il est prévu d'y réaliser un pôle jeunesse.

La thématique jeunesse constitue un axe prioritaire de la politique de la Ville de Nouméa qui dispose notamment depuis 7 ans d'une structure socio-culturelle : le Rex Nouméa, à proximité des bâtiments de l'ancien État-Major. Initialement, cet espace constituait un laboratoire d'activités et est devenu en peu de temps une référence urbaine en matière d'intégration sociale. Outil majeur d'expression pour les jeunes, cette structure a accueilli en 2015 plus de 500 adhérents, 41 000 visiteurs dont 19 600 spectateurs en soirées, 10 compagnies artistiques en résidence, a proposé 76 actions artistiques et culturelles et l'espace numérique a enregistré plus de 16 000 visites.

Cette structure permet aux jeunes de s'insérer socialement et de faire émerger pour certains des vocations professionnelles. Un réseau de jeunes rémunérés a été créé, venant en support de gestion de l'association gestionnaire de la structure. Le Rex Nouméa est une structure ouverte conjuguant ateliers, résidences artistiques, conférences, diffusion de spectacles et éducation à l'image.

Aujourd'hui, les locaux ont atteint leurs limites d'accueil compte tenu de la fréquentation exponentielle de la structure. Le caractère exigu de l'espace constitue un frein au développement des pratiques. Dans cette optique, l'implantation des activités du Rex Nouméa dans les bâtiments de l'ancien État-Major permettra de développer l'offre, en créant, notamment :

- une grande salle polyvalente modulable de 260 m² avec tribunes fixe et rétractable de 300 places ;
- un espace danse urbaine de 145 m² ;
- une salle de danse contemporaine de 115 m² ;
- une salle pour les sports de bien-être de 100 m² ;
- un espace de création audiovisuelle de 70 m² ;
- un espace public numérique de 75 m² ;
- un espace musique (studio d'enregistrement) de 50 m² comprenant une salle de 40 m² et une cabine de 10 m² ;
- une salle de pratique sportive ;
- un accueil information des jeunes de 31 m² ;
- un espace extérieur hip hop pour toute pratique et des blocs de pratique de l'activité « yamak » ;

- un espace graff en extérieur ;
- loges, bureaux, cafétéria pour le public, espaces de stockage, douches et sanitaires.

Le Centre d'Information Jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (CIJ NC) sera accueilli dans ce bâtiment.

Le personnel administratif du CIJ NC disposera de bureaux ainsi que d'un espace de documentation jeunesse, accolé à l'espace numérique du Rex Nouméa, créant ainsi un véritable guichet unique pour les jeunes.

Le projet est en lien avec le projet de reconstruction du centre socioculturel de la Fédération des Œuvres Laïques. Des échanges entre collectivités, déjà en cours, notamment pour la matérialisation d'un passage piéton entre les deux structures, garantissent la complémentarité des offres culturelles.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération :

- Enjeux « un projet éducatif au service du destin commun et la reconnaissance des différentes composantes de la société calédonienne, de leurs cultures et identités propres, et de leur identité commune et des politiques de solidarité et d'égalité des chances poursuivies et confortées » du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025 ;
- Action « valoriser les patrimoines naturel et historique de la ville » de l'Agenda 21 de la Ville ;
- Sauvegarder un patrimoine architectural emblématique de la commune et de son histoire ;
- Développer l'offre d'activités à destination de la jeunesse en centre-ville ;
- Participer à l'insertion sociale, socio-professionnelle et économique des jeunes ;
- Favoriser la mixité des publics (géographique, culturelle, sociale, intergénérationnelle) ;
- Renvoyer une image positive de la jeunesse ;
- Constituer un lieu central et de référence d'information pour la jeunesse.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

L'opération consiste en :

- la démolition du bâtiment arrière ;
- la construction neuve de salles adaptées ;
- la réhabilitation du bâtiment face à la rue.

Surface du terrain 7 200 m²

SHON à démolir : 1 172 m²

SHON à créer : 780 m²

SHON à réhabiliter : 788 m²

➤ Modalités de mise en œuvre

Ville de Nouméa

Suivi du projet : pôle aménagement,

Conditions d'exécution : marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux

➤ Foncier : acquis

3. Plan de financement

Coût total et contractualisé : 500 000 000 F.CFP

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	4 190 000	1 424 600	34	628 500	15	2 136 900	51
FCFP	500 000 000	170 000 000		75 000 000		255 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Échéancier physique

Avant-projet détaillé : 2017

Dossier de consultation des entreprises : 2017

Début des travaux : 1er trimestre 2018

Fin des travaux : 2e trimestre 2019

Date de mise en service de l'équipement : 2019

➤ Échéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	293 300	2 765 400	1 131 300	0	0	4 190 000
FCFP	35 000 000	330 000 000	135 000 000	0	0	500 000 000

5. Impacts attendus

D'après les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie, 100 000 000 F.CFP (soit 838 000 €) de travaux d'infrastructures engendrent 7 emplois. Ainsi, pour les travaux concernés, 27 emplois seront engendrés. (La CCI de Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de ratios permettant de distinguer les emplois directs des emplois indirects.).

Les publics cibles sont les jeunes de 12 à 26 ans et tous publics. L'avantage d'implanter cette offre en centre-ville est de permettre la mixité des publics et l'apprentissage du vivre-ensemble. Les impacts sont :

- Restauration et valorisation du patrimoine
- Requalification du centre-ville
- Amélioration des conditions d'accueil des publics

En termes d'environnement :

- Le chantier respectera la charte Chantiers Verts
- La conception du projet intégrera une démarche bio-climatique
- Les espaces verts pourront être mis en valeur par une végétalisation endémique.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Le mode de gestion de l'exploitation et la maintenance de l'opération reste à déterminer. La gestion en phase de pré programmation serait la suivante(à confirmer) :

- Maintenance des ouvrages : en régie (division bâtiment)
- Exploitation des bâtiments : Association ADAMIC (gestionnaire actuel des activités REX) + services des sports. L'ADAMIC est le prestataire d'un marché de prestation de service d'une durée de 2 ans qui sera relancé pour début 2018. Le coût global est annuellement de 30 385 000 F. Ce coût pourra être revu à la hausse dans le nouvel

espace compte tenu du développement des activités. La présence d'un gestionnaire de salle est à ce jour à l'étude.

L'investissement ne générera pas de ressources propres directes, néanmoins les locaux du REX étant actuellement loués par la ville, l'investissement va permettre de mettre fin à une charge locative de 30 MF / an.

Le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement reste à déterminer. À ce stade, il est possible d'estimer un ordre de grandeur approximatif des coûts d'exploitation :

- entre 11 à 20 MF/ an en moyenne (7000 à 12 000 fr / m²).

À noter que les coûts d'exploitation liés aux ressources humaines nécessaires aux activités du REX ne seront pas directement à la charge de la ville (externalisés à l'association ADAMIC).

7. Évaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R-32 – Actions pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	0	Collectivité
R32-2	Nombre de personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nombre d'événements organisés par les institutions et les associations / an	Nombre d'événements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nombre de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre de mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE NOUMÉA

ENJEU R-32 : Actions pour la jeunesse

Opération n°III-3-2 : *Plan d'actions pour la jeunesse*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

La jeunesse, enjeu prioritaire et transversal, nécessite un travail de coordination et de complémentarité entre l'ensemble des acteurs compétents (institutions, école, familles, associations) afin d'améliorer la lisibilité et surtout l'efficacité des actions proposées.

La thématique « jeunesse » est au cœur des politiques publiques communales : politique de la ville, insertion sociale, amélioration du cadre de vie des populations, prévention de la délinquance, action socio-éducative, action culturelle, sports, loisirs et sécurité routière.

La Ville de Nouméa, par ses missions de proximité, propose de nombreuses actions et animations pour accompagner les jeunes.

La construction des jeunes pour accéder à leur autonomie passe par la famille et l'identité culturelle.

Dans ce cadre, les priorités pour la jeunesse sont :

- La participation des jeunes/Place du jeune dans la société ;
- L'éducation et la prévention ;
- Le développement culturel ;
- La proximité et l'insertion.

La Ville élabore à ce titre son plan jeunesse pour la période 2017-2021. Il s'appuie sur les actions socio-éducatives, de prévention et d'insertion proposées par elle-même et/ou par ses partenaires.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération

Enjeu « un projet éducatif au service du destin commun » du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025.

Actions « contribuer à l'action citoyenne d'insertion économique, agir en faveur de la réussite scolaire et faire de nos jeunes des citoyens égaux et respectueux, renforcer les solidarités en direction des familles et des enfants et aménager une ville plus agréable et plus sécurisée » de l'Agenda 21 de la Ville.

- Faciliter l'accès à l'autonomie du jeune dans toutes ses dimensions et participer à sa réussite éducative : capacité à être acteur de sa vie, à définir son chemin, seul et avec les autres, passer à l'âge adulte ;

- Impliquer, animer et coordonner le réseau des partenaires car la politique jeunesse est une compétence partagée et transversale induisant obligatoirement une approche territoriale ainsi qu'un partenariat et une coordination entre toutes les institutions (Etat, Gouvernement, Provinces et communes).

Le plan jeunesse a pour vocation de toucher les jeunes de 10 à 26 ans, représentant plus de 24 920 personnes, soit 25% de la population nouméenne.

De fait, les actions notamment de prévention santé doivent s'effectuer le plus tôt possible, à compter du dernier cycle de primaire et avant l'entrée en collège.

Les actions présentées dans la fiche contractualisée pourront évoluer. De nouvelles actions pourront être proposées, répondant aux mêmes objectifs spécifiques (expérimentation puis évaluation d'actions).

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

OBJECTIFS SPECIFIQUES	DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EXISTANTES	ACTIONS
PARTICIPATION DES JEUNES/PLACE DU JEUNE DANS LA SOCIETE		
Développer la participation citoyenne des jeunes		Valoriser le Conseil Municipal Junior Mettre en place un Conseil local de la jeunesse
EDUCATION ET PREVENTION		
Utiliser les activités et les équipements de la Ville comme outils éducatifs et de prévention	Développer les projets transversaux, inter-quartiers et inter communaux avec un message éducatif au travers de l'activité notamment Nouméa Plage Bus 123, Karaoké Conforter les activités proposées en MMQ, au Rex Nouméa, à la Maison de la Famille et dans les structures culturelles municipales afin de développer la pratique et les échanges Proposer un panel plus large d'activités sportives « classiques » ou innovants dans le cadre de Sport Action Communiquer sur l'appropriation positive des équipements sportifs par les utilisateurs Préparer la population lors de la construction de nouveaux équipements en quartiers	Créer en lien avec le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Vice-rectorat et la province Sud un plan d'activités périscolaires dans certains collèges et lycées ciblés (sous forme d'appels à projets avec définition de thématiques) favorisant la réussite éducative des jeunes Faire du Rex Nouméa un lieu identifié pour des projets jeunes, de la prévention santé, de la valorisation et développer le lien entre cette structure et les autres services de la Ville Proposer des actions de médiation, d'animation et d'information en soirée notamment dans le Proxibus
Améliorer le travail en réseau en interne	Continuer les réunions du Groupe de Concertation des Acteurs du Réseau Social dans le cadre du Contrat Local de Sécurité	Proposer un module de formation chaque année pour tout intervenant de la Ville auprès des jeunes avec études de cas sur un secteur géographique
Prévenir le décrochage scolaire	Participer au développement des postes d'éducateurs spécialisés chargés de la prévention du décrochage scolaire (écoles, collèges, lycées) Accompagner les parents dans la gestion des absences de leur enfant en pérennisant les modules de rappel à la responsabilité parentale Participer au dispositif relais du collège de Tuband	Participer à la réussite éducative des jeunes (persévérance scolaire) en encourageant une approche de veille éducative entre les différents acteurs d'un secteur géographique. Nécessité de mettre en place un coordinateur du dispositif

OBJECTIFS SPECIFIQUES	DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EXISTANTES	ACTIONS
Renforcer la prévention et le suivi des jeunes	Renforcer l'équipe de travailleurs sociaux de la section prévention et développer ce dispositif de suivi individuel en partenariat avec les autres institutions Prévenir la récidive en accueillant des jeunes en TIG, pour des réparations pénales et pour des compositions pénales	Expérimenter les mesures de responsabilisation (mesures alternatives à la sanction disciplinaire type exclusion dans les

	<p>Développer les points écoute psychologues dans les établissements scolaires et les maisons de quartier</p> <p>Proposer des modules d'estime de soi pour les jeunes et de communication bienveillante en primaire et collège</p> <p>Renforcer la sécurisation de l'accès aux données numériques et responsabiliser l'ensemble des acteurs dans leurs usages</p>	établissements scolaires)
Promouvoir la prévention santé	<p><i>Effectuer la promotion d'une alimentation saine et équilibrée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les enfants de maternelle et primaire sur le fait de goûter de tout (programme Caisse des Ecoles); -Développer et valoriser les jardins urbains vivriers (familiaux, partagés ou collectifs, pédagogiques, potagers des écoles publiques) <p><i>Sport Santé</i>: Participer aux actions de prévention santé par le sport en partenariat avec les institutions</p> <ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser le public lors des évènements et animations de la Ville et du Rex Nouméa <p>Renforcer la prévention sur la santé sexuelle avec des permanences du Comité de promotion pour la santé sexuelle (CP2S) en MMQ, au Rex Nouméa et à la maison de la famille ou lors de grands évènements de la Ville et du Rex Nouméa</p> <p><i>Addictologie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Soutenir la prévention des conduites addictives et développer les interventions de l'ASSNC et de l'Association Vie Sans Dépendance dans les quartiers (en MMQ, au sein des établissements scolaires, au Rex Nouméa) -Effectuer de la prévention lors des évènements de la Ville (notamment chantiers addictions avec l'ASSNC) et du Rex Nouméa en impliquant les jeunes -Orienter vers les dispositifs existants (consultation DECLIC notamment) -Prévenir l'alcoolisation massive en effectuant des examens médicaux des mineurs interpellés en état d'ivresse Publique Manifeste et étudier la possibilité d'améliorer la démarche de prévention dans ce cadre -Développer des ateliers d'art thérapie pour des groupes de jeunes en situation d'addictions pour : <ul style="list-style-type: none"> - leur permettre à partir de supports de création (peinture, sculpture, musique...) d'exprimer leur vécu. Un partenariat pourrait être envisagé avec des services de prévention santé, des associations intervenantes -Promouvoir le travail lors d'un festival ou d'une exposition sur les grilles de l'Hôtel de Ville -Leur proposer en parallèle des activités, de l'information, des sorties vers des structures culturelles 	Confort thermique dans les écoles (fiche investissement)

OBJECTIFS SPECIFIQUES	DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EXISTANTES	ACTIONS
Lutter contre l'insécurité routière	<p>Développer :-L'aménagement des pistes de sécurité routière dans les écoles</p> <p>-La prévention lors de grands évènements jeunesse de la Ville (notamment les évènements sportifs)</p>	Développer la sensibilisation à la sécurité routière au sein des établissements scolaires avec l'appui du

	Renforcer les actions en coordination avec l'association Prévention routière assurant la gestion de la piste de sécurité routière du receiving	réfèrent éducation sécurité routière de la Direction de la Police Municipale
DEVELOPPEMENT CULTUREL		
Faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et aux spectacles	<p>Organiser des sorties découvertes sur le territoire sur les savoir-faire culturels et traditionnels de NC (Nord, Sud)</p> <p>S'insérer dans le dispositif « parcours découverte culturelle » de la province Sud</p> <p>Favoriser le déplacement vers des spectacles et évènements culturels avec organisation des transports</p> <p>Acheter des places de spectacles (par la Direction de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement) pour les donner aux familles suivies par le CCAS et au service Vie des Quartiers</p> <p>Aider au financement du dispositif chèque culture</p> <p>Aider au financement de projets en lien avec les villes jumelles</p> <p>Financer le transport pour les associations à vocation culturelle et dans le cadre de l'appel à projets du service Vie des Quartiers</p>	<p>Redéployer la structure Rex Nouméa dans l'ex Etat-major, y accueillir le Centre d'Information Jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (CIJ NC) et réaliser des salles de pratiques sportives (fiche d'opération individualisée – investissement)</p> <p>Diffuser des œuvres, des concerts, des évènements sportifs, des expositions au sein des quartiers (écran géant, art bus, dispositifs itinérants...)</p> <p>Pour les évènements dans les équipements sportifs municipaux, négocier avec les organisateurs un quota de places gratuites pour les jeunes</p>
PROXIMITE / INSERTION		
Soutenir le milieu associatif et la parentalité	<p>Continuer à soutenir le milieu associatif pour tout projet en direction de la jeunesse</p> <p>Harmoniser et améliorer la qualité des interventions des différentes institutions compétentes dans l'accompagnement et le suivi scolaire</p> <p>Participer à l'organisation des temps de loisirs pendant les vacances pour tout enfant scolarisé</p> <p>Organiser des activités décentralisées avec les CVL pour le public des maisons municipales de quartier (mercredis loisirs)</p> <p>Continuer à soutenir la parentalité en favorisant les groupes d'échanges parents/établissements (relations parents/école dans le cadre de la réussite éducative) et parents/agents de la Ville et en organisant des évènements rassembleurs</p>	<p>Rédiger une charte de coéducation entre les parents et la VDN (Créer plus de liens de solidarité entre les jeunes et les seniors en proposant des missions de service civique dans les services municipaux ou au CCAS pour le mieux vivre ensemble)</p> <p>Développer l'entraide et les échanges notamment en favorisant le dialogue et les témoignages lors d'évènements (portraits) ou sur tout autre média informatique tels que les « podcasts »</p>
Accueil des victimes	Service d'aide aux victimes, notamment de violences familiales, dans les maisons de quartier et au commissariat	

OBJECTIFS SPECIFIQUES	DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EXISTANTES	ACTIONS
Favoriser l'insertion des jeunes (sociale et socio-professionnelle)	Participer à l'intégration des étudiants à la vie nouméenne Lutter contre l'habitat insalubre afin de donner aux familles un logement décent Promouvoir le volontariat et l'aide à la mobilité (service civique, SVO par le CIJ NC) Promouvoir le dispositif de chantiers d'insertion du SVQ et du dispositif Stages Environnement Bâtiments (SEB) d'ACTIVE Développer les actions d'insertion en faveur des jeunes Promouvoir le dispositif du Service Militaire Adapté (SMA) et des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) Promouvoir le dispositif de parrainage citoyen des jeunes recensés par le biais d'une cérémonie officielle Affiner et développer le dispositif d'accompagnement des jeunes par la MIJ et notamment développer le tutorat et le mentorat entre entrepreneurs et jeunes (lien avec la FINC, le MEDEF, la CMA, la CCI...) Conforter les permanences d'écrivains publics	Organiser une journée commune jeunesse en s'appuyant sur les événements existants (forum MIJ inter-quartiers....) incluant de la prévention santé et des espaces d'échanges sur des thématiques avec le public jeune Multiplier les témoignages de personnes ayant réussi Développer le lien avec l'ADIE et le dispositif « Creajeunes » en incitant les jeunes à créer leur propre entreprise (Très petite entreprise ou TPE ou patente)

➤ Modalités de mise en œuvre

maîtrise d'ouvrage : Ville de Nouméa

La masse salariale est prise en charge sur les fonds propres de la Ville, à l'exception, de façon transitoire, du poste de travailleur social pour l'accueil des victimes au Commissariat de Police, basé au CCAS, et qui serait maintenu au titre du Contrat d'Agglomération.

3. Plan de financement :

Coût total et contractualisé: 1 500 000 000 F.CFP

	Cout total	Part Etat		Part Province		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	12 570 000	4 273 800	34	1 885 500	15	6 410 700	51
FCFP	1 500 000 000	510 000 000		225 000 000		765 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Échéancier physique

Début des actions : 2017

Fin des actions : 2021

➤ Échéancier financier prévisionnel :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	2 514 000	2 514 000	2 514 000	2 514 000	2 514 000	12 570 000
FCFP	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	1 500 000 000

5. Impacts attendus

Les effets attendus en termes d'emploi sont à déterminer.

Les effets attendus en termes de satisfaction des usagers sont de :

- Faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes dans toutes ses dimensions : capacité à être acteur de sa vie, à définir son chemin, seul et avec les autres, passer à l'âge adulte ;
- Impliquer, animer et coordonner le réseau des partenaires.

Les effets attendus en termes d'environnement sont à déterminer.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Les conditions de fonctionnement de l'opération sont à déterminer.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

La masse salariale est prise en charge sur les fonds propres de la Ville, à l'exception, de façon transitoire, du poste de travailleur social pour l'accueil des victimes au Commissariat de Police, basé au CCAS, et qui serait maintenu au titre du Contrat d'Agglomération.

7. Évaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R32 – Actions pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	24 920	Collectivité
R32-2	Nombre de personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nombre d'événements organisés par les institutions et les associations / an	Nombre d'événements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nombre de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre de mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE NOUMÉA

ENJEU R-32 : Actions pour la jeunesse

Opération n°III-3-3 : *Confort thermique dans les écoles*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

La majorité des écoles de la Ville de Nouméa a été construite dans les années 60/70. Les matériaux du second œuvre utilisés n'avaient pas les mêmes caractéristiques. Actuellement les plafonds des classes sont en panneaux bois isorel de 4 mm et ne possèdent aucune isolation thermique. Les classes sont équipées de ventilateurs, en complément de la ventilation naturelle qui est assurée par des châssis vitrés ouvrant à l'italienne. En saison chaude, certains matériaux sont peu efficaces contre le rayonnement solaire et provoquent des apports de chaleur.

La fin et le début de l'année scolaire sont des périodes particulièrement exposées. En 2015 et 2016, les réclamations des parents d'élèves et des enseignants ont été nombreuses en faveur de l'installation de climatisation.

Depuis 2012, la Ville de Nouméa s'est engagée dans une démarche de maîtrise de l'énergie dans le cadre du dispositif du Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Energie. Dans le cadre de ce dispositif, une partie des agents a bénéficié d'une sensibilisation à la rénovation thermique du bâtiment et d'une formation au logiciel Opticlim et Batipeï.

L'ensemble de ces dispositifs permet à la Ville d'apporter des solutions alternatives à la climatisation (trop coûteuse au plan environnemental et financier) en matière de confort thermique.

Des audits énergétiques ont également été réalisés sur plusieurs bâtiments phares de la municipalité, précisant les recommandations types de rénovation thermique.

En complément, une démarche d'optimisation de la gestion de l'énergie (éclairage, ventilateurs) a été mise en place au sein de l'école Fonrobert.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération :

Enjeux « un projet éducatif au service du destin commun et un pays préparé à l'ère de l'énergie chère et engagé contre le réchauffement climatique » du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025.

Actions « participer à la mise en place d'un réseau de Conseillers Énergies, sensibiliser aux économies d'énergie, et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux » de l'Agenda 21 de la Ville.

L'objectif est de permettre de réduire la température ressentie dans les salles de classes et améliorer le confort thermique pour les occupants.

Diminution de température dans les classes

Maîtrise des consommations énergétiques

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

Le projet consiste à déposer le plafond existant en isorel et le remplacer par un plafond suspendu en panneaux acoustiques 60 x 60 épaisseur 40 mm, en laine de roche à forte absorption acoustique, de classe M1 et de mettre en place une isolation de combles en laine de roche d'épaisseur 10 cm. De plus et en complément de la ventilation naturelle, ce projet prévoit la mise en place de 4 brasseurs d'air. Salle de classe de 60 m²

➤ Modalités de mise en œuvre

Ville de Nouméa

Suivi du projet : pôle aménagement,

Conditions d'exécution : marché de travaux

➤ Foncier : acquis

3. Plan de financement

Coût total et contractualisé : 200 000 000 F.CFP

	Cout total	Part Etat		Part Province		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	1 676 000	578 220	34,50	251 400	15	846 380	50,50
FCFP	200 000 000	69 000 000		30 000 000		101 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Échéancier physique

Début des travaux : 2017

Fin des travaux : 2021

Date de mise en service de l'équipement : 2017-2021

➤ Contraintes, difficultés

Les travaux doivent se dérouler en période de vacances scolaires

➤ Échéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	335 200	335 200	335 200	335 200	335 200	1 676 000
FCFP	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000

5. Impacts attendus

D'après les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie, 100 000 000 F.CFP (soit 838 000 €) de travaux d'infrastructures engendrent 7 emplois. Ainsi, pour les travaux concernés, 14 emplois seront engendrés. (La CCI de Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de ratios permettant de distinguer les emplois directs des emplois indirects).

En termes de satisfaction des usagers, l'objectif est de permettre de réduire la température ressentie dans les salles de classes et améliorer le confort thermique pour les occupants : élèves, enseignants. Les impacts sont donc :

- Apporter une réponse aux sollicitations des parents d'élèves ;
- Amélioration des conditions d'accueil des publics.

En termes d'environnement, il s'agit de :

- Participer à la mise en place d'un réseau de « Conseillers Énergies » ;
- Sensibiliser aux économies d'énergie ;
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux ;
- Une collectivité préparée à l'ère de l'énergie chère et engagé contre le réchauffement climatique ;
- Chantiers respectueux de l'environnement et mise en place de moyens pour réduire les nuisances.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Cette opération ne génère pas de coût d'exploitation supplémentaire pour la commune.

7. Évaluation

- Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R32 – Actions pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	9956	Collectivité
R32-2	Nombre de personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nombre d'événements organisés par les institutions et les associations / an	Nombre d'événements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nombre de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre de mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE NOUMÉA

ENJEU D-13 : Soutien au développement économique

Opération n° VII-3-1 : *Aménagement du Quai Ferry (phase 1)*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Le littoral de Nouméa est constitué de trois ensembles cohérents où sont concentrées :

- dans la grande rade, les activités économiques et industrielles ;
- dans la petite rade, à caractère urbain qui sera renforcé avec la poursuite de l'aménagement des quais Ferry, les activités marchandes et de transports touristiques ;
- et à port Moselle notamment, les activités nautiques de plaisance.

Dans la poursuite de l'aménagement du front de mer au niveau du Quai Ferry et afin d'accompagner le développement croissant des croisiéristes, la ville de Nouméa entreprend la réalisation d'une opération de développement urbain sur les quais.

Situé à un endroit qui n'est actuellement qu'une surface dédiée principalement au stationnement, ce lieu requalifié sera dynamisé par le renforcement de l'activité commerciale et l'offre de services le long des quais pour en faire une extension naturelle du centre-ville de Nouméa.

Cette opération offre donc l'opportunité d'une véritable transformation du cadre de vie s'inscrivant dans la politique d'urbanisation et de revitalisation du centre-ville de Nouméa et de son bord de mer.

La programmation de l'opération a été réalisée en concertation avec le Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie, afin de s'inscrire en cohérence avec son Schéma Directeur. La Ville est désormais pleinement associée au comité de pilotage pour le projet de terminal de croisière en grande rade. La petite rade est appelée à accueillir des navires de promenades touristiques, charters, navires à utilisation commerciale et paquebots de croisière de taille moyenne.

C'est ainsi que les principales contraintes techniques de fonctionnement du Port ont été prises en compte :

- Conservation d'une bande de bord à quai de 10 m de large non aménagée sur toute la longueur des quais, pour sécuriser les manœuvres d'accostage ;
- Maintien des accès (secours pompier, livraison carburant, etc) depuis la rue Jules Ferry jusqu'à la bande de bord à Quai ;
- Conservation en permanence de la zone ISPS (International Ship and Port Facility Security) devant la gare maritime (zone non concernée par l'opération). Cette zone est incontournable pour que les bateaux étrangers acceptent d'accoster en petite rade.

➤ Objectifs globaux et spécifiques de l'opération

Enjeu « un tissu économique mieux réparti » du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025.

Action « améliorer la qualité esthétique et fonctionnelle des espaces publics ouverts existants et en aménager de nouveaux » de l'Agenda 21 de la Ville.

S'inscrit dans le contexte du schéma littoral en cours et dont les recommandations pourront être prises en compte dans la requalification de l'espace.

Une étude schéma cyclable est lancée en 2016 : outre le diagnostic et les propositions d'itinéraires cyclables, elle prévoit un focus sur les cheminements piétons et cyclables permettant de relier les Quais Ferry et l'Anse Vata. L'opération devra intégrer les préconisations de ce schéma.

Véritable projet en extension physique du centre-ville, les objectifs recherchés sont les suivants :

- Constituer la façade maritime du centre-ville de Nouméa ;
- Reconnecter physiquement le centre-ville avec la petite rade en requalifiant les quais ;
- Créer une promenade continue liant la petite rade à port-Moselle ;
- Créer de nouveaux ensembles urbains attractifs et innovants ;
- Créer un aménagement public de qualité et cohérent ;
- Dynamiser l'activité commerciale nocturne ainsi que celle du centre-ville ;
- Répondre aux enjeux du tourisme et des activités maritimes ;
- Valoriser l'image de Nouméa auprès des croisiéristes.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

L'opération consiste en la création à terme d'environ 5 600 m² de SHON en plusieurs bâtiments (R+1) sur un site d'implantation d'un peu plus de deux hectares.

À cela s'ajoutent les terrasses extérieures et les circulations.

Des placettes seront aménagées en bout de rue débouchant du centre-ville pour garder la vue sur la mer.

Modalités de mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage : Ville de Nouméa, suivi du projet : pôle aménagement, conditions d'exécution : marché de maîtrise d'œuvre et marché de travaux)

➤ Foncier : acquis

3. Plan de financement

Coût total : 2 470 000 000 F.CFP

Coût contractualisé : 800 000 000 F.CFP (phase 1)

Montant (estimé) comprenant l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation de l'opération :

- Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
- Maîtrise d'œuvre
- Travaux
- Frais complémentaires (prestations intellectuelles ; révisions de prix ; ...)

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	6 704 000	2 212 320	33	1 005 600	15	3 486 080	52
FCFP	800 000 000	264 000 000		120 000 000		416 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Échéancier physique

Dossier de consultation des entreprises : septembre 2017

Début des travaux : début 2018

Fin des travaux : mars 2019

Date de mise en service de l'équipement : progressive durant le second semestre 2019

➤ Échéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	829 620	5 614 600	259 780			6 704 000
FCFP	99 000 000	670 000 000	31 000 000			800 000 000

5. Impacts attendus

D'après les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie, 100 000 000 F.CFP (soit 838 000 €) de travaux d'infrastructures engendrent 7 emplois. Ainsi, pour les travaux concernés, 56 emplois seront engendrés. (La CCI de Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de ratios permettant de distinguer les emplois directs des emplois indirects.)

L'ensemble des Nouméens, au sens large, verra un intérêt à se voir proposer de nouveaux espaces publics fonctionnels et esthétiques, dans un lieu très fréquenté par les Nouméens et les touristes, notamment les croisiéristes.

En termes d'environnement, le projet s'inscrit dans le contexte du schéma littoral en cours et dont les recommandations pourront être prises en compte dans la requalification de l'espace.

Une étude schéma cyclable est lancée en 2016 : outre le diagnostic et les propositions d'itinéraires cyclables, elle prévoit un focus sur les cheminements piétons et cyclables permettant de relier les Quais Ferry et l'Anse Vata. L'opération devra intégrer les préconisations de ce schéma.

Le chantier respectera la charte Chantiers Verts.

La conception du projet intégrera une démarche bio-climatique.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération sera assurée :

- Maintenance des ouvrages : en régie (division bâtiment)
- Exploitation des bâtiments : mise en location suite à un appel à projet

L'exploitation, l'entretien et l'aménagement intérieur des locaux seront la charge des porteurs de projet (locataires)

L'investissement générera des ressources propres.

100 % des coûts d'exploitation seront compensés par les recettes locatives.

Les Coûts de maintenance et d'exploitation sont estimés en phase programme à 42 MF / an comprenant :

- La gestion locative et charge des communs (Eau ; électricité ; gardiennage) : 29 MF
- Entretien : bâtiments (hors surface louées), espaces verts, espaces publics : 13 MF

7. Évaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « D13 – Développement des autres secteurs économiques »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
D13-1	Nombre d'entrepreneurs concernés par le projet	Nombre d'entreprises en activité dans la filière concernée et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	0	Collectivité
D13-2	Evolution de la production locale en T0 et T+5	production en tonnes dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	Sans objet	Collectivité
D13-3	Volume de la production locale / Volume des marchandises non agricoles importées en T0 et T+5	production en tonnes dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement, rapportée à la consommation totale de produits issus de cette filière dans le bassin	A la rédaction de la fiche projet	Sans objet	Collectivité
D13-4	Nombre de créations d'emplois hors secteur agricole en T0 et T+5	solde net = création – destruction d'emplois dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	0	Collectivité
D13-5	Chiffre d'affaire moyen d'un producteur en T0 et T+5	chiffre d'affaires moyen déclaré par les producteurs dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	Sans objet	Collectivité

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE NOUMÉA

ENJEU D-13 : Soutien au développement économique

Opération n° VII-3-2 : *Aménagement du front de mer de l'Anse Vata*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Le quartier de l'Anse Vata a une importante fonction touristique et de loisirs, « vitrine » de la Calédonie. Autour d'une plage accessible aux sports nautiques et aux activités familiales s'organise une économie touristique : bars-restaurants, commerces, hôtels, aquarium.

De plus, l'Anse Vata dispose de plusieurs équipements sportifs de grande dimension pour la pratique de différents sports. Le quartier de l'Anse Vata a également une fonction importante de formation puisqu'il est particulièrement bien doté en établissements scolaires et de formation. La présence de la Commission du Pacifique sud et de l'Institut de Recherche et de Développement confère à l'Anse Vata une fonction politique et administrative d'ordre international. En matière de soins, on peut noter la présence de la clinique privée de l'Anse Vata, le centre d'accueil - hôpital de jour A. Bousquet, et l'implantation en cours d'un grand centre médical. C'est une zone de mixité culturelle et sociale.

À l'occasion de la semaine de la mobilité en 2015, une opération pilote a été organisée : il s'agissait de réserver les deux voies de l'Anse Vata, côté mer, à la pratique des modes doux. Cette opération a remporté un franc succès, rassemblant environ 3000 personnes, réunies autour de la pratique de modes doux. Il a été observé une grande mixité de l'origine sociale, culturelle ou géographique de publics. Cette initiative a suscité une demande de réédition qui a débouché sur l'organisation d'une opération « dimanches en modes doux côté mer » tous les 3e dimanches du mois dès le courant de l'année 2016.

Cette opération a vocation à servir de préfiguration à un aménagement qui fera une plus grande place aux modes doux et à l'animation. La Ville prévoit d'encourager l'occupation temporaire du domaine public à chaque édition par une offre de services autour des modes doux de déplacement et par une offre alimentaire saine et équilibrée complémentaire à l'offre existante.

En effet, la voirie très large comprend une chaussée à 2 x 2 voies et propose de nombreuses places de stationnement. Celles-ci sont réparties sur 2 rangées de places en épi soit 478 places entre le Rocher à la Voile et la Route de l'Anse Vata et des places en épi et en longitudinale soit 75 places entre la route de l'Anse Vata et la rue G. Laroque. Les trottoirs revêtus de pavés côté mer ne sont pas assez larges pour le niveau de fréquentation (environ 2,50 m). Côté terre, les trottoirs ne sont pas revêtus sur une partie de la portion située entre la route de l'Anse Vata et la résidence la Cocoteraie, et le sont en pavés pour le reste. Elle ne comporte enfin pas d'aménagement cyclable dédié, les cyclistes étant obligés de se déplacer sur les voies de circulation, à l'arrière des véhicules stationnés en épi. La sécurité et l'esthétique de la plage et de l'espace vert la bordant ne sont pas satisfaisantes la nuit, par manque d'éclairage.

Par ailleurs, la plage connaît d'importants problèmes d'érosion sur une grande partie du linéaire côtier et ce, depuis plusieurs années. L'estran diminue d'année en année, avec par endroit, des marches de plusieurs dizaines de centimètres. Néanmoins, on constate une zone d'accrétion où le sable s'accumule à hauteur de l'aquarium, du fait de la dérive littorale Est/Ouest qui amène du sable bloqué par l'épi du Fun Beach et protégé de la houle par le récif corallien.

A ce stade, le Schéma Directeur du Littoral (étude en cours) préconise les solutions techniques suivantes :

- Un recul de la zone engazonnée de 2 à 5 m afin de rétablir un profil de plage favorable à la création d'un espace balnéaire (faible pente) ;
- Des boudins en géotextile immergés à faible profondeur, parallèles au linéaire côtier, afin de briser la houle des vagues et ainsi, limiter l'érosion.

Se pose toutefois la question de l'approvisionnement en sable pour le rechargement éventuel de la plage (ressources disponibles, autorisations, coûts, ...). Des études plus approfondies en génie côtier devront être réalisées pour valider ces solutions techniques, en lien avec les autorités compétentes.

Au niveau des usages, il s'agit de réorganiser les activités de loisirs nautiques le long de la promenade, par l'aménagement paysager de locaux / box sur l'espace public. À long terme, l'objectif serait de regrouper les activités de navettes maritimes au niveau de la digue du Fun Beach qui serait à requalifier afin de sécuriser les activités nautiques sur le plan d'eau entre la promenade et l'île aux canards en interdisant les flux motorisés (bateaux). Ceci supprimerait le conflit d'usages actuel.

Cette opération offre donc l'opportunité d'une véritable transformation du cadre de vie.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération

Enjeux « un pays préparé à l'ère de l'énergie chère et engagé contre le réchauffement climatique et des services et des infrastructures répondant mieux aux besoins du pays » du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025.

Actions « améliorer et développer les trottoirs pour promouvoir la circulation piétonne sécurisée et améliorer la qualité esthétique et fonctionnelle des espaces publics et en aménager de nouveaux » de l'Agenda 21 de la Ville.

S'inscrit dans le contexte du schéma directeur du littoral actuellement en cours et dont les recommandations pourront être prises en compte dans la requalification de l'espace public et de la bande littorale.

Une étude schéma cyclable est lancée en 2016 : outre le diagnostic et les propositions d'itinéraires cyclables, elle prévoit un focus sur les cheminements piétons et cyclables permettant de relier les Quais Ferry et l'Anse Vata. L'opération devra intégrer les préconisations de ce schéma.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

- Réalisation de 2 ronds-points ;
- Élargissement du trottoir côté mer et le revêtement du trottoir côté terre ;
- Création d'une piste cyclable bi directionnelle côté mer ;
- Suppression de places de stationnement ;
- Réduction à 2 x 1 voies de la chaussée et sa réfection ;
- Contre-allée de stationnement ;
- Agrandissement de l'espace public côté mer ;
- Le projet prévoit sur la plage-espace vert : la pose de projecteurs éclairant le houppier des arbres majeurs et de mâts équipés de lanternes à LED dirigées vers la plage (140 MF).

➤ Modalités de mise en œuvre

- Ville de Nouméa ;
- Suivi du projet : pôle aménagement ;
- Conditions d'exécution : marché de travaux ;

- Foncier : acquis

3. Plan de financement

Coût total : 590 000 000 F.CFP

Coût contractualisé : 550 000 000 F.CFP

	Cout total	Part Etat		Part Province		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	4 609 000	1 520 970	33	691 350	15	2 396 680	52
FCFP	550 000 000	181 500 000		82 500 000		286 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

- Échéancier physique

Dossier de consultation des entreprises : 2017

Début des travaux : 2017

Fin des travaux : 2019

Date de mise en service de l'équipement : 2019

- Échéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	670 400	1 927 400	2 011 200	0	0	4 609 000
FCFP	80 000 000	230 000 000	240 000 000	0	0	550 000 000

5. Impacts attendus

D'après les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie, 100 000 000 F.CFP (soit 838 000 €) de travaux d'infrastructures engendrent 7 emplois. Ainsi, pour les travaux concernés, 39 emplois seront engendrés. (La CCI de Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de ratios permettant de distinguer les emplois directs des emplois indirects.)

L'ensemble des Nouméens, au sens large, verra un intérêt à organiser un partage équitable de la voirie dans un lieu très fréquenté par les Nouméens et les touristes, dans le prolongement de la promenade Pierre Vernier, ces espaces ayant vocation à être connectés.

En termes d'environnement, les impacts attendus sont :

- Développement des solutions de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ;
- Maîtrise de l'énergie ;
- Lutte contre le réchauffement climatique ;
- Aménagement durable ;
- Chantiers respectueux de l'environnement et mise en place de moyens pour réduire les nuisances.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

7. Évaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « D13 – Développement des autres secteurs économiques »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
D13-1	Nombre d'entrepreneurs concernés par le projet	Nombre d'entreprises en activité dans la filière concernée et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	0	Collectivité
D13-2	Evolution de la production locale en T0 et T+5	production en tonnes dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	Sans objet	Collectivité
D13-3	Volume de la production locale / Volume des marchandises non agricoles importées en T0 et T+5	production en tonnes dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement, rapportée à la consommation totale de produits issus de cette filière dans le bassin	A la rédaction de la fiche projet	Sans objet	Collectivité
D13-4	Nombre de créations d'emplois hors secteur agricole en T0 et T+5	solde net = création – destruction d'emplois dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	0	Collectivité
D13-5	Chiffre d'affaire moyen d'un producteur en T0 et T+5	chiffre d'affaires moyen déclaré par les producteurs dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	Sans objet	Collectivité

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE PAITA

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n°I-4-1 : *Boulevard Sud*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux : éléments de contexte

La population de Païta continue de croître à un rythme de près de 6% par an et devrait compter à l'échéance du contrat 2017-2021 près de 27 000 habitants. La majorité de cette population viendra densifier le territoire du village de Païta. L'espace public du village a bénéficié d'un premier programme de mise à niveau des infrastructures soutenues par le contrat d'agglomération 2006-2010 (place du village, gare routière). Le contrat d'agglomération a participé à la réalisation de l'Arène du Sud qui porte en elle l'aménagement de tout un espace public permettant d'offrir de nouveaux services à la population.

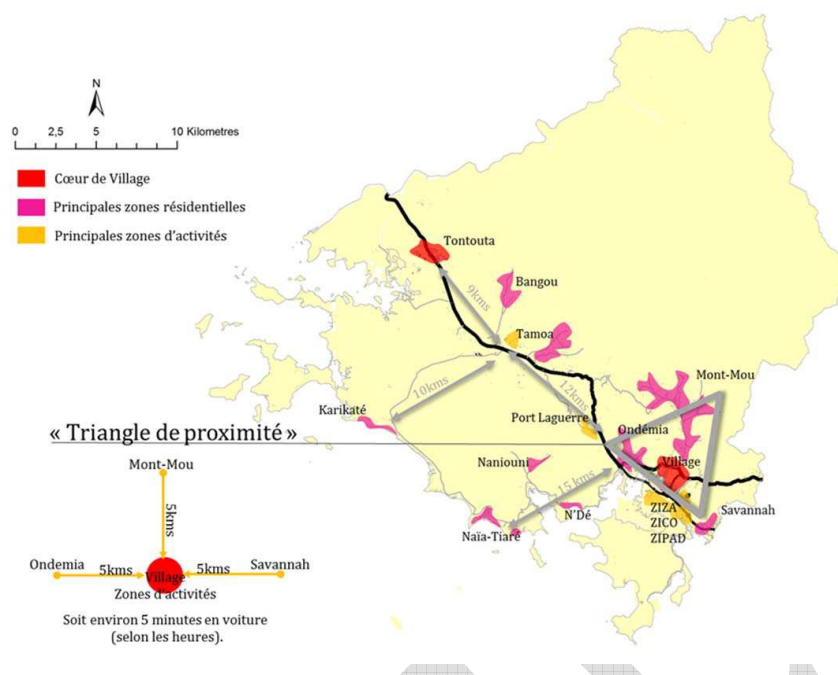
Les aménagements déjà réalisés montrent une bonne appropriation des espaces publics (centre-ville et plaine des sports). La quasi-inexistence de dégradations des équipements autour de l'Arène du Sud montrent la qualité de la réflexion en matière de prévention situationnelle et la pertinence de la stratégie d'aménagement opérée par les partenaires. Le déport de population du centre-ville vers la plaine des sports est une des causes de l'amélioration de la tranquillité publique au village du fait de la baisse de la pression sur ce dernier.

L'opération s'inscrit dans un schéma global de développement de la commune par le redimensionnement d'un centre-ville partant du cœur de village actuel à la plaine des sports. C'est la réalisation d'un boulevard Sud qui permet de relier en un seul et même ensemble ces deux espaces de mixité fonctionnelle. Elle s'accompagne de la mise en valeur économique de certains espaces pour favoriser la mise en place de service par l'initiative privée.

Un « triangle de proximité » se dessine autour du village de Païta, où les principaux quartiers résidentiels, comme les zones d'activités, ne sont pas éloignés de plus de 5 kms du village et de l'ensemble des aménités (équipements publics, commerces, services) qui y sont offertes aux habitants. Cela représente des déplacements en voitures d'environ 5 minutes pour les quartiers les plus éloignés au sein de ce triangle, qui bénéficie d'infrastructures efficaces (RT1, VE2, VU 186). Cependant, si ces infrastructures constituent un atout en matière de déplacements motorisés intra communaux :

- Elles ne permettent pas ou peu les déplacements doux, rendus peu évidents notamment par la circulation au sein de ce triangle ;
- La liaison avec les grands axes routiers (Save express, RT1) s'effectue mal et la circulation se congestionne aux heures de pointes sur la RT1 et la BR1.

La réalisation du boulevard Sud permet également de remédier à ces deux freins de développement.



➤ D'un point de vue plus spécifique

- La création d'une liaison routière – gabarit axe primaire (PDAN) vise à absorber les trafics routiers qui seront générés par le développement, notamment, du programme Ondémia Grand Parc dont l'impact ne peut en aucune manière être absorbé par la requalification du réseau existant. La réalisation de cette liaison routière est à ce titre une condition de la faisabilité de ce programme ;
- Cette liaison permettra une meilleure lisibilité de l'entrée de ville et participe la modernisation du territoire communal ;
- Elle est une réponse à long terme face à l'engorgement croissant de la circulation routière devant le collège Sainte Marie et le complexe de la DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique) qui ne trouvera

pas de solution pérenne dans un réaménagement de cette portion de route et du carrefour.

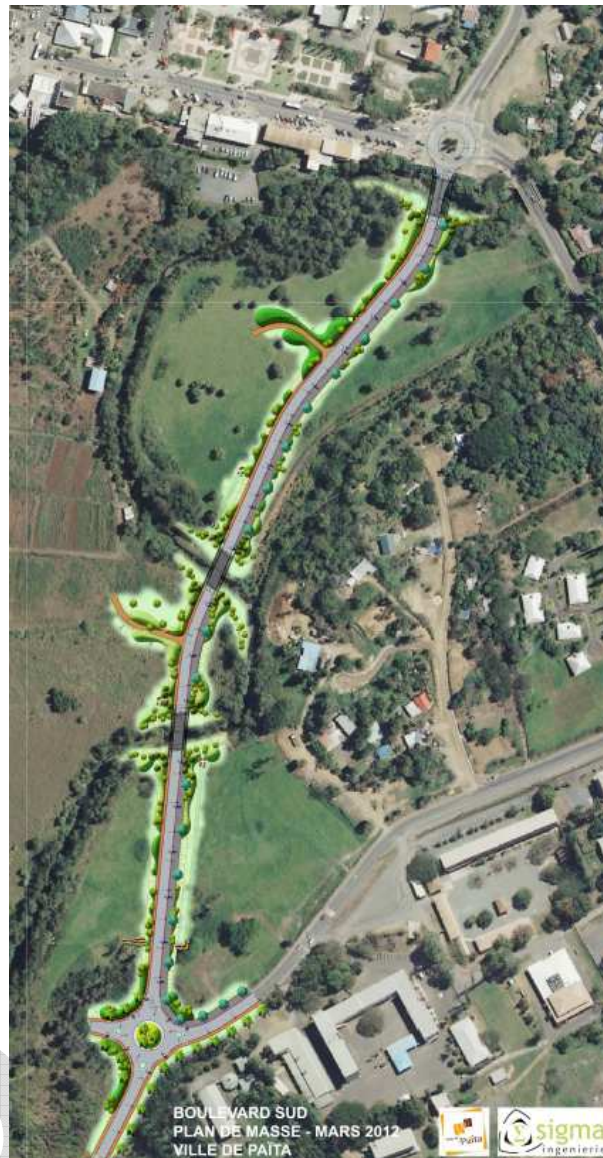
- Elle est une vraie réponse au problème de sécurité des élèves. Les conflits d'usage automobiles, bus, piétons sont inévitables. Chercher à fluidifier le trafic sur l'actuel croisement est une solution soit plus dangereuse pour les piétons, soit plus paralysante du point de vue du trafic.

➤ Public cible

- Usagers de la route et habitants de Païta ;
- Futurs habitants de « Païta Grand Parc », « deux rives », etc ;
- Indirectement : parents et élèves des établissements et internats situés entre le mont-mou, le centre-ville et la plaine des sports ;
- Piétons, cyclistes ;
- Usagers des transports en commun.

2. Présentation technique

- Création d'une liaison routière et piétonne entre le giratoire du Mont Mou et la BR1 devant le collège Sainte Marie ;
- Longueur de la voie : 640 m ;



- Chaussée de 7 m de large, hors d'eau pour les crues décennales ;
- 1 accotement de 2 m non revêtu côté ouest (réseaux futurs) ;
- 1 accotement de 5 m comprenant éclairage public, bande cyclable et cheminement piéton.
- 3 ouvrages hydrauliques :
 - OA1 : portée 25 m – 1 travée
 - OA2 : portée 25 m – 1 travée
 - OA3 : portée 25 m – 1 travée
- Protection de l'antenne de l'aqueduc de Tontouta ;
- Connexion sur le futur giratoire au droit du collège Sainte Marie.



- Modalités de mise en œuvre
 - Marchés de maîtrise d'œuvre et études spécifiques (hydraulique, environnement, géotechnique) ;
 - Marchés de travaux.
- Foncier :

Arrêté n° 2013-327/GNC du 12 février 2013 autorise la passation d'une convention d'occupation domaniale de la Nouvelle Calédonie au profit de la commune.

3. Plan de financement

Coût total 1 250 000 000 F

Coût contractualisé 1 250 000 000 F

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	10 475 000	5 237 500	50	1 571 250	15	3 666 250	35
FCFP	1 250 000 000	625 000 000		187 500 000		437 500 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

- Echéancier physique
 - Etudes, APS, APD, **Fait.**
 - DCE Avril 2018

Début de travaux, novembre 2018

Durée 36 mois

- Echéancier financier prévisionnel

Autorisation d'engagement

Crédits d'engagement prévisionnels						
	Tranche 2017	Tranches 2018	Tranche 2019	Tranche 2020	Tranche 2021	TOTAL
€		10 475 000				
F.CFP		1 250 000 000				
Part Etat		625 000 000				
Part PS		187 500 000				
Part Commune		437 500 000				

Crédits de paiement

Crédits de paiement prévisionnels								
	Tranche 2017	Tranche 2018	Tranche 2019	Tranche 2020	Tranche 2021	Tranche 2022	/	TOTAL
€		419 000	2 514 000	5 866 000	1 676 000			
F.CFP		50 000 000	300 000 000	700 000 000	200 000 000			
Part Etat		25 000 000	150 000 000	350 000 000	100 000 000			
Part PS		7 500 000	45 000 000	105 000 000	30 000 000			
Part Commune		17 500 000	105 000 000	245 000 000	70 000 000			

5. Impacts attendus

Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ?

- Amélioration de la circulation : part du trafic de l'ancien itinéraire BR1-RT1 ;
- Amélioration de la sécurité routière : évolution du niveau de sécurité estimé des piétons et des cycles dans la zone reporté sur le projet ;
- Qualité des services offerts ;
- Qualités des infrastructures, sécurité / ordre public.

Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet de contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ? Meilleure gestion de l'eau pluviale, meilleurs entretien des cours d'eau et limitation de la propagation de maladies liées à la prolifération de moustiques dans les eaux stagnantes et les brousses.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Comment sera assurée l'exploitation et la maintenance de l'opération ? : Régie

L'investissement va-t-il générer des ressources propres ? oui non

7. Evaluation

➤ **Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021**

Opération relevant de l'enjeu « R11 : Infrastructures de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	À la rédaction de la fiche projet	21 583	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	Sans objet	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	1 % sera prélevée sur l'enveloppe contractualisée	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été notifiés le 17 juin 2011.

L'Avant-Projet Sommaire, comprenant 2 variantes de tracé, a été fourni en août 2011.

Les études d'impact sur la variante retenue en septembre 2011, notamment pour les écoulements hydrauliques et les enjeux environnementaux, ont été menées pendant le dernier trimestre 2011. De nombreuses itérations ont permis de minimiser les impacts du projet, tout en préparant l'Avant-Projet Détaillé, qui a été remis en février 2012.

Le 28 février 2012, une réunion d'instruction intégrée avec les maîtres d'œuvre et les services instructeurs (DAVAR, DDR, DENV, DEPS, DITTT) a permis d'échanger sur le projet en vue des demandes d'autorisation de défrichement et d'occupation du domaine public fluvial. Suite à ces échanges, le projet a été finalisé fin mars 2012.

Le 25 juin 2012, le conseil municipal par délibération n°2012/39 a autorisé le maire à déposer les demandes d'autorisations de défrichement et d'occupation du domaine public fluvial et, à recourir à la procédure d'appel d'offres restreint après appel public à candidatures pour l'attribution des marchés de travaux relatifs à l'opération de Boulevard Sud.

Le 11 juillet 2012, le dossier d'instruction inter-administrative compilant les différentes études thématiques réalisées lors de la conception du Boulevard Sud, notamment l'étude d'impact environnemental et l'étude hydraulique, a été déposé à la DENV et à la DAVAR.

L'arrêté n°2136-2012/ARR/DENV du 3 septembre 2012 autorise les défrichements sur l'emprise du projet. Cet arrêté est caduc par forclusion. Une nouvelle demande a été adressée à la DENV.

L'arrêté n°2013-327/GNC du 12 février 2013 autorise la passation d'une convention d'occupation domaniale de la Nouvelle Calédonie au profit de la commune, en vue de l'aménagement de 3 ponts à poutres.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est prêt depuis fin 2012.

Par acte notarié en date du 17 juin 2013, a acquis le lot n°1947, section Païta, d'une contenance de 26 a 79 ca, impacté par le projet, moyennant le prix de 6 075 000 FCFP.

Suite au transfert d'une partie de la BR1 au profit de la commune, la voie urbaine n°136 est en cours de classement.

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE PAITA

ENJEU R-32 : Actions pour la jeunesse

Opération n°III-4-1 : *Aménagement de la plaine des sports*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

La population de Païta continue de croître à un rythme de 6% par an et devrait compter à l'échéance du contrat 2017-2021 près de 27 000 habitants. La majorité de cette population viendra densifier le territoire du village de Païta. L'espace public du village a bénéficié d'un premier programme de mise à niveau des infrastructures soutenues par le contrat d'agglomération 2006-2010 (place du village, gare routière). Le contrat d'agglomération a participé à la réalisation de l'Arène du Sud qui porte en elle l'aménagement de tout un espace public qui permet d'offrir de nouveaux services à la population.

Les aménagements déjà réalisés montrent une bonne appropriation des espaces publics (centre-ville et plaine des sports). La quasi-inexistence de dégradations des équipements autour de l'Arène du Sud montrent la qualité de la réflexion en matière de prévention situationnelle et la pertinence de la stratégie d'aménagement opérée par les partenaires. Le déport de population, principalement les jeunes, du centre-ville vers la plaine des sports est une des causes de l'amélioration de la tranquillité publique au village du fait de la baisse de la pression sur ce dernier.

L'opération s'inscrit à la fois dans un schéma global de développement d'actions pour la jeunesse et une politique d'aménagement de la commune visant le redimensionnement d'un centre-ville partant du cœur de village actuel à la plaine des sports. Cet aménagement est cohérent avec la réalisation d'un boulevard Sud qui permet de relier en un seul et même ensemble ces deux espaces de mixité fonctionnelle. Elle s'accompagne de la mise en valeur économique de certains espaces pour favoriser la mise en place de service par l'initiative privée.

D'un point de vue plus spécifique, il s'agit de poursuivre les aménagements autour de l'Arène du Sud pour permettre de réaliser le potentiel de cet espace qui a vocation à accueillir une plus grande population jeune en termes de fréquentation. L'opération vise également à participer à la lutte contre l'obésité, autrement-dit, elle est un outil de promotion de la santé par le sport et l'activité physique.

➤ Public cible

Jeunesse (famille, adolescents, jeunes majeurs).

Autres publics impactés : sportifs adultes (pratique fédérale et loisirs).

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

Aménagement de l'espace dénommé Plaine de sport (fournir plan) en renforçant les équipements existants affectés à la pratique fédérale du sport et les équipements de détente et de loisirs intégrés dans ledit espace.

- Il s'agit d'aménager les espaces entourant l'Arène du Sud pour permettre à la population de fréquenter des aires de loisirs et de sport adaptés aux différentes pratiques.

- Il s'agit ensuite, de renforcer les équipements sportifs par l'adjonction de vestiaires, gradins, sanitaires, pour améliorer les conditions de la pratique fédérale et les rendre plus attractifs.
- Continuer d'intégrer dans le paysage des équipements sportifs, des espaces de détente et de loisirs pour favoriser la venue d'un public jeune et familial et renforcer la mixité fonctionnelle de la plaine des sports

➤ Modalités de mise en œuvre

7 sous-opérations avec maîtrise d'ouvrage communale via le service des sports et maîtrise d'œuvre déléguée.

- Skate Park
- Jeux d'eau
- Street Work out
- Parcours de Santé et aménagements paysagers
- Vestiaire rugby et gradins

➤ Foncier : acquis

3. Plan de financement

Coût total et contractualisé : 340 000 000 F

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	2 849 200	1 054 204	37	427 380	15	1 367 616	48
FCFP	340 000 000	125 800 000		51 000 000		163 200 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier physique

- Skate Park : 80 MF
 - études, APS, APD : 2016 (en cours)
 - début de travaux : mai 2018
 - fin des travaux et date de mise en service de l'équipement : octobre 2018
- Jeux d'eau : 75 MF
 - études, APS, APD : 2017
 - début de travaux : octobre 2018,
 - fin des travaux et date de mise en service de l'équipement : mars 2018
- Street work out : 45 MF
 - études, APS, APD : 2016
 - début de travaux : mars 2018,
 - fin des travaux et date de mise en service de l'équipement : octobre 2018
- Parcours de Santé et aménagements paysagers : 80 MF
 - études, APS, APD : 2018
 - début de travaux : mars 2019,
 - fin des travaux et date de mise en service de l'équipement : octobre 2019
- Vestiaires rugby, gradins et aménagements liés : 60 MF
 - études, APS, APD : 2018
 - début de travaux : mars 2019
 - fin des travaux et date de mise en service de l'équipement : octobre 2019

➤ Echéancier financier prévisionnel

1) Autorisation d'engagement

	Autorisations d'engagement prévisionnelles					
	Tranche 2017	Tranches 2018	Tranche 2019	Tranche 2020	Tranche 2021	TOTAL
Total F.CFP		150 000 000	80 000 000	110 000 000		340 000 000
Part Etat		55 500 000	29 600 000	40 700 000		125 800 000
Part PS		22 500 000	12 000 000	16 500 000		51 000 000
Part Commune		72 000 000	38 400 000	52 800 000		163 200 000

2) Crédit de paiement

	Crédits de paiement prévisionnels							
	Tranche 2017	Tranche 2018	Tranche 2019	Tranche 2020	Tranche 2021	Tranche 2022	/	TOTAL
Total F.CFP		70 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000			340 000 000
Part Etat		25 900 000	33 300 000	33 300 000	33 300 000			125 800 000
Part PS		10 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000			51 000 000
Part Commune		33 600 000	43 200 000	43 200 000	43 200 000			163 200 000

5. Impacts attendus

Les effets attendus en termes de satisfaction des usagers sont une meilleure qualité des services, des infrastructures, ainsi qu'en sécurité / ordre public.

En matière d'environnement, le projet prendra en compte le référentiel contractualisé.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Le coût à la charge du budget de la collectivité est évalué pour la maintenance à 3 500 000 XFP, fonctionnement lié au fonctionnement de l'arène du Sud et du pôle tranquillité publique.

7. Evaluation➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu R32 « Actions pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement financé	A la rédaction de la fiche projet	7 826	Collectivité
R32-2	Nombre de personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service		Collectivité
R32-3	Nombre d'événements organisés par les institutions et les associations / an	Nombre d'événements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service		Collectivité
R32-4	Nombre de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre de mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE PAITA

ENJEU R-32 : Actions pour la jeunesse

Opération n° III-4-2 : *Programme d'actions pour la jeunesse*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

La population de Païta comptait en 2014 une population totale de 20 616 habitants, soit 8% de la population de la Nouvelle-Calédonie. La croissance démographique de la ville se poursuit à un rythme stable et élevé d'environ 5,5% par an, soit environ 850 nouveaux habitants par an. Cette évolution est davantage due à un solde migratoire positif qu'à un solde naturel en ralentissement. Païta a en outre une population très jeune, les moins de 20 ans représentant une part de 37% de la population, mais cependant vieillissante, principalement au profit de la tranche des 40-60 ans.

On observe également à Païta, comme dans le reste de la Nouvelle-Calédonie, un desserrement des ménages un peu moins important que dans le reste de l'agglomération et la taille des ménages reste élevée par rapport au Grand Nouméa (3,6 contre 3,0 habitants/logement). La structure des ménages est composée de plus en plus de petits ménages. Cette modification se fait au détriment des grands ménages, dont la part diminue sensiblement. La taille des ménages, suivant les quartiers, n'est pas très homogène variant de 3,0 à 4,9 personnes sur la commune.

Le passage d'une commune rurale à une commune périurbaine menace la cohésion sociale, dans un contexte d'explosion démographique. Les atteintes à la tranquillité publique et l'augmentation de la déscolarisation et la délinquance des mineurs en sont les symptômes.

L'anticipation de ce risque justifie premièrement une politique du peuplement visant à équilibrer la production des logements en fonction de leur typologie (logements aidés/non aidés, habitat collectif/pavillonnaire, locatif/accès à la propriété). Cette stratégie est sous tendue par une politique d'aménagement qui vise aussi un équilibre entre la vie des quartiers et le développement d'espaces de mixité fonctionnelle pour renforcer le vivre ensemble et l'identité communale.

Parallèlement, la forte proportion des moins de 20 ans et du fait de la forte population scolaire présente sur la commune, la question de la jeunesse et de la réussite éducative au sens large est une préoccupation centrale de la politique communale.

De surcroît, la problématique de l'accès aux revenus monétaires d'une population qui fut la plus paupérisée de l'agglomération est un enjeu central. Le premier constat est que l'insertion par l'activité économique est socialement plus efficiente que la réparation par l'octroi de revenus de transferts (aides sociales). Cependant, l'enrichissement par le travail peut paradoxalement générer des effets pervers qui menacent la cohésion sociale par un accès facilité aux conduites à risques, une liberté acquise qui se traduit par une rupture des liens de solidarité, dont la jeunesse est toujours victime.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération

L'opération vise à construire un programme d'actions pour la jeunesse, lequel s'inscrit dans une stratégie communale qui vise à privilégier le développement social à l'action sociale réparatrice.

La prise en compte de la jeunesse par la contractualisation d'un projet éducatif de territoire (Projet Educatif Local) a été conçue dès l'origine. Intégré dans la deuxième génération du

Contrat Local de Sécurité, le PEL doit aujourd'hui s'autonomiser et constituer à la fois le cœur de programme d'actions pour la jeunesse et être un pilier du pacte de cohésion sociale.

Afin de prévenir la marginalisation et l'exclusion des jeunes, le programme vise également à porter les actions envers la jeunesse au sein du Plan d'Actions Sanitaires et Sociales (PASS), du Plan Local d'Insertion et d'Emploi (PLIE) et du Contrat Local de Sécurité qui viennent former les autres piliers du pacte de cohésion sociale.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

- Prise en compte de la jeunesse dans la mise en œuvre des quatre plans d'un pacte de cohésion sociale :
 1. Projet Educatif Local
 2. Plan Local d'Insertion et d'Emploi
 3. Plan d'Actions Sanitaires et Sociales.
 4. Contrat Local de Sécurité.
- Gouvernance
 1. Mise en place afin de conserver notamment une vue d'ensemble sur la mise en œuvre des politiques « Jeunesse » et de cohésion sociale sans surcharger les partenaires en instances de concertation, le CLSPD remplira les fonctions de « conseil du développement social » qui adoptera les stratégies et suivra la conduite du pacte de cohésion sociale.
 2. Création d'un « observatoire de la sécurité et de la cohésion sociale » qui sera le cœur opérationnel de l'opération et qui établira le projet de programmation annuelle des crédits alloués aux actions (sur CA et hors CA/ investissement et fonctionnement) et pilotera le volet évaluation et synergies entre les acteurs.
 3. Création d'un comité technique pour chacun des trois plans qui forment, avec le CLS, le pacte de cohésion sociale.

➤ Modalités de mise en œuvre

L'opération se décline en trois quatre sous-opérations :

- Projet Educatif Local
- Plan Local d'Insertion et d'Emploi
- Plan d'Actions Sanitaires et Sociales
- Contrat local de Sécurité.

1. *Projet Educatif Local*

L'enfant, le jeune, est appréhendé dans sa triple dimension : l'école, le temps libre, la famille. Gouvernance : Commission Jeunesse

Programme de réussite éducative

- a. Actions collectives en faveur des élèves en situation de rupture ou de fragilité
- b. Actions collectives en faveur des équipes éducatives
- c. Individualisation des parcours et du suivi des jeunes en situation de rupture ou de fragilité

Projet Ville Vie Vacances

- a. Captation du « non public » et mixité sociale
 - Accès aux loisirs et aux vacances pour tous
 - Accès à la pratique fédérale du sport
 - Accès à la pratique culturelle régulière
- b. Vie des quartiers et vie citoyenne

- Soutenir l'initiative des jeunes au sein des quartiers
- Soutenir les projets et initiative citoyenne des jeunes
- Mise en place de parcours de mobilisation citoyenne

Parentalité

- a. Prévention en matière de parentalité dans le domaine de la petite enfance et développement de structure(s) d'accueil parent-enfants
- b. Soutien à la compétence parentale enfance/adolescence
- c. Actions pour les familles monoparentales.

2. Plan Local d'Insertion et d'Emploi (actions jeunesse du plan)

Gouvernance : Commission Locale d'Insertion qui vise à suivre le plan d'actions et le suivi des personnes en situation de rupture.

Favoriser l'employabilité et l'accès à l'activité économique

- Chantier écoles
 - Chantiers éducatifs
 - Chantiers d'insertion
 - Chantiers formation
- Aide à la création d'entreprise
- Soutien à l'initiative

Développer les partenariats publics/privés :

- actions collectives et journées à thème (rencontres) ;
- soutenir les actions conjoncturelles de mise en place concertée de stratégies de recrutement/formation des jeunes, dans le respect des compétences de chaque partenaire ;
- soutenir les actions concertées relatives à l'orientation, l'insertion et l'emploi des jeunes, dans le respect des compétences de chaque partenaire.

3. Plan d'Actions Sanitaires et sociales (actions jeunesse du plan)

Gouvernance : Commission Locale des Actions Sanitaires et Sociales qui vise à suivre le plan d'actions et le suivi des personnes en situation de rupture.

Développer la synergie entre les acteurs locaux

- Connaissance du territoire
- Soutien aux politiques de prévention sociale/santé.
 - Ex : Prévention du suicide des jeunes
 - Prévention des conduites à risque chez les jeunes
 - Favoriser l'information des quartiers prioritaires

Lutter contre le non recours

Développer l'accès aux droits sociaux

Favoriser le dépistage et l'accès aux soins

Renforcer la proximité

- En matière de santé
- En matière sociale
- En matière de présence judiciaire de proximité.

Favoriser l'insertion sociale des jeunes

- Développer le service civique et la mobilité
- Accompagnement individualisé des personnes en situation de rupture
- Associer les jeunes à la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

4. Contrat Local de Sécurité

Gouvernance : Conseil Local de Sécurité et de prévention de la délinquance.

Développer la synergie entre les acteurs locaux

Connaissance du territoire et coordination
Prévention de la récidive et la réitération des mineurs et jeunes majeurs.

3. Plan de financement

	Cout total	Part Etat		Part Commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	3 352 000	1 240 240	37	1 608 960	48	502 800	15
FCFP	400 000 000	148 000 000		192 000 000		60 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	670 400	670 400	670 400	670 400	670 400	3 352 000
FCFP	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	400 000 000

5. Impacts attendus

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Aucun salaire ou traitement d'un agent de la collectivité communale n'est porté financièrement par les crédits contractualisés au titre de la présente opération.

7. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu R-32 « Actions pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	3 632	Collectivité
R32-2	Nombre de personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nombre d'évènements organisés par les institutions et les associations / an	Nombre d'évènements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nombre de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisés / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre de mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat

R32-6	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

PROJET

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE PAITA

ENJEU R-32 : Actions pour la jeunesse

Opération n°III-4-3 : *Continuité éducative*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

La population de Païta comptait en 2014 une population totale de 20 616 habitants.

Païta a une population très jeune, les moins de 20 ans représentant une part de 37% de la population.

Cette frange de la population se caractérise par une forte diversité ethnique et socioéconomique.

La commune compte 6 500 scolaires dont 3 000 élèves du secondaire (dont 800 internes et 350 demi-pensionnaires issus d'autres communes ou territoires) à proximité du centre-ville. Ces élèves sont répartis sur 3 collèges, 2 lycées professionnels, 1 lycée général et 4 internats. Du fait de la forte proportion des moins de 20 ans et de l'importante population scolaire présente sur la commune, la question de la jeunesse et de la continuité éducative au sens large est une préoccupation centrale de la politique communale.

Depuis plusieurs années les partenaires du CLSPD de la commune de Païta, au premier rang desquels l'Etat et la province Sud, ont financé une expérimentation visant à confier à une association un chapelet d'actions permettant d'assurer la continuité éducative entre :

- les différents temps du jeune liés à l'école (transport, chemin de l'école, temps périscolaire au sens strict - cantine, garderie -, temps libre, temps morts entre les cours et les transports) ;
- les différents niveaux de classe (passage CM2-6^{ème}, collèges, lycées) ;
- les différents espaces (parkings, espace publics, services publics) ;
- les partenaires (écoles et établissements du secondaire - enseignants et vie scolaire -, transporteurs, commune, gendarmes, éducateurs, parents d'élèves...).

Portée par une association de sauvegarde de l'enfance, du fait de son intégration au réseau de veille éducative mis en œuvre sur la commune, l'action participe d'autre part à la démarche d'alternative à l'information signalante par la détection précoce et la résolution collective des situations préoccupantes.

L'action s'inscrit donc dans des missions :

- de prévention de la rupture du lien avec l'école ;
- de protection de l'enfance.

Enfin, l'encadrement précoce des publics scolaires permet de prévenir les conduites à risques, les violences et atteintes aux biens par des moyens non policiers et en employant des modes de communication bienveillante (médiation et prévention).

L'opération a été plébiscitée non seulement par les partenaires locaux, mais elle est aussi reconnue et présentée en exemple sur le territoire national. La commune a été invitée à présenter cette action aux assises nationales de la protection de l'enfance à Metz en juin 2016.

La province Sud et l'Etat souhaitent pérenniser cette action en lui donnant un cadre formel qui la fasse sortir de son caractère expérimental (par la mise en place d'un marché de service). Ces partenaires souhaitent également accompagner financièrement la collectivité

communale pour ne pas la laisser assumer seule le coût d'une opération qui, au nom de la continuité éducative, prend en compte certaines missions qui ne relèvent pas directement de ses compétences obligatoires.

L'Etat dispose en Nouvelle-Calédonie de peu de leviers financiers, si ce n'est au travers des crédits contractualisés.

La province Sud, selon le même schéma, pourrait ainsi réorienter sa participation hors CA au titre de la protection des personnes et des biens vers le soutien au service de tranquillité publique qui se met en place sur la commune et retrouver une certaine cohérence d'agglomération dans l'emploi de ces crédits.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

- Faire du temps périscolaire un temps éducatif à part entière et permettre aux enfants d'être prêts pour l'apprentissage au début ou à la reprise des cours
- Contribuer à l'éducation des enfants sur les règles de savoir-vivre en communauté, les règles d'hygiène et l'éducation alimentaire
- Prévenir les ruptures scolaires et coordonner la réponse dans le cadre de l'animation d'un réseau de veille éducative dans le primaire.

Entre 1 420 et 1 500 enfants du primaire en moyenne bénéficient des actions suivantes :

- encadrement du temps de cantine
- encadrement des garderies
- surveillance dans les transports du primaire (et des CVL)
- régulation à l'entrée des écoles primaires privées / publiques.

Près de 3 000 élèves du secondaire bénéficient des actions suivantes :

- surveillance dans les transports du secondaire (collèges, lycées), y compris sur les lignes venant des autres communes de l'agglomération
- médiation et prévention sur les parkings des établissements secondaires (collèges et lycées privés/publics)
- mise en œuvre des mesures de responsabilisation en partenariat avec la commune et les établissements du secondaire
- médiation et prévention sur l'espace et les services publics en période scolaire.

➤ Modalités de mise en œuvre

Marché avec appel d'offres et délégation de service public pour la partie relative aux missions obligatoires de la collectivité.

3. Plan de financement

Coût total : 750 000 000 FCFP

Coût contractualisé : 300 000 000 FCFP

Origine des crédits hors CA et montants : budget communal : 450 000 000 FCFP

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	2 514 000	955 320	38	377 100	15	1 181 580	47
FCFP	300 000 000	114 000 000		45 000 000		141 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	502 800	502 800	502 800	502 800	502 800	2 514 000
FCFP	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000

5. Impacts attendus

70 emplois avec un taux de rotation de 90% en 5 ans et un taux d'insertion de 90 % dans l'année qui suit la mission de la personne en tant qu'agent de médiation et de prévention.

En termes de satisfaction des usagers, les impacts sont :

- Parents : sécurité et relation bienveillante envers les enfants et les jeunes
- Professionnels : continuité éducative entre les temps périscolaires et le temps scolaire.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'opération est réalisée via un marché à commande Elle génère 6% de ressources.

7. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « Actions pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	5 747	Collectivité
R32-2	Nombre de personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nombre d'événements organisés par les institutions et les associations / an	Nombre d'événements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nombre de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre de mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

COMMUNE DE PAITA

ENJEU D-12 : Formation professionnelle et éducation

Opération n° V-4-1 : *Construction d'une école primaire*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

La commune dispose de 9 écoles primaires sur l'ensemble de son territoire :

- 1 à Tontouta (groupe scolaire),
- 1 à la Tamoia (groupe scolaire),
- 7 sur le bassin « Paita village » (3 maternelles, 3 primaires et 1 groupe scolaire bilingue).

En 2016, le bassin « Paita village » enregistre une forte augmentation d'effectifs ce qui a engendré l'ouverture de 5 classes supplémentaires sur le secteur :

- 3 classes à l'école primaire les Scheffleras,
- 2 classes à l'école maternelle les Scheffleras.

L'utilisation des locaux disponibles est la suivante :

ECOLES	Nbre de salles de classes	Salles de classes utilisées	% d'occupation
Maternelle Vivété	5	5	100%
Maternelle Les Palmiers	8	7	86%
Maternelle les Scheffleras	6	6	100%
Ecole H. OHLEN	12+1	12+1	100%
Ecole J. PADDON	11	11	100%
Ecole Les Scheffleras	11	10	91%
Groupe Scolaire Paita Sud			
maternelle	4	3	75%
élémentaire	8	6	75%

Depuis 2012, la population de la commune augmente d'environ 5.5% par an. En réalisant les projections d'accroissement de la population, la capacité maximale d'accueil sera atteinte dans nos classes maternelles, à l'horizon 2018, et dans nos classes élémentaires, en 2019.

L'augmentation du nombre de salles de classes sur le bassin est donc nécessaire et ne solution doit donc être proposée dès la rentrée 2018 par la livraison d'une nouvelle école regroupant les classes de maternelle et de cours préparatoire (CP).

En effet, la construction d'un nouveau groupe scolaire semble une solution difficile à mettre en œuvre, cela entraînerait :

- le redécoupage de la carte scolaire ;
- un risque de discontinuité de l'enseignement bilingue ;
- des difficultés à orienter les enfants actuellement à Paita Sud qui dépendraient du nouveau groupe scolaire (rapprochement de fratrie, incompréhension des parents).

La capacité maximale de cet établissement devrait être atteinte à l'horizon 2021. Des extensions seront donc à programmer sur d'autres écoles pendant la durée du contrat.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération

La solution retenue est donc de transformer le groupe scolaire Paita Sud en élémentaire et de construire une école primaire (maternelle + CP) bilingue dans le secteur.

Le groupe scolaire de Paita Sud dispose de 12 classes, ce qui lui permettra d'accueillir 300 élèves de classes élémentaires, capacité identique à celle de l'école Heinrich OHLEN.

La construction d'une école primaire « bilingue » de 9 classes plus 3 classes de CP, permettrait d'accueillir confortablement les élèves du secteur jusqu'en 2021. Cette option permettrait de maximiser les montées de cohortes sur l'élémentaire, comme le fait actuellement la maternelle Les Palmiers vers l'école OHLEN.

➤ Population cible

Familles habitantes des nouveaux quartiers de la carte scolaire considérée.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

Construction d'une école de 12 classes sur une parcelle communale pour une rentrée scolaire en 2018.

➤ Modalités de mise en œuvre

- Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Conception-réalisation.

➤ Foncier : acquis : Un terrain communal est d'ores et déjà retenu :

- le lot 44 KSI - superficie d'1 ha, 26 a.

Ce lot accueille actuellement le groupe scolaire Paita Sud, il est desservi par un réseau routier existant et une ligne de transport scolaire.

3. Plan de financement :

Coût total et contractualisé : 600 000 000 Fcfp

	Cout total	Part Etat		Part P Sud		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 028 000	1 860 360	37	754 200	15	2 413 440	48
FCFP	600 000 000	222 000 000		90 000 000		288 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier physique

- Avril 2016 : choix du terrain et études géo techniques. Recollement ENERCAL, OPT, SEUR.
- Mars à juin 2016 : élaboration du programme de l'opération.
- Juin 2016 : délibération fixant le programme et le jury de concours.
- Août à décembre 2016 : choix des groupements et réception des offres.
- Janvier - février 2017 : analyse et attribution.
- Avril 2017 : après COPIL, passation du marché.
- Mai 2017 : terrassement.
- 15 mai 2017 : début des travaux.
- Février 2018 : mise au point SIVAP.
- Mars 2018 : commande cuisine et mobilier.
- Entre le 21 mai et le 11 juin 2018 : réception travaux.
- De juin à mi-août 2018 : aménagement et mobilier.

- Septembre 2018 : Ouverture.
- Echéancier financier prévisionnel

Autorisations d'engagement et crédits de paiement en 2017

5. Impacts attendus

Effets attendus en termes d'emplois :

- Emplois directs liés à la réalisation du chantier ;
- Emplois d'insertion (chantier Active) liés à la réalisation du chantier ;
- Emplois indirects.

Effets attendus en termes de satisfaction des usagers : Qualité des services offerts, qualités des infrastructures, sécurité / ordre public.

Effets attendus en termes d'environnement : prise en compte du référentiel contractualisé

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Exploitation et maintenance en régie

7. Evaluation

- Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021
Opération relevant de l'enjeu « D12 – Education et formation »

Grille d'indicateurs contractualisée

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
D12-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	300	Collectivité
D12-2	Evolution du taux de réussite aux examens en T0 et T+5	nombre de lauréats aux examens (ou passage niveau supérieur) préparés dans le nouvel équipement, rapporté au nombre d'inscrits dans cet établissement	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
D12-3	Nombre de bénéficiaires / population concernée	nombre d'inscrit dans le nouvel équipement de formation, rapporté à la population desservie par cet équipement	1 an après mise en service de la structure		Vice-rectorat
D12-4	Part des demandeurs d'emplois de niveau IV minimum en T0 et T5 dans le total des demandeurs d'emplois	nombre de demandeurs d'emploi niveau V et + en moyenne annuelle rapporté au nb de demandeurs d'emploi en moyenne annuelle en 2016 et fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0 et à la fin du contrat de développement	Compléter dans la fiche projet	Collectivité

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND NOUMEA

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n° I-5-1 : *Mise en place d'un PSSEI (Intercommunal) et sécurisation des installations du Grand Tuyau*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Le SIGN est propriétaire du « Grand Tuyau (GT) » depuis janvier 2015 et l'exploite via une délégation de service public confiée à la CDE.

Avant même son rachat, le GT a été considéré par l'Etat comme un Point d'Importance Vitale qui a conduit la Lyonnaise des Eaux, ancien propriétaire, à faire réaliser une étude confidentielle de sécurisation et de sûreté. De par la nature même de cette étude le SIGN en qualité de déléguant non propriétaire n'a pas eu accès à celle-ci. Le montant estimé par l'étude en 2012 et validé par l'Etat était de 200 millions de francs pour la sécurisation du GT.

De par la croissance démographique et l'urbanisation du Grand Nouméa, le rôle du GT va maintenant bien au-delà de l'alimentation en secours des usagers. Le Grand Tuyau est un point d'importance vitale et un outil de renforcement de l'intercommunalité.

Il est donc nécessaire de sécuriser l'ouvrage et de déterminer les points d'importance vitale à desservir sur l'agglomération si survenait une pénurie globale des ressources en eau et que l'adduction n'était plus assurée que par le GT.

Le Plan de Sécurité Sanitaire des Eaux (PSSE) du SIGN réalisé en 2015-2016 avec l'appui de la DASS-NC a montré de nombreuses lacunes quant à la sécurisation de celui-ci et mis en avant la nécessité de réaliser au plus tôt les premiers travaux de sécurisation générale de l'outil afin de prévenir d'éventuelles intrusions, actes de vandalisme et terrorisme qui pourraient avoir de graves conséquences.

Ainsi, le PSSE du SIGN préconise déjà des actions d'amélioration des systèmes de surveillance (Cuves de OUABOUDE notamment), la mise en place de clôtures et le cadenassage des piézomètres sur le champ captant, autorisant une meilleure gestion des risques. Les précisions sur la qualité et l'efficacité des renforts à mettre en œuvre restent pour le moment à la discrétion du SIGN et se doivent d'être approfondies à l'aide d'expertises dédiées qui permettront d'atteindre le niveau de sûreté recommandé par l'Etat.

De même, l'absence de priorités de distribution définies vers les zones sensibles en cas de pénurie sévère a été soulignée. A ce stade, aucun quota définissant la répartition de la ressource en cas de pénurie n'a été défini, et la multiplication des antennes et des populations desservies depuis la construction du GT a rendu le modèle initial du fonctionnement hydraulique obsolète.

Sur ces deux aspects, l'absence d'un « PSSE Intercommunal » ne permet pas à ce jour de coordonner les actions d'urgences entre l'ensemble des bénéficiaires de la ressource, que ce soit pour assurer efficacement et complètement la sécurité des équipements d'adductions à destination commune ou pour garantir en priorité l'approvisionnement des populations sensibles en cas de pénurie. La coordination de ces deux objectifs permettra de plus une amélioration notable et concrète des plans d'urgence adoptés au SIGN et dans les communes.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération

Mener à bien un PSSEI (Intercommunal) afin notamment de définir un maillage géographique et des priorités de distribution d'eau en cas de pénurie sévère ; ainsi que de cibler et exécuter rapidement les travaux pour la sécurisation du Grand Tuyau.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

- Définition d'un plan intercommunal d'adduction prioritaire
- Etudes de sécurisation du GT
- Travaux de sécurisation
- Chargé de mission

En s'appuyant sur les recommandations de travaux établies lors de la mise en place du PSSE du SIGN en 2015-2016, pilotage et réalisation d'un PSSEI regroupant et autorisant la synergie directe des PSSE des Communes du Grand Nouméa et du SIGN. Ce PSSE aura notamment pour objectif :

- La définition d'un maillage géographique et des priorités de distribution d'eau en cas de pénurie sévère : ce maillage devra s'appuyer sur l'identification exhaustive des zones sensibles (notamment hôpitaux, maisons de retraites, écoles, défense incendie) présentes ou en projet sur les 10 prochaines années ; et leur priorisation au regard des critères d'urgences et des possibilités hydrauliques précises de l'ouvrage (modélisation hydraulique datant de la construction du GT en 1999 à reprendre) ;
- La réalisation d'un diagnostic poussé des besoins en sécurisation du GT comme point d'importance vitale, à partir de visites de terrain, d'analyse de l'historique, et d'échanges avec le propriétaire (SIGN) et l'exploitant (CDE), les partenaires : les préconisations du PSSE du SIGN doivent être précisées et coordonnées avec celles des communes aux points de livraisons, afin de faire de l'ouvrage un ensemble dont la protection est intégrée au fonctionnement de manière systématique. Une typologie des zones à protéger pourra être établie en fonction de leur accessibilité et de leur sensibilité, permettant de définir les travaux d'amélioration à effectuer : sécurisations actives et/ou passives ;
- Les objectifs précités devront être réalisés avec le souci d'une coordination exemplaire entre les partenaires que sont les communes, l'Etat, La province Sud, et l'exploitant du GT (actuellement la CDE pour la période 2015-2020). Ceci de par la nature même du projet et sa dimension de service public d'adduction en eau potable pour le Grand Nouméa, également parce que la réussite d'un programme de sécurisation doit intégrer l'ensemble des paramètres amont et aval de l'outil. Les objectifs du chargé de mission seraient donc l'animation et la coordination interne et externe sur la durée du projet, en lien avec les partenaires et les entreprises sollicitées pour leurs expertises.

➤ Modalités de mise en œuvre

Etudes et prestations de sous-traitance, animées par un chargé de mission au SIGN.

➤ Foncier :

Acquis sur les zones concernées directement (Champ captant, Cote 23, Cote 100, réservoirs de Ouaboudé).

3. Plan de financement :

Coût total et contractué : 258M F.CFP

	Coût total de l'opération	Part Etat		Part Province		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	2 162 040	864 816	40	540 510	25	756 714	35
F.CFP	258 000 000	103 200 000		64 500 000		90 300 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Opérations	Etude PSSEI	Mise en place PSSEI	Début travaux	Travaux	Travaux	
	Puis Diagnostic sécurisation	Lancement APS-APD pour travaux de sécurisation	Bureau d'Etudes 4MF Travaux 70 MF	Bureau d'Etudes 4MF Travaux 70 MF	Bureau d'Etudes 4MF Travaux 80 MF	
FCFP	20 000 000	6 000 000	74 000 000	74 000 000	84 000 000	258 000 000

5. Impacts attendus

Emplois indirects pour les entreprises sous-traitantes chargées de la réalisation des études et des travaux.

Sécurisation de l'approvisionnement des 175 000 usagers du grand Nouméa et priorisation des sites sensibles en cas de pénuries (Hôpitaux, Cliniques, Crèches, maison de retraite, écoles, défense incendie, notamment).

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté :

L'aqueduc est géré via une délégation de service public en régie intéressée, les installations nouvelles seront intégrées dans le périmètre de la DSP qui inclut la maintenance des ouvrages.

La charge complémentaire d'exploitation ou de maintenance sera intégrée lors de l'appel d'offre pour le renouvellement de la DSP en 2021.

7. Evaluation

- Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu R-11 « Infrastructures de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	À la rédaction de la fiche projet	175 000 habitants	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	Sans objet	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée	Compléter dans la fiche projet (oui ou non)	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND NOUMEA

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n° I-5-2 : Réalisation d'un parking pour le stockage des véhicules mis en fourrière

1. Finalités et enjeux

La première fourrière municipale de Nouméa créée en 1977 a évolué durant des années en répondant aux besoins grandissant de la Ville et ce jusqu'en 1992, où elle a déménagé sur le site de TINDU Ducos vers des installations plus modernes avec une capacité d'accueil pour la fourrière automobile de 100 véhicules et d'une centaine d'animaux. Dès 1995 la ville de Nouméa passait des conventions de mise à disposition des installations avec d'autres communes, la ville du Mont-Dore puis Dumbéa et enfin Païta.

Prémices d'une intercommunalité, ce fonctionnement perdure jusqu'au 1er septembre 2010 date à laquelle la fourrière Municipale de Nouméa est transférée au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa dont elle devient un service. Elle est désormais Fourrière Intercommunale.

Ses missions

La Fourrière Intercommunale a pour vocation d'accueillir et de traiter les véhicules ainsi que les animaux trouvés sur la voie publique, pour le compte des quatre communes du Grand Nouméa.

Capacité véhicules

Un parking pour le stockage des véhicules (4 350 m², 154 places).

Une zone dédiée à la vente aux enchères (630 m², 24 places).

La capacité d'accueil de la Fourrière Intercommunale est de 178 véhicules et 180 animaux.

Avec 1100 M² de bâtiments construits, 6600 M² de zone de stockage et de voies de circulation, cette fourrière est le premier équipement intercommunal réalisé par le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa. Sa capacité d'accueil est de 178 véhicules et 180 animaux.

Après six années de fonctionnement et une occupation des espaces de stockage véhicules toujours grandissante et supérieur à la capacité d'accueil, force est de constater que pour répondre aux besoins des quatre communes de l'agglomération, des services de police et de gendarmerie, son agrandissement est nécessaire.

1. Présentation technique

Le doublement de la capacité d'accueil pour passer de 178 à 356 est nécessaire.

2. Plan de financement

Coût total et contractualisé à 75 MFCFP

	Coût total de l'opération	Part Etat		Part Province		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	628 500	251 400	40	157 125	25	219 975	35
F.CFP	75 000 000	30 000 000		18 750 000		26 250 000	

3. Calendrier prévisionnel de réalisation

	2017	2018	2019	Total
Opérations	Etude de réalisation APS-APD Demande ICPE Lancement appel d'offre	Lancement des travaux préparatoires Terrassements généraux voirie	Réseaux Clôture	
FCFP	4 000 000	61 000 000	10 000 000	75 000 000

4. Impacts attendus

Emplois indirects pour les entreprises sous-traitantes chargées de la réalisation des études et des travaux.

Capacité d'accueil permettant la mise en fourrière des véhicules constatés en infraction par les corps de police, la gendarmerie, le Parquet.

Lutte contre l'insécurité routière.

5. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Le nouveau parc sera géré par la fourrière.

Le foncier disponible pour cette opération appartient à la province Sud.

6. Evaluation

a. Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu R-11 « Infrastructures de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	À la rédaction de la fiche projet	Compléter	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Compléter dans la fiche projet (oui ou non)	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND NOUMEA

ENJEU R-12 : Accès au logement

Opérations n° II-5-1 et II-5-2 : *Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations*

1. Finalités et enjeux

L'urbanisation du Grand Nouméa poursuit sa croissance soutenue : Dumbéa et Païta ont vu le nombre de leurs ménages multiplié par deux au cours des dix dernières années. Face à cette évolution sans équivalent en métropole, l'Etat, la province Sud et les communes du Grand Nouméa (Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta) ont exprimé leur volonté de poursuivre et compléter le volet politique de la ville du SIGN en mutualisant avec l'observatoire urbain existant, les observatoires de l'eau et des déchets, de façon à pouvoir maîtriser les différentes facettes de la politique de la ville.

Il est donc créé un observatoire multi thématique qui assurera la cohérence de la politique de la ville des quatre communes de l'agglomération.

Cet observatoire permettra d'animer un plan logement intercommunal qui comprendra la partie Résorption de l'Habitat Insalubre qui y est fortement liée.

L'Observatoire multi thématique

La connaissance urbaine de l'observatoire construite au cours des dernières années, a prouvé sa grande utilité auprès des collectivités et des acteurs urbains du Grand Nouméa :

- Sollicité de façon récurrente par les partenaires, l'observatoire a participé à l'élaboration de tous les documents de diagnostic et de planification : SCAN, PDAN, Schéma Global des Transports et de la Mobilité, Etats Généraux du Logement social, Etats Généraux de l'Habitat, PUD communaux, diagnostics communaux, programmation d'équipements (collèges, enseignement du 1er degré), diagnostic du contrat d'agglomération, études des prestataires des collectivités etc ;
- Au travers de plusieurs dizaines de publications et d'enquêtes, l'observatoire a tenu son rôle d'analyse, de diffusion de l'information et d'expertise à l'usage de tous ;
- La création de nombreuses bases de données (permis de construire, logements sociaux, équipement publics, habitat dégradé, démographie, enquête ménages-logements-déplacements...) et de ses exploitations cartographiques et géolocalisées (volet SIG) ont permis de répondre aux besoins de données globales, fiables, centralisées et multithématiques.

L'observatoire a pour objectif de suivre les évolutions de l'agglomération et les impacts des politiques publiques dans les domaines de l'habitat, tant sur les logements privés et sociaux, les équipements publics, le foncier, les conditions de vie, l'insécurité, l'adduction et le traitement et la valorisation des déchets dans le grand Nouméa.

La poursuite de la mission de l'observatoire urbain concomitamment au SIG permettra de maîtriser les domaines relevant de l'intercommunalité : la connaissance des composantes de l'habitat (base de données logements, équipements), les documents de planification (SCAN, PDAN...), les problématiques de la jeunesse et de la délinquance. L'observatoire poursuivra ses activités, en effectuant l'analyse et la diffusion de l'information au travers de publication et de base de données géolocalisées.

A ce volet habitat viendront s'ajouter les volets opérationnels du SIGN concernant :

- l'adduction en eau potable (caractérisation des équipements, de la qualité de l'eau et des coûts à l'échelle intercommunale – cartographie des zones sensibles)
- la gestion des déchets tendant vers une harmonisation de la collecte du tri et du traitement à l'échelle intercommunale pour l'analyse et évolution de la performance des équipements ainsi que l'optimisation des coûts.

Plan Logement Intercommunal

La programmation d'opérations de logements repose parfois sur une logique d'opportunité foncière et de contexte favorable au développement d'un projet urbain.

La libération des zones de squats, la résorption d'habitat dégradé ou insalubre, dans le cadre du dispositif des sites prioritaires et du Protocole Unique existant, constituent un levier nécessaire pour permettre la mise en œuvre d'opérations publiques d'aménagement.

Disposer d'un document stratégique et de programmation pour répondre aux enjeux de la demande en logements à l'échelle de l'agglomération devient nécessaire pour développer une vision élargie de l'ensemble des politiques locales de l'habitat. La connaissance opérationnelle des données concernant la RHI au niveau des besoins viendra compléter cette demande.

En complément de ces objectifs, ce plan favorisera un aménagement durable de l'agglomération en mettant en lien logements, équipements et activités, par l'utilisation rationnelle des espaces en préservant les zones naturelles et en limitant l'étalement urbain et en développant la réhabilitation ou la rénovation urbaine.

En effet, ce plan de logement intercommunal permettra de définir des objectifs clairs de production de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur le territoire de l'agglomération, en lien avec les zones d'activités économiques et les équipements existants afin de développer « une ville qui fait société ».

Les objectifs en lien avec la création d'un Plan Logement Intercommunal sont de permettre de disposer d'un document stratégique et de programmation pour :

- répondre aux enjeux de la demande en logements à l'échelle de l'agglomération et ainsi mettre en évidence une vision élargie de l'ensemble des politiques locales de l'habitat.
- définir des objectifs clairs de production de logements et d'équipements en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur le territoire de l'agglomération.
- favoriser un mode de développement urbain plus durable en mettant en lien logements et activités, espaces et équipements publics, préservation des espaces naturels.

Mettre en œuvre une réflexion partenariale répondant aux besoins de chacun en s'appuyant sur les éléments de connaissance des services des collectivités, des données de la mission RHI et de l'observatoire multithématiques du Grand Nouméa, en respectant les orientations du SCAN.

2. Présentation technique

Pérenniser et développer les thématiques de l'observatoire pour :

- Disposer d'éléments de connaissance dans tous les domaines relevant de l'habitat sur le périmètre de l'agglomération du Grand Nouméa ;
- Elaborer des analyses pertinentes et globales sur les thématiques urbaines (logements, parc "social", équipements, foncier, conditions de vie, insécurité etc) pour disposer d'éléments appuyant les politiques publiques ;

- Disposer d'indicateurs permettant de caractériser les équipements d'adduction en eau potable à l'échelle intercommunale, d'approfondir la connaissance et l'analyse des indicateurs de la qualité des eaux, d'organiser la distribution prioritaire des zones sensibles en cas de pénurie, de soutenir la réflexion sur la gestion de l'eau à l'échelle intercommunale ;
- Centraliser les données sur la collecte (compétence communale) et le traitement (compétence intercommunale) des déchets, optimiser la gestion des équipements notamment les quais d'apports volontaires via la gestion des flux, analyser la pertinence d'une organisation harmonisée à l'échelle intercommunale ;
- Centraliser ou créer des données partenariales pour diffuser l'information au travers de base de données géolocalisées à partir d'outil SIG ;
- Poursuivre sa mission d'expertise auprès de toutes les collectivités et les acteurs de l'agglomération.

Le plan logement intercommunal sera mis en œuvre au travers de 4 étapes centrales :

- 1^{er} étape : Définition du PLI
Objectif : Définition du PLI pour atteindre un objectif commun et partagé.
Appui d'un prestataire rencontre des différents partenaires concernés par ce dispositif, animation d'ateliers au niveau technique et politique.
Copil de validation politique sur l'objectif.
- 2^{ème} étape : Diagnostic territorial
Objectif : Disposer d'un diagnostic global de l'agglomération.
Diagnostic fait en régie à partir de l'ensemble des données à notre disposition (habitat, équipement, déplacement...). Soutien d'un prestataire pour le volet économique en lien avec la CCI.
Copil de validation du diagnostic.
- 3^{ème} étape : Définition des orientations
Objectifs : Définition des orientations partagées au niveau technique et politique
Animation d'ateliers techniques et politiques pour le partage des constats et enjeux du diagnostic avec l'appui du prestataire qui est intervenu lors de la définition de l'objectif. Définition des orientations.
Copil de validation des orientations.
- 4^{ème} étape: Mise en œuvre du PLI :
Objectif : Débuter la mise en œuvre du PLI par des actions prioritaires
Financement, gouvernance, politique d'attribution et de gestion de la demande.
Appui du prestataire pour accompagner ces réflexions et déboucher sur des pistes concrètes d'actions (volet règlementaire, réhabilitation, rénovation urbaine...)
Copil de validation des différentes actions.
Validation du programme d'actions lors des différentes conseils municipaux et à l'assemblée de la province Sud.

L'Observatoire multithématiques qui l'animerà sera l'interlocuteur des services des domaines ou fonciers des différentes collectivités.

3. Plan de financement

Pour mettre en œuvre ces différents volets Habitat sur l'agglomération, l'équipe sera constituée de trois agents (deux catégories A et un catégorie B).

Coût total : 150 M FCFP en fonctionnement - 27 M FCFP en investissement

Coût contractualisé : 177 M F CFP

INVESTISSEMENT

	Coût total de l'opération	Part Etat		Part Province		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	226 260	83 716	37	56 565	25	85 979	38
F.CFP	27 000 000	9 990 000		6 750 000		10 260 000	

FONCTIONNEMENT

	Coût total de l'opération	Part Etat		Part Province		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	1 257 000	465 090	37	314 250	25	477 660	38
F.CFP	150 000 000	55 500 000		37 500 000		57 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation➤ Contraintes et difficultés

Pour l'observatoire, l'ancienneté et la reconnaissance des partenaires limiteront les difficultés inhérentes à un observatoire. A noter que le travail permettant de faciliter les échanges des données entre le SIGN et les différentes collectivités doit être consolidé notamment pour les missions nouvelles sur l'eau et les déchets.

Pour le plan logement, le délai de récupération des données auprès des collectivités et l'adhésion de l'ensemble des partenaires à cette démarche.

➤ Echéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	296 652	296 652	296 652	296 652	296 652	1 483 260
FCFP	35 400 000	35 400 000	35 400 000	35 400 000	35 400 000	177 000 000

5. Impacts attendus

La poursuite de la mission de l'observatoire urbain va permettre de pérenniser le suivi des thématiques.

Dans un contexte de croissance forte, les outils existants au sein de l'observatoire sont essentiels pour connaître et anticiper les évolutions.

Le niveau de connaissance de l'agglomération est aujourd'hui élevé grâce :

- à de nombreuses bases de données (logements sociaux, équipements publics, permis de construire, immeuble dégradé, squats, enquête ménages-logements-déplacements...);
- à une exploitation géolocalisée ;
- à une expertise reconnue ;
- à la capacité de réaliser des études de faisabilité dont l'objectif est d'ouvrir le champ des connaissances et les capacités opérationnelles de l'observatoire au bénéfice des collectivités.

Cette connaissance va encore s'améliorer par l'intégration des volets adduction en eau potable et déchets et l'apport du volet RHI. Ainsi, le Plan logement Intercommunal - outre le

fait d'apporter des solutions en termes de besoins de logements - permettra de répondre aux besoins en hébergement et de favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain.

De plus, il participe à la définition d'une stratégie globale d'agglomération en étudiant et analysant les besoins de chaque commune en vue d'y apporter une réponse cohérente, en lien avec les documents de planification communaux et supra-communaux (SCAN-PDAN). Enfin, il mettra en œuvre et évaluera les actions de renouvellement urbain, de réhabilitation et également de maîtrise foncière afin de préférer l'urbanisation dans les zones en continuité du tissu urbain.

Une fois le PLI adopté, l'actualisation des données et le suivi « permanent de ces actions » sera mis en œuvre.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Opération de fonctionnement qui permettra la réhabilitation de quartiers anciens, la création d'aménagements et le développement de secteurs nouveaux bien intégrés et équipés.

7. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu R-12 « Accès au logement »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
R12-1	Nombre de logements conventionnés	Nb logements conventionnés à date parmi ceux ayant fait l'objet d'un accompagnement par le contrat	A l'engagement		Collectivité
R12-2	Nombre de logements livrés	nombre de logements livrés à date parmi ceux ayant fait l'objet d'un accompagnement par le contrat	A la livraison		Collectivité
R12-3	Nombre de logements livrés / nombre de foyers en attente de relogement	nombre de logements livrés à date parmi ceux ayant fait l'objet d'un accompagnement par le contrat de développement / nombre de demandes de logements sur le périmètre	A la livraison		Collectivité
R12-4	Nombre de personnes bénéficiaires des logements livrés (tous types)	à partir de la typologie des logements attribués par provinces, compter un nombre de personnes théorique	A la livraison		Collectivité
R12-5	Poids du poste logement dans le budget des ménages de la zone en T0 et en T+5	valeur moyenne du poste « logement » dans le budget des ménages pour la province / budget moyen des ménages dans la même province	En début et à la fin du contrat de développement		ISEE
R12-6	Nbe logements en accession livrés / nombre total de logements livrés	nombre de logements en accession livrés / nombre de logements livrés toutes catégories confondues	A la livraison		Collectivité
R12-7	Durée moyenne des projets entre la date de convention et la date de fin de travaux	nombre de mois	A la livraison		Haut-commissariat

➤ Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité - Indicateur(s) proposés (s)

- Création de nouvelles données (SIG) ;
- Nombre des publications ;
- Nombre de participations aux études des collectivités et acteurs urbains ;

Suivi pour quantifier les surfaces urbanisées en fonction des différentes composantes (logements, équipements, activités...) et vérifier les orientations du plan logement et du SCAN.

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n° I-6-1: *Aménagements de voirie en faveur des transports en commun*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Pour améliorer les déplacements sur l'agglomération, le SIGN a piloté de 2007 à 2009 la réalisation du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Nouméenne (PDAN), validé en 2010 par les élus du Grand Nouméa, de la Province Sud et par l'Etat. Cette étude a été financée dans le cadre du contrat d'agglomération 2006-2010.

Le PDAN a notamment préconisé de réaliser des aménagements de voiries en faveur des transports publics. En effet les encombrements de circulation ont des répercussions importantes sur le fonctionnement des transports publics. Ces dernières années une dégradation significative des temps de parcours des transports publics a été observée : des avances ou retards significatifs (supérieurs à 6mn) qui concernent près d'une course sur deux, et 56 % des courses aux heures de pointe. (Données fiche action 4a du PDAN – 2010). Il ne s'agit pas uniquement de retards (problème qui serait résolu en ajoutant du temps de parcours alloué et des moyens), mais aussi d'avances (situation encore plus inacceptable pour la clientèle des transports publics). Ceci dresse donc le constat d'une grande irrégularité de l'exploitation. Bien évidemment, l'absence de sites propres, donc de maîtrise des temps de parcours, rend très difficile la résolution de ces problèmes et la maîtrise des coûts de production des services de transport. Les problèmes d'insertion dans la circulation générale du fait des encombrements sont évidemment plus prégnants sur les axes principaux notamment pour accéder à Ducos et au centre-ville de Nouméa.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération

Maîtriser les temps de parcours des transports publics routiers pour accroître leur productivité et leur attractivité commerciale, ce qui signifie une meilleure vitesse commerciale mais surtout la maîtrise des aléas pour obtenir une plus grande régularité des temps de parcours (réduction des avances ou retards par rapport aux horaires théoriques).

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

L'opération consiste à réaliser des infrastructures permettant de faciliter la circulation des transports publics routiers. Ces aménagements peuvent être :

- Création de sites propres bus, sur les tronçons occasionnant le plus d'irrégularités ;
- Création d'aménagements plus ponctuels (débouché sur carrefour, suppression de stops, de ralentisseurs, modification des priorités) ;
- Implantation de systèmes de priorité aux feux tricolores pour les transports publics routiers.

Une étude de faisabilité et d'opportunité d'aménagement en faveur des transports publics a été réalisée par le SMTU sur l'axe de la rue Iékaué (entrée nord-est de la ville de Nouméa) en 2015. De plus, depuis 2013, des échanges techniques avec les exploitants Karuïa et Carsud ont permis d'identifier d'autres points noirs de circulation sur l'agglomération.

➤ Modalités de mise en œuvre

L'opération pourra être découpée en sous-opération notamment par sous-secteurs géographiques, à l'issue des études d'APS (avant-projet). Plusieurs maîtres d'ouvrage sont concernés : le SMTU pour le système de transport et le gestionnaire de voirie pour les voies voitures et les aménagements en faveur des cycles et des piétons.

L(es) opération(s) sera (ont) réalisée(s) depuis les études d'APS jusqu'à la réalisation des travaux de voirie. Chaque opération (sous-secteur) fera donc l'objet d'une mission de maîtrise d'oeuvre, de prestations de reconnaissances diverses (topographie, géotechnique, comptages routiers), de contrôle technique et de travaux.

➤ Foncier

Les aménagements se feront dans l'emprise du domaine publique de voirie dans la mesure du possible. Ponctuellement des acquisitions foncières pourraient être nécessaires, notamment sur Ducos et sur la RP1.

Les secteurs géographiques pré-identifiés à ce stade sont (cf carte jointe) :

- ❖ Rue Iékawé dans le sens Nord Sud :
 - Secteur « Pk4 » entre le carrefour du 4ème Km et le giratoire Belle-vie (également sens Sud-Nord) ;
 - Secteur « Iékawé » entre giratoire Belle-vie et l'ouvrage d'art hydraulique ;
 - Secteur « cimetièrre » ente l'ouvrage d'art hydraulique et le feu des rues Iékawé et Dalmayrac ;
 - Secteur « approche Nord » entre le feu des rues Iékawé et Chitty et l'avenue Koenig et le giratoire de Tina.
- ❖ Rue Georges Leques à l'approche du giratoire de Normandie ;
- ❖ Rue Forest entre le giratoire Papeete et le giratoire Forest, notamment à l'approche des deux giratoires ;
- ❖ Rue Olhen dans le sens Nord-Sud :
 - Secteur entre le giratoire du collège Porte de Fer et le carrefour à feux des rue Ohlen et De Heredia ;
 - Secteur entre le carrefour à feux des rues Ohlen et De Heredia et la rue Charles Loupia ;
 - Secteur entre la rue Charles Loupia et le giratoire Magnier.
- ❖ Voie de raccordement entre la VE2 et la RT1, notamment accès au carrefour avec la RT1 au droit du collège Sainte Marie à Païta ;
- ❖ Approche de carrefour giratoire sur la RP1 sur la commune du Mont-dore ;
- ❖ Secteur entre le quartier Tonghoué et le quartier Auteuil sur la RT1 à Dumbéa.

3. Plan de financement

Coût total : 745 000 000 Frs CFP

Coût contractualisé : 700 000 000 F CFP

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 866 000	1 759 800	30%	1 466 500	25%	2 639 700	45%
FCFP	700 000 000	210 000 000		175 000 000		315 000 000	

Bilan prévisionnel

Prestations intellectuelles	
Maîtrise d'œuvre - études	30 000 000
Topographie	4 000 000
Géotechnique	8 000 000
Foncier	3 000 000
Maîtrise d'œuvre - suivi de travaux	40 000 000
Total PI	85 000 000
Travaux	
2019	150 000 000
2020	250 000 000
2021	250 000 000
Contrôle	10 000 000
Total travaux	660 000 000
TOTAL aménagements de voirie	745 000 000

Origine des crédits : autofinancement du SMTU pour les études préalables (45 MF) et contrat d'agglomération pour les travaux et leur suivi (700 MF).

4. Calendrier prévisionnel de réalisation➤ Echéancier physique

- Etudes de programmation réalisée en 2015 sur axe Iekawe, à faire en 2016-2017 pour les autres secteurs,
- APS : fin 2017,
- APD : mi-2018,
- Début de travaux : 2019,
- Fin des travaux : 2021,
- Date de mise en service de l'équipement : 2021.

➤ Contraintes, difficultés

Libération foncière ponctuelle, importance des déviations de réseaux à évaluer lors des études préalables aux travaux, acceptabilité des gestionnaires de voirie.

➤ Echéancier financier prévisionnel

	2019	2020	2021	Total
€	1 382 700	2 514 000	1 969 300	5 866 000
FCFP	165 000 000	300 000 000	235 000 000	700 000 000

5. Impacts attendus

En termes d'emploi :

- Emploi direct : Les prestataires qui réaliseront les études et travaux
- Emplois indirect : Sans objet.

En termes de satisfaction des usagers : amélioration du temps de parcours et régularité des transports publics. Gain de temps sur les déplacements.

En termes d'environnement : les aménagements seront réalisés en prenant en compte les prescriptions environnementales de la province Sud. La performance des transports publics permet de favoriser le transfert modal (usagers laissant la voiture pour prendre les transports publics). Une fois en exploitation, le service de transport sera donc de nature à limiter les émissions de gaz à effet de serre et polluantes.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Les aménagements réalisés seront entretenus dans le cadre des marchés d'entretien du SMTU. Les voies seront utilisées par les services de transport public réalisés dans le cadre d'une délégation de service public.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement est estimé à 5 000 000 Frs CFP annuel pour l'entretien des aménagements réalisés.

7. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R11 - Infrastructures de base et continuité »

R11-1 : La population bénéficiaire visée est celle des habitants des quartiers desservis par les lignes de transports empruntant la rue Iékawé (PK4 ; PK6 ; PK7 ; Rivière-Salée ; Normandie ; Tina) soit environ 40 000 personnes (Données 2013 : corridor de 500 m autour du tracé) ;

R11-4 : Nombre d'usagers des transports en commun utilisant les axes ayant fait l'objet des aménagements ;

R11-5 : Des enquêtes de satisfaction seront réalisées après la mise en service des aménagements.

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	Une fois la programmation arrêtée à l'issue des APS	Non connu en 2016	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	Sans objet ici	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Non mais enquête disponible sur le réseau bus Karuia (baromètre)	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n° I-6-2 : *Mise à jour du Plan de Déplacements de l'Agglomération Nouméenne (PDAN)*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

En réponse à la volonté des élus de l'agglomération de développer la coopération intercommunale dans le souci d'encadrer l'organisation de l'espace des quatre communes (Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta), le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) a été chargé dès 2007 de l'élaboration de deux documents prospectifs :

- le schéma de cohérence de l'agglomération nouméenne (SCAN) qui dessine les orientations d'aménagement pour les quinze ans à venir ;
- le plan de déplacement de l'agglomération nouméenne (PDAN) qui vise à définir une politique d'amélioration et de maîtrise des déplacements pour répondre aux besoins de mobilité des personnes et des marchandises.

Le PDAN a été validé en 2010 par les élus du Grand Nouméa, de la Province Sud et par l'Etat.

Depuis 2010 et en dehors de l'agglomération Grand Nouméa, des actions et projets en faveur de l'amélioration des conditions de déplacements ont été engagés ou réalisés :

- Schéma Global des Transports et de la Mobilité de la Nouvelle-Calédonie ;
- Projet de centrale de la Mobilité de la Nouvelle-Calédonie ;
- Mise en service du réseau Raï par le Syndicat Mixte des Transports Interurbains de Nouvelle-Calédonie (SMTI) ;
- Projet de Schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie.

En 2015, le SIGN, en concertation avec les collectivités partenaires, a réalisé un suivi et une évaluation des actions engagées dans le PDAN. Le bilan est de :

- 5 actions achevées ;
- 12 actions en cours de réalisation ;
- 13 actions à démarrer.

Fort du bilan tiré de la première période de mise en œuvre du PDAN, il apparaît que le contexte, les acteurs (collectivités, transporteurs et société civile) de l'agglomération du Grand Nouméa, et plus globalement la Nouvelle-Calédonie, ont évolué. Il est donc nécessaire de procéder à la révision du PDAN dans le cadre du contrat d'agglomération 2017-2021 pour l'adapter à ce nouveau contexte.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération

La procédure de révision a pour objectif d'analyser les évolutions du diagnostic de la mobilité du Grand Nouméa. En effet, le précédent diagnostic date de février 2008.

Il s'agit de réaliser un document de planification des déplacements, relevant d'une démarche de type « Plan de Déplacements Urbains (PDU) », document de planification qui est non-obligatoire et non opposable aux tiers en Nouvelle-Calédonie, qui soit davantage prescriptif et opérationnel, en incluant une dimension de gouvernance, de pilotage, d'articulation, de financement et de suivi des actions mises en œuvre par les différents acteurs de la mobilité.

2. Présentation technique

Description de l'opération : l'opération consiste à réaliser une révision du document définissant la politique des déplacements à l'échelle de l'agglomération du Grand Nouméa dans une démarche de type « révision du PDAN ».

Une dimension participative sera apportée durant toute la démarche de révision du PDAN en l'ouvrant à tous les publics afin de recueillir l'avis et l'expérience des forces vives et de la société civile du Grand Nouméa (CCI/CMA, associations d'usagers des transports, associations de personnes en situation de handicap, associations de protection de l'environnement, habitants de l'agglomération, etc) :

- Mise à jour du diagnostic et formalisation des enjeux de déplacements et de mobilité de l'agglomération du Grand Nouméa, notamment au travers de l'utilisation des résultats et de l'analyse de l'enquête ménages logements déplacements (EMLD – SIGN – 2013) et des enquêtes origine/destination pour les usagers des transports publics (SMTU – 2013 et 2015) ;
- Ateliers techniques réunissant des experts déplacements ainsi que les collectivités et acteurs partenaires ;
- Elaboration de scénarii contrastés ;
- Définition d'une stratégie des déplacements urbains sur la base d'un scénario retenu ;
- Elaboration du projet de Plan de Déplacements de l'Agglomération Nouméenne sous forme essentiellement d'actions opérationnelles ;
- Adoption de la révision du Plan de Déplacements de l'Agglomération Nouméenne ;
- Suivi opérationnel et évaluation du Plan de Déplacements de l'Agglomération Nouméenne.

Pour ce faire, il est proposé de s'appuyer sur les moyens internes du SMTU pour le pilotage de cette révision et de recourir à des prestataires extérieurs pour la production des éléments d'études.

3. Plan de financement

Coût total : 71,6 MF, dont 60 MF d'assistance externe et 11,6 MF de masse salariale évaluée à 0,3 ETP d'un cadre A pour la gestion de ce dossier pendant la durée du contrat de développement. Le salaire mensuel d'un cadre A est estimé à 194 606 FCFP bruts pour 30 % du temps passé, soit 2 335 271 FCFP bruts par an et 11 676 353 FCFP bruts pour 5 ans.

Coût contractualisé : 60 MF CFP au total

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	502 800	186 036	37%	125 700	25%	191 064	38%
FCFP	60 000 000	22 200 000		15 000 000		22 800 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

- Echéancier physique avec une révision du PDAN sur une période d'environ 2 ans :
 - Echange avec les collectivités et acteurs partenaires sur le cahier des charges de l'opération : 4ème trimestre 2016 ;
 - Phase de consultation et choix du bureau d'études : (4 mois) 1er trimestre 2017 ;
 - Diagnostic et formalisation des enjeux : (8 mois) du 2ème trimestre 2017 au début du 4ème trimestre 2017 ;
 - Elaboration de scénarios : (4 mois) début du 2ème trimestre 2018 ;
 - Elaboration du projet de PDAN et adoption de la révision du Plan de Déplacements de l'Agglomération Nouméenne : (9 mois) fin 2018 ;
 - Suivi opérationnel et évaluation du PDAN : de 2019 à 2021.

➤ Contraintes, difficultés

Elaboration d'un document cadre non-obligatoire et non-contraignant mais au caractère opérationnel, concertation des différents acteurs.

➤ Echéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	167 600	134 080	67 040	67 040	67 040	502 800
FCFP	20 000 000	16 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	60 000 000

5. Impacts attendus

Effets attendus en termes d'emploi :

- Emploi direct : les prestataires qui réaliseront les études et travaux
- Emplois indirect : développement des offres alternatives de déplacement à la voiture.

Effets attendus en termes de satisfaction des usagers :

- Renforcer la cohésion sociale et urbaine de l'agglomération ;
- Développement des offres alternatives à l'automobile,
- Développement de l'intermodalité et de la multimodalité ;
- Gain de temps sur les déplacements et diminution du coût des déplacements dans le budget des ménages de l'agglomération.

Effets attendus en termes d'environnement :

- Conforter l'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part,
- Diminution du trafic automobile et rationalisation des infrastructures et de l'usage automobile.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

La prestation sera externalisée avec un bureau d'études spécialisé et montage d'un comité technique et de pilotage rassemblant les collectivités de l'agglomération du Grand Nouméa.

L'investissement ne générera pas de ressources propres. Le coût à la charge du budget du SMTU est constitué de la masse salariale de 0,3 ETP d'un cadre A pour la gestion de ce dossier pendant la durée du contrat de développement soit 2 335 271 FCFP bruts pour un an et 11 676 353 FCFP bruts pour 5 ans.

7. Evaluation

➤ Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R11 - Infrastructures de base et continuité » qui sera évaluée selon les indicateurs R11-1 ; R11-4 et R11-5.

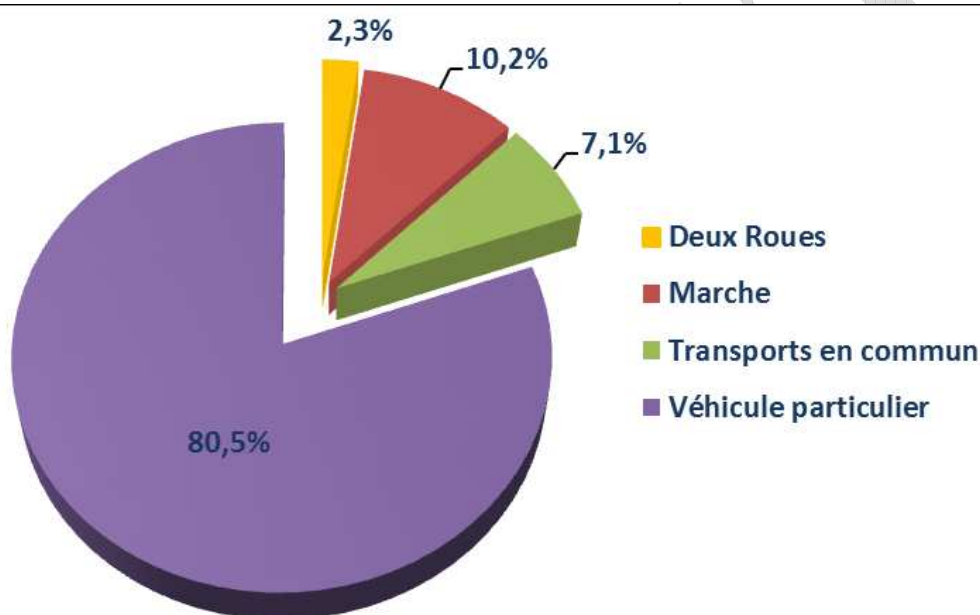
Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	À la rédaction de la fiche projet	Sans objet ici	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	Sans objet ici	Collectivité

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Sans objet ici	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

➤ Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)

Analyse de la part modale des différents modes de transport à partir de la base de l'enquête ménages logements déplacements (EMLD – SIGN – 2013) :



Analyse de l'évolution des montants d'investissements pour les différents modes de transport à partir du compte transports (projet du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) à l'échelle du Grand Nouméa.

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale

Opération n° I-6-3 : *Aménagement d'un point d'accostage à Nouméa pour du transport public maritime régulier*

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Pour améliorer les déplacements sur l'agglomération, le SIGN a piloté de 2007 à 2009 la réalisation du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Nouméenne (PDAN), validé en 2010 par les élus du Grand Nouméa, de la Province Sud et par l'Etat. Cette étude a été financée dans le cadre du contrat d'agglomération 2006-2010.

Le PDAN a notamment préconisé de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place de navettes maritimes, un mode de transport qui pourrait utilement compléter le réseau de transport en commun terrestre et améliorer ainsi les conditions de déplacement dans l'agglomération dans une optique de développement durable. La mise en place d'un transport public maritime régulier se ferait alors en étroite cohérence avec la mise en place du TCSP dans le cadre d'un schéma global de desserte du territoire.

Les études d'opportunité ont identifié un potentiel de 300 usagers potentiellement intéressés par cette liaison. La réussite de ce service dépendra essentiellement de sa connexion aux réseaux de bus Karuia et CARSUD (intermodalité) et de l'intégration tarifaire (correspondance bus/bateau gratuite) souhaitée par le SMTU.

Ainsi, un bateau de 100 à 150 passagers en capacité avec 4 à 6 rotations par jour suffirait pour exploiter cette nouvelle offre de service.

La réalisation d'un ouvrage d'accostage du côté du Vallon-Dore sur la commune du Mont-Dore a fait l'objet d'un financement dans le cadre du contrat d'agglomération 2011-2015 pour un montant de 120 millions de francs. Il reste toutefois à aménager une zone d'accostage sur Nouméa en vue de la mise en place d'un transport public maritime régulier.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération

Dans le cadre du PDAN, l'objectif global et spécifique de l'opération est de réaliser les infrastructures portuaires nécessaires à la mise en place de transport public maritime régulier sur le Grand Nouméa.

A ce stade des réflexions, le service de transport public maritime ferait l'objet d'une délégation de service public de 5 à 7 ans sur une liaison Vallon-Dore/ Nouméa, dont le financement serait assuré par le budget propre du SMTU. Pour cette réflexion sur le mode de gestion de ce service, le SMTU a retenu une assistance à maîtrise d'ouvrage qui débutera sa mission en septembre 2016, pour un lancement de la procédure de consultation début 2017.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

L'opération consiste à réaliser les infrastructures portuaires d'accostage sur la commune de Nouméa afin d'accueillir un ou des services de transport public maritime.

➤ Modalités de mise en œuvre

Cette opération autonome sera réalisée depuis les études de faisabilité jusqu'à la réalisation des travaux de l'ouvrage d'accostage sous une maîtrise d'ouvrage unique du SMTU. L'opération fera donc l'objet de missions de maîtrise d'œuvre, de prestations de reconnaissances diverses (bathymétrie, géotechnique), de réalisation des dossiers d'études réglementaires (occupation du domaine public maritime, éventuels impacts sur des écosystèmes), de contrôle technique et de réalisation des travaux. Le maître d'ouvrage est déjà retenu et réalise actuellement les études de faisabilité.

➤ Foncier

Le projet sera réalisé sur du domaine public maritime qui fera l'objet d'une demande spécifique d'autorisation d'occupation du domaine public maritime à la Province Sud.

3. Plan de financement

Coût total : 160 000 000 Frs CFP

Coût contractualisé : 100 000 000 Frs CFP

Origine des crédits: autofinancement du SMTU pour les études et une partie des travaux (60 MF) et contrat d'agglomération pour le reste des travaux et leur suivi (100 MF)

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	838 000	410 620	49%	209 500	25%	217 880	26%
FCFP	100 000 000	49 000 000		25 000 000		26 000 000	

Bilan prévisionnel

Prestations intellectuelles	
Maîtrise d'œuvre - études	7 000 000
Bathymétrie	500 000
Géotechnique	2 000 000
Etude réglementaire	500 000
Maîtrise d'œuvre – suivi de travaux	5 000 000
Total PI	15 000 000
Travaux	
Aménagement maritime	110 000 000
Aménagement terrestre	30 000 000
Contrôle technique	1 000 000
Balisage maritime	4 000 000
Total travaux	145 000 000
TOTAL point d'accostage Nouméa	160 000 000

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

➤ Echéancier physique

- Etudes faisabilité, APS : 3ème trimestre 2016,
- APD : 4ème trimestre 2016,
- Début de travaux : Avril 2017,
- Fin des travaux : Juillet 2017,
- Date de mise en service de l'équipement : octobre 2017

➤ Contraintes, difficultés

Le niveau d'études pour l'autorisation d'occupation du domaine public maritime n'est pas connu à ce jour car les impacts environnementaux n'ont pas encore été identifiés ou restent à être identifiés (Notice ou études d'impacts). Cela pourra influencer l'échéancier prévisionnel ci-dessus.

➤ Echéancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	838 000					838 000
FCFP	100 000 000					100 000 000

5. Impacts attendus

Effets attendus en termes d'emploi :

- Emploi direct : les prestataires qui réaliseront les études et travaux, puis ceux qui exploiteront le service de transport créé.
- Emplois indirect : tout emploi de services qui pourrait être associé au service de transport maritime.

Effets attendus en termes de satisfaction des usagers :

- Offrir une alternative à la voiture individuelle voire au transport en commun routier en cas de perturbations sur le réseau viaire.
- Améliorer les temps de trajet entre le Vallon-dore et Nouméa.

Effets attendus en termes d'environnement :

- Le projet fera l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public maritime.
- Les aménagements seront réalisés en prenant en compte les prescriptions environnementales de la province Sud.
- Une fois en exploitation, le service de transport sera de nature à limiter les émissions de gaz à effet de serre et polluantes.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

La maintenance des infrastructures créées sera faite par le SMTU. Le service de transport maritime serait réalisé par une délégation de service public gérée et financée par le SMTU sur ses fonds propres et actuellement intégrée au plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement du SMTU.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

La subvention d'équilibre de l'éventuelle future DSP est aujourd'hui évaluée à 30 MF par an.

7. Evaluation

➤ a) Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R11 - Infrastructures de base et continuité » qui sera évalué selon les indicateurs R11-1 ; R11-4 et R11-5.

R11-1 : La population bénéficiaire visée est essentiellement celle des habitants des quartiers du Mont-Dore Sud (La coulée, Vallon-Dore, Mont-Dore sud, Plum) soit environ 10 920 personnes (Données ISEE - recensement population 2014)

R11-4 : Nombre d'utilisateurs de l'équipement (évaluer après la mise en place des navettes)

R11-5 : Des enquêtes de satisfaction seront réalisées régulièrement après la mise en service des navettes maritimes afin d'adapter l'offre et de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	À la rédaction de la fiche projet	10 920 habitants	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	Sans objet ici	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Non	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat